

Carbon Disclosure Project Rapport suisse 2008

Enquête menée auprès des 100 plus grandes
entreprises suisses

Pour le compte de 385 investisseurs institutionnels gérant plus de
57 000 milliards de dollars d'actifs



© Susan Derges

Carbon Disclosure Project 2008

Ce rapport se base sur les réponses des cent entreprises de l'indice SPI® au questionnaire CDP qui leur a été envoyé le 1^{er} février 2008.

Il s'agit de la deuxième demande d'informations auprès des 50 titres du SMI Expanded® (48 sociétés), déjà sollicitées en 2007, et de la première requête d'informations pour les 50 titres suivants (48 sociétés) au sein de l'indice SPI®. Tous les rapports CDP peuvent être consultés sur le site www.cdproject.net.

Les membres du CDP

En 2007, le CDP a proposé pour la première fois à ses signataires de devenir membres du CDP. Ce statut leur permet de jouer un rôle privilégié dans le développement du CDP et leur offre en outre la possibilité de procéder à des analyses comparatives approfondies des réponses apportées par les entreprises au questionnaire CDP, au moyen de la nouvelle base de données en ligne.

CARBON DISCLOSURE PROJECT

MEMBRES 2008

ABRAPP - Associação Brasileira das Entidades Fechadas de Previdência Complementar **Brésil**

Aegon N.V. **Pays-Bas**

APG Investments **Pays-Bas**

ASN Bank **Pays-Bas**

ATP Group **Danemark**

AXA Group **France**

Banco Real **Brésil**

[Banque cantonale de Zurich](#) **Suisse**

Banque CIBC **Canada**

BlackRock **Etats-Unis**

BP Investment Management Limited **Royaume-Uni**

Caisse de dépôt et placement du Québec **Canada**

Caisse des Dépôts **France**

California Public Employees' Retirement System **Etats-Unis**

Calvert Group **Etats-Unis**

Folksam **Suède**

[Fondation Ethos](#) **Suisse**

Fortis Investments **Belgique**

Generation Investment Management **Royaume-Uni**

ING **Pays-Bas**

KLP Insurance **Norvège**

Legg Mason, Inc. **Etats-Unis**

London Pensions Fund Authority **Royaume-Uni**

Merrill Lynch & Co., Inc. **Etats-Unis**

Mitsubishi UFJ Financial Group (MUFG) **Japon**

Morgan Stanley Investment Management **Etats-Unis**

Morley Fund Management **Royaume-Uni**

National Australia Bank Limited **Australie**

Neuberger Berman **Etats-Unis**

Newton Investment Management Limited **Royaume-Uni**

Office d'investissement du Régime de pensions du Canada **Canada**

[Pictet Asset Management S.A.](#) **Suisse**

Rabobank **Pays-Bas**

Robeco **Pays-Bas**

[SAM Group](#) **Suisse**

Schroders **Royaume-Uni**

Sompo Japan Insurance Inc. **Japon**

Standard Chartered PLC **Royaume-Uni**

Sun Life Financial Inc. **Canada**

[Swiss Re](#) **Suisse**

The Ethical Funds Company **Canada**

The RBS Group **Royaume-Uni**

The Wellcome Trust **Royaume-Uni**

Les signataires du CDP

Pour cette sixième édition du CDP, 385 investisseurs institutionnels ont soutenu la demande d'informations du Carbon Disclosure Project.

Abax Global Capital	Royaume-Uni
Aberdeen Asset Managers	Royaume-Uni
ABRAPP - Associação Brasileira das Entidades Fechadas de Previdência Complementar	Brésil
Acuity Funds	Canada
Aegon N.V.	Pays-Bas
Aeneas Capital Advisors	Etats-Unis
AGF Management Ltd	Canada
AIG Investments	Etats-Unis
Alberta Teachers Retirement Fund	Canada
Alcyone Finance	France
Allianz Group	Allemagne
Altshuler Shacham Ltd	Israël
AMP Capital Investors	Australie
ANBID - National Association of Brazilian Investment Banks	Brésil
APG Investments	Pays-Bas
ARIA (Australian Reward Investment Alliance)	Australie
ASB Community Trust	Nouvelle-Zélande
ASN Bank	Pays-Bas
Australia and New Zealand Banking Group Limited	Australie
Australian Ethical Investment Limited	Australie
Aviva plc	Royaume-Uni
Baillie Gifford & Co.	Royaume-Uni
Banco	Suède
Banco Bradesco S.A.	Brésil
Banco do Brasil	Brésil
Banco Itaú Holding Financeira	Brésil
Banco Pine S.A.	Brésil
Banco Real	Brésil
Banco Santander, S.A.	Espagne
Banesprev Fundo Banespa de Seguridade Social	Brésil
BankInvest	Danemark
Banque cantonale de Zurich	Suisse
Banque CIBC	Canada
Banque royale RBC	Canada
Banque Sarasin & Cie S.A.	Suisse
Banque Scotia	Canada
Banque Vontobel	Suisse
Barclays Group	Royaume-Uni
BBC Pension Trust Ltd	Royaume-Uni
Beutel Goodman and Co. Ltd	Canada
BlackRock	Etats-Unis
BMO Financial Group	Canada
BNP Paribas Investment Partners	France
Boston Common Asset Management, LLC	Etats-Unis
BP Investment Management Limited	Royaume-Uni
Brasilprev Seguros e Previdência S.A.	Brésil
British Coal Staff Superannuation Scheme	Royaume-Uni
British Columbia Investment Management Corporation (bcIMC)	Canada
BT Financial Group	Australie
BVI Bundesverband Investment und Asset Management e.V.	Allemagne
CAAT Pension Plan	Canada
Caisse de dépôt et placement du Québec	Canada
Caisse des Dépôts	France
Caixa Beneficente dos Empregados da Companhia Siderurgica Nacional CBS	Brésil
Caixa de Previdência dos Funcionários do Banco do Nordeste do Brasil (CAPEF)	Brésil
Caixa Econômica Federal	Brésil
Caixa Geral de Depósitos	Portugal
California Public Employees' Retirement System	Etats-Unis
California State Teachers Retirement System	Etats-Unis
California State Treasurer	Etats-Unis
Calvert Group	Etats-Unis
Canadian Friends Service Committee	Canada
CARE Super Pty Ltd	Australie
Carlson Investment Management	Suède
Carmignac Gestion	France
Catherine Donnelly Foundation	Canada
Catholic Super	Australie
CCLA Investment Management Ltd	Royaume-Uni
Central Finance Board of the Methodist Church	Royaume-Uni
Ceres	Etats-Unis
CERES-Fundação de Seguridade Social	Brésil
Cheyne Capital Management (UK) LLP	Royaume-Uni
China Investment Corporation	Chine
Christian Super	Australie
CI Mutual Funds' Signature Advisors	Canada
Citizens Advisers, Inc.	Etats-Unis
Clean Yield Group, Inc.	Etats-Unis
ClearBridge Advisors, Socially Aware Investment	Etats-Unis
Close Brothers Group plc	Royaume-Uni
Colonial First State Global Asset Management	Australie
Columbia Management	Etats-Unis
Comité syndical national de retraite Bâtirente	Canada
Commerzbank S.A.	Allemagne
Companhia de Seguros Aliança do Brasil	Brésil
Connecticut Retirement Plans and Trust Funds	Etats-Unis
Co-operative Financial Services (CFS)	Royaume-Uni
Credit Agricole Asset Management	France
Credit Suisse	Suisse
Daegu Bank	Corée du Sud
Daiwa Securities Group Inc.	Japon
Deutsche Bank	Allemagne
Development Bank of Japan	Japon
Development Bank of the Philippines (DBP)	Philippines
Dexia Asset Management	France
DnB NOR Asset Management	Norvège
Domini Social Investments LLC	Etats-Unis
Economus Instituto de Seguridade Social	Brésil
ELETRA - Fundação Celg de Seguros e Previdência	Brésil
Environment Agency Active Pension fund	Royaume-Uni
Epworth Investment Management	Royaume-Uni
Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen S.A.	Autriche
Eureko B.V.	Pays-Bas
Eurizon Capital SGR	Italie
Evli Bank Plc	Finlande
F&C Management Ltd	Royaume-Uni
FAELCE-Fundacao Coelce de Seguridade Social	Brésil
FAPERS-Fundação Assistencial e Previdenciária da Extensão Rural do Rio Grande do Sul	Brésil
FAPES-Fundacao de Assistencia e Previdencia Social do BNDES	Brésil
Fédéris Gestion d'Actifs	France
First Affirmative Financial Network	Etats-Unis
First Swedish National Pension Fund (AP1)	Suède
FirstRand Ltd	Afrique du Sud
Fishman & Co.	Israël
Five Oceans Asset Management Pty Limited	Australie
Florida State Board of Administration (SBA)	Etats-Unis
Folksam	Suède
Fondation	Canada
Fondation collective Nest	Suisse
Fondation Ethos	Suisse
Fonds de réserve pour les retraites (FRR)	France

Fortis Investments Belgique	Henderson Global Investors Royaume-Uni	Maple-Brown Abbott Limited Australie
Forward Funds / Sierra Club Funds Etats-Unis	Hermes Investment Management Royaume-Uni	Maryland State Treasurer Etats-Unis
Fourth Swedish National Pension Fund, AP4 Suède	HESTA Super Australie	Meeschaert Gestion Privée France
FRANKFURT-TRUST Investment Gesellschaft mbH Allemagne	Hospitals of Ontario Pension Plan (HOOPP) Canada	Meiji Yasuda Life Insurance Company Japon
Frater Asset Management Afrique du Sud	Housing Development Finance Corporation Limited (HDFC Ltd) Inde	Merck Family Fund Etats-Unis
Front Street Capital Canada	HSBC Holdings plc Royaume-Uni	Meritas Mutual Funds Canada
Fukoku Capital Management Inc. Japon	I.B.I. Investments House Ltd Israël	Merrill Lynch & Co.,Inc. Etats-Unis
FUNCEF - Fundação dos Economistas Federais Brésil	IDEAM -Integral Développement Asset Management France	Midas International Asset Management Corée du Sud
Fundação AMPLA de Seguridade Social Brasileiros Brésil	Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company Finlande	Mirae Investment Asset Management Corée du Sud
Fundação Atlântico de Seguridade Social Brésil	Industrial Bank Chine	Mistra, Foundation for Strategic Environmental Research Suède
Fundação Banrisul de Seguridade Social Brésil	Industry Funds Management Australie	Mitsubishi UFJ Financial Group (MUFG) Japon
Fundação Codesc de Seguridade Social FUSESC Brésil	ING Pays-Bas	Mitsui Sumitomo Insurance Co.,Ltd Japon
Fundação Corsan - dos Funcionários da Companhia Riograndense de Saneamento Brésil	Inhance Investment Management Inc. Canada	Mizuho Financial Group, Inc. Japon
Fundação São Francisco de Seguridade Social Brésil	Insight Investment Management (Global) Ltd Royaume-Uni	Monte Paschi Asset Management SGR S.p.A Italie
Fundação Vale do Rio Doce de Seguridade Social - VALIA Brésil	Instituto Infraero de Seguridade Social INFRAPREV Brésil	Morgan Stanley Investment Management Etats-Unis
FUNDIÁGUA - Fundação de Previdência da Companhia de Saneamento e Ambiental do Distrito Federal Brésil	Insurance Australia Group Australie	Morley Fund Management Royaume-Uni
Gartmore Investment Management Ltd Royaume-Uni	Interfaith Center on Corporate Responsibility Etats-Unis	Motor Trades Association of Australia Superannuation Fund Pty Ltd Australie
GEAP Fundação de Seguridade Social Brésil	Investec Asset Management Royaume-Uni	Munich Re Group Allemagne
Generation Investment Management Royaume-Uni	Jarislowsky Fraser Limited Canada	Natcan Investment Management Canada
Genus Capital Management Canada	JPMorgan Asset Management Etats-Unis	Nathan Cummings Foundation, The Etats-Unis
Gjensidige Forsikring Norvège	Jupiter Asset Management Royaume-Uni	National Australia Bank Limited Australie
GLG Partners LP Royaume-Uni	KBC Asset Management NV Belgique	National Bank of Kuwait Koweït
Goldman Sachs & Co. Etats-Unis	KCPS and Company Israël	National Grid Electricity Group of the Electricity Supply Pension Scheme Royaume-Uni
Governance for Owners Royaume-Uni	KfW Bankengruppe Allemagne	National Grid UK Pension Scheme Trustee Ltd Royaume-Uni
Groupe AXA France	KLP Insurance Norvège	National Pensions Reserve Fund of Ireland Irlande
Groupe Investissement Responsable Inc. Canada	Kyobo Investment Trust Management Co., Ltd Corée du Sud	Natixis France
Groupe SAM Suisse	L'Eglise Unie du Canada - Conseil général Canada	Nedbank Group Afrique du Sud
Guardian Ethical Management Inc. Canada	La Banque Postale Asset Management France	Needmor Fund Etats-Unis
Guardians of New Zealand Superannuation Nouvelle-Zélande	LBBW - Landesbank Baden-Württemberg Allemagne	Neuberger Berman Etats-Unis
Hang Seng Bank Hong-Kong	Legal & General Group plc Royaume-Uni	New Alternatives Fund Inc. Etats-Unis
Harrington Investments Etats-Unis	Legg Mason, Inc. Etats-Unis	New Jersey Division of Investment Etats-Unis
Harvard Management Company Etats-Unis	Libra Fund Etats-Unis	New Jersey State Investment Council Etats-Unis
Hazel Capital LLP Royaume-Uni	Light Green Advisors, LLC Etats-Unis	New Mexico State Treasurer Etats-Unis
Health Super Fund Australie	Living Planet Fund Management Company S.A. Suisse	New York City Employees Retirement System Etats-Unis
	Local Authority Pension Fund Forum Royaume-Uni	New York City Teachers Retirement System Etats-Unis
	Local Government Superannuation Scheme Australie	New York State Common Retirement Fund (NYSCRF) Etats-Unis
	Lombard Odier Darier Hentsch & Cie Suisse	
	London Pensions Fund Authority Royaume-Uni	
	Macif Gestion France	
	Macquarie Group Limited Australie	
	Maine State Treasurer Etats-Unis	
	Man Group plc Royaume-Uni	

Newton Investment Management Limited Royaume-Uni	Rei Super Australie	TfL Pension Fund Royaume-Uni
NFU Mutual Insurance Society Royaume-Uni	Rhode Island General Treasurer Etats-Unis	The Bullitt Foundation Etats-Unis
NH-CA Asset Management Corée du Sud	RLAM Royaume-Uni	The Central Church Fund of Finland Finlande
Nikko Asset Management Co., Ltd Japon	Robeco Pays-Bas	The Collins Foundation Etats-Unis
Nissay Asset Management Corporation Japon	Rock Crest Capital LLC Etats-Unis	The Co-operators Group Ltd Canada
Norfolk Pension Fund Royaume-Uni	Sanlam Investment Management Afrique du Sud	The Daly Foundation Canada
Norinchukin Zenkyouren Asset Management Co., Ltd Japon	Santa Fé Portfolios Ltda Brésil	The Dreyfus Corporation Etats-Unis
North Carolina State Treasurer Etats-Unis	Savings & Loans Credit Union (S.A.) Limited Australie	The Ethical Funds Company Canada
Northern Ireland Local Government Officers' Superannuation Committee (NILGOSC) Royaume-Uni	Schroders Royaume-Uni	The Local Government Pensions Institution (LGPI) (keva) Finlande
Northern Trust Etats-Unis	Scottish Widows Investment Partnership Royaume-Uni	The RBS Group Royaume-Uni
Oddo & Cie France	Second Swedish National Pension Fund (AP2) Suède	The Russell Family Foundation Etats-Unis
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada Canada	Seligson & Co Fund Management Plc Finlande	The Shiga Bank, Ltd Japon
Old Mutual plc Royaume-Uni	SERPROS Fundo Multipatrocinado Brésil	The Standard Bank of South Africa Limited Afrique du Sud
Ontario Municipal Employees Retirement System (OMERS) Canada	Service Employees International Union Benefit Funds Etats-Unis	The Travelers Companies, Inc. Etats-Unis
Opplysningsvesenets fond (Dotation de l'Eglise norvégienne) Norvège	Seventh Swedish National Pension Fund (AP7) Suède	The Wellcome Trust Royaume-Uni
Oregon State Treasurer Etats-Unis	SH Asset Management Inc. Corée du Sud	Third Swedish National Pension Fund (AP3) Suède
Orion Energy Systems, Inc. Etats-Unis	Shinhan Bank Corée du Sud	Threadneedle Asset Management Royaume-Uni
Pax World Funds Etats-Unis	Shinkin Asset Management Co., Ltd Japon	Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Co., Ltd Japon
Pension Fund for Danish Lawyers and Economists Danemark	Shinsei Bank Japon	Trillium Asset Management Corporation Etats-Unis
Pension Plan of the Evangelical Lutheran Church in Canada Canada	Signet Capital Management Ltd Suisse	Triodos Bank Pays-Bas
PETROS - The Fundação Petrobras de Seguridade Social Brésil	Skandia Nordic Division Suède	Tri-State Coalition for Responsible Investing Etats-Unis
PGGM Pays-Bas	SNS Asset Management Pays-Bas	TrygVesta Danemark
Phillips, Hager & North Investment Management Ltd Canada	Société Générale France	UBS S.A. Suisse
PhiTrust Active Investors France	Sompo Japan Insurance Inc. Japon	Unibanco Asset Management Brésil
Pictet Asset Management S.A. Suisse	SPF Beheer bv Pays-Bas	UniCredit Group Italie
Portfolio 21 Investments Etats-Unis	Standard Chartered PLC Royaume-Uni	Unitarian Universalist Association Etats-Unis
Portfolio Partners Australie	Standard Life Investments Royaume-Uni	United Methodist Church General Board of Pension and Health Benefits Etats-Unis
Porto Seguro S.A. Brésil	State Street Corporation Etats-Unis	Universities Superannuation Scheme (USS) Royaume-Uni
PREVI Caixa de Previdência dos Funcionários do Banco do Brasil Brésil	Storebrand ASA Norvège	Vancity Group of Companies Canada
Prudential Plc Royaume-Uni	Sumitomo Mitsui Financial Group Japon	Vårdal Foundation Suède
PSP Investments Canada	Sumitomo Trust & Banking Japon	Vermont State Treasurer Etats-Unis
QBE Insurance Group Limited Australie	Sun Life Financial Inc. Canada	VicSuper Pty Ltd Australie
Rabobank Pays-Bas	Sustainable World Capital Etats-Unis	Victorian Funds Management Corporation Australie
Railpen Investments Royaume-Uni	Svenska Kyrkan, Church of Sweden Suède	Visão Prev Sociedade de Previdência Complementar Brésil
Rathbones / Rathbone Greenbank Investments Royaume-Uni	Swedbank Suède	Wachovia Corporation Etats-Unis
Real Grandeza Fundação de Previdência e Assistência Social Brésil	Swiss Re Suisse	Walden Asset Management, a division of Boston Trust and Investment Management Company Etats-Unis
REDEPREV-Fundação Rede de Previdência Brésil	Swisscanto Holding S.A. Suisse	West Yorkshire Pension Fund Royaume-Uni
Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario Canada	TD Asset Management Inc. et TD Asset Management USA Inc. Canada	WestLB Mellon Asset Management (WMAM) Allemagne
	Teachers Insurance and Annuity Association College Retirement Equities Fund (TIAA-CREF) Etats-Unis	Winslow Management Company Etats-Unis
	Telstra Super Australie	XShares Advisors Etats-Unis
	Tempis Capital Management Corée du Sud	YES BANK Limited Inde
	Terra fondsforvaltning ASA Norvège	York University Pension Fund Canada
		Youville Provident Fund Inc. Canada

Sommaire



Sommaire

Les membres du CDP			
Les signataires du CDP			
Sommaire	5		
1. Editorial	7		
2. Lettre de Moritz Leuenberger	9		
3. Synthèse du CDP Suisse 2008	11		
3.1 Taux de réponse	11		
3.2 Résultats	11		
4. Présentation du Carbon Disclosure Project	15		
4.1 L'essentiel en bref	15		
4.2 Les principales tendances mondiales du CDP	18		
5. Contexte politique et réglementaire de la question climatique	23		
5.1 Changement climatique et conséquences	23		
5.1.1 Changement climatique	23		
5.1.2 Conséquences	24		
5.1.3 Trajectoires de stabilisation	26		
5.2 Politique internationale et européenne face au changement climatique	27		
5.2.1 Politique climatique internationale	27		
5.2.2 Politique climatique européenne	28		
5.3 Politique climatique suisse et perspectives	32		
5.3.1 Objectifs et stratégies de la politique climatique suisse	32		
5.3.2 Loi sur le CO ₂ et mesures d'accompagnement	33		
5.3.3 Conventions d'objectifs volontaires et engagements de limitation des entreprises	34		
5.3.4 Etat actuel des conventions d'objectifs	36		
5.3.5 Perspectives de la politique climatique suisse	37		
5.4 Impact de la politique climatique sur les entreprises situées en Suisse	38		
5.4.1 Mécanismes sous-jacents	38		
5.4.2 Pertinence d'une politique climatique future pour les entreprises suisses - Chances et risques	40		
5.4.3 Conclusions	43		
6. Résultats de l'enquête CDP en Suisse	45		
6.1 Introduction	45		
6.1.1 Quelques considérations sur le nouvel univers CDP Suisse 2008	46		
6.2 Réponses des 50 sociétés du SMI Expanded® et analyse détaillée	48		
6.2.1 Transparence et taux de réponse	48		
6.2.2 Principaux résultats	49		
6.2.3 Evaluation de la pertinence des réponses	67		
6.3 Réponses et analyse des 50 titres suivants au sein du SPI®	77		
6.3.1 Taux de réponse	77		
6.3.2 Présentation et analyse des résultats des 50 titres suivants au sein du SPI®	78		
6.4 Tableau détaillé de toutes les réponses des entreprises participantes	84		
7. Remarques et conclusions	93		
7.1 Participation 2008	93		
7.2 Résultats 2008	94		
7.3 Qualité des réponses	95		
7.4 Transparence	95		
7.5 Implications pour les investisseurs	96		
Annexe: questionnaire CDP6	99		
Remerciements	102		
Contacts			

1

Editorial



1. Editorial

En quoi les investisseurs institutionnels sont-ils concernés par le changement climatique? Ne revient-il pas avant tout au monde politique de mettre en place une collaboration internationale, seul moyen efficace de surmonter ces bouleversements?

Certes, les politiques peuvent et doivent créer les conditions cadre en ce sens. Toutefois, les énormes moyens à déployer pour financer les mesures permettant de ralentir le changement climatique et d'assurer les adaptations rendues inévitables devront être majoritairement couverts par les investissements privés. Selon les estimations, les coûts vont de quelques milliards (selon Stern Review) à plus de 100 milliards de dollars (selon le Programme des Nations Unies pour le développement et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Or, ces coûts seront en grande partie générés par les pays en développement, qui seront par ailleurs les plus durement touchés par le changement climatique.

Et c'est ici que se referme le cercle. Dans l'intérêt de nos clients et des investisseurs institutionnels que nous représentons, il est important que les entreprises décident de s'attaquer aux défis liés au changement climatique. En effet, les éventuelles distorsions engendrées par ce changement vont constituer un test sans précédent, voire une véritable remise en question, pour le modèle d'affaires de nombreuses entreprises. Cette mise à l'épreuve aura inévitablement un impact sur les coûts et les bénéfices et, partant, sur le rendement du capital investi par nos clients.

En outre, en tant qu'investisseurs,

nous avons une responsabilité directe quant aux activités économiques des entreprises, puisque nous mettons à leur disposition le capital dont elles ont besoin. Nous souhaitons dans ce cadre éviter autant que possible de promouvoir des activités jugées néfastes ou inacceptables, notamment du point de vue écologique. Nous aimerions protéger nos clients de tout risque de réputation en privilégiant les investissements dans des sociétés responsables, gérées de manière aussi durable que possible.

Pictet et Ethos gèrent ainsi ensemble près de 2,5 milliards¹ de francs suisses investis dans des portefeuilles durables largement diversifiés. Quelque 6,5 milliards¹ de francs suisses sont en outre investis par le biais des fonds Clean Energy et Water, deux véhicules de placement thématiques Pictet axés sur le développement durable.

Mais des investissements de ce type exigent un processus de placement cohérent et, surtout, l'accès à des informations transparentes et pertinentes sur le bilan climatique des entreprises. En effet, seuls les éléments mis à disposition peuvent être intégrés aux décisions d'investissement.

Dans cette optique, le fait de pouvoir soutenir cette année encore le Carbon Disclosure Project (CDP) Suisse constitue, outre un honneur, un réel intérêt. Le CDP regroupe en effet près de 400 investisseurs institutionnels, gérant au total plus de 50 000 milliards de dollars. Il offre ainsi aux investisseurs des

informations précieuses et souvent difficiles à obtenir, mais indispensables pour évaluer les risques et les opportunités que représentent le changement climatique pour les entreprises.

C'est en 2007 que l'enquête a été menée pour la première fois, auprès de 50 entreprises du SMI Expanded®. Cette année, nous souhaitons ancrer plus solidement encore dans l'économie suisse la prise de conscience des problèmes liés au changement climatique. Nous avons donc élargi l'enquête aux 100 plus grandes entreprises helvétiques cotées en bourse.

Nous saisissons cette occasion pour adresser nos plus sincères remerciements à toutes les sociétés qui ont participé cette année à l'enquête du CDP et ont ainsi fourni de précieuses informations sur leur stratégie environnementale. Nous voudrions même affirmer qu'au vu des défis qui nous attendent, une stratégie climatique cohérente et convaincante donnera probablement une image tout aussi révélatrice des perspectives économiques d'une entreprise que ses prochains résultats trimestriels.



Renaud de Planta
Associé, Pictet & Cie



Kaspar Müller
Président, Fondation Ethos

¹ Chiffres à fin juin 2008

2

Lettre du conseiller fédéral M. Leuenberger



2. Lettre du conseiller fédéral M. Leuenberger

Berne, le 24 novembre 2008

Il n'est plus à démontrer que les activités humaines sont à l'origine du réchauffement climatique, dont les répercussions touchent plus durement les pays du Sud. Or, ceux-ci ne sont guère responsables de cette situation et ne disposent par ailleurs que de moyens minimes pour se protéger. Aussi sommes-nous tous concernés.

Le réchauffement climatique modifie en profondeur l'environnement, ce qui, à son tour, entraîne de lourds problèmes d'ordre social: des conflits violents éclatent pour accéder à des ressources toujours plus rares, et le nombre de réfugiés augmente. En conséquence, la stabilité politique de régions entières est menacée, au même titre que la sécurité et la prospérité à l'échelon mondial.

Or, les pays industrialisés sont, eux aussi, directement concernés par la dégradation du climat. Ainsi par exemple, la Suisse devra, ces prochaines années, investir à elle seule plusieurs milliards de francs pour se prémunir contre les crues.

Globalement, les conséquences financières liées au changement climatique s'élèvent à plusieurs pour cent du PIB mondial: trois selon des calculs optimistes, contre 20 pour d'autres.

Si nous souhaitons freiner ce mouvement, nous devons réduire nos émissions de CO₂. Or, l'expérience nous a enseigné que les seules mesures prises sur une base volontaire et les appels à la responsabilité ne suffisent pas.

Les instances politiques doivent créer des conditions-cadres en fixant des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en prenant des mesures idoines.

Le processus politique est en marche, tant sur le plan national qu'international. Actuellement, les pays membres de l'ONU sont en train de négocier un protocole post-Kyoto.

Toutefois, la protection de l'environnement ne relève pas seulement de la politique. Il est aussi indispensable d'impliquer le secteur privé. Mais une politique climatique engagée se heurte encore à de fortes réticences au sein de l'économie et de nombreuses organisations faitières. Or, si l'on pousse plus loin la réflexion, la protection du climat représente une chance et, fort heureusement, les décideurs sont toujours plus nombreux à l'avoir compris.

Pour la deuxième fois, la Fondation Ethos et la banque privée genevoise Pictet & Cie ont présenté le questionnaire du Carbon Disclosure Project à des entreprises suisses. Elles ont, cette année, inclus les cent plus importantes sociétés cotées en Bourse. Cette initiative est soutenue par des investisseurs conscients de l'enjeu économique du changement climatique et qui attendent des entreprises qu'elles prennent des mesures de précaution.

Si le réchauffement climatique n'est pas encore endigué, les nombreuses sociétés qui ont pris part à l'enquête 2008 et présenté leur stratégie en matière de climat apportent cependant une lueur d'espoir. Il faut également espérer que les marchés financiers joueront un rôle non

négligeable en matière de développement durable.

Le changement climatique ne saurait être maîtrisé que si politique et économie travaillent main dans la main.



Moritz Leuenberger
Conseiller fédéral

Chef du département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication

3

Synthèse du CDP Suisse 2008



3. Synthèse du CDP Suisse 2008

3.1 Taux de réponse

Pour son édition 2008, l'univers du CDP Suisse a été élargi aux cent plus grandes capitalisations de la bourse suisse. Les réponses des entreprises ont été réparties en deux groupes.

Le premier, le SMI Expanded®, s'inscrit dans la continuité du travail débuté lors de la première édition du CDP Suisse, puisqu'il est principalement constitué de sociétés déjà contactées à cette occasion. Avec un taux de participation de près de 70%, il affiche un résultat proche de celui obtenu l'an dernier (78%). Parmi les 33 sociétés participantes, 21 ont en outre accepté de rendre publiques les informations contenues dans leurs réponses.

Le second groupe d'entreprises, composé des 50 titres suivants de l'indice SPI®, présente un taux de participation de 46%, que l'on peut considérer comme satisfaisant si l'on prend en considération le fait que ces sociétés, de plus petite taille, ont dans leur très large majorité été contactées pour la première fois cette année à ce sujet.

3.2 Résultats

Entreprises appartenant au SMI Expanded®

Les réponses des entreprises du SMI Expanded® affichent un niveau de perception des risques liés au changement climatique plus élevé que celui observé l'an dernier. Ainsi, 52% d'entre elles citent les risques réglementaires, alors qu'elles n'étaient que 31% à le faire en 2007. Les risques physiques et généraux sont pour leur part encore plus souvent mentionnés, avec respectivement 73% et 76% des participants.

Tout comme lors de l'édition précédente, une confortable majorité des entreprises (88%) perçoit au moins une opportunité liée au changement climatique. Si 64% investissent dans des offres commerciales destinées à minimiser les effets du changement climatique ou à s'y adapter, presque toutes les entreprises ayant répondu citent l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs installations et infrastructures comme une opportunité majeure liée au changement climatique.

Au niveau de la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES), près de 79% des participants sont désormais capables de fournir leurs émissions directes selon le domaine 1 du Protocole GES, ce qui constitue un progrès par rapport à l'année passée. Quant aux émissions indirectes relatives aux achats d'électricité, 67% des entreprises sont en mesure de les fournir, soit une forte augmentation par rapport à 2007. De plus, 52% des entreprises publient au moins une partie de leurs autres émissions indirectes, le plus souvent celles liées aux déplacements du personnel. Dans seulement 34% des cas, ces données ont été vérifiées ou auditées par un organisme indépendant.

Concernant les questions de performance, si 70% des sociétés affirment avoir mis en place un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, seulement 30% se fixent des objectifs quantitatifs de réduction au niveau global.

Pour ce qui est de la gouvernance, 85% des entreprises affirment avoir mis en place un comité au sein de leur conseil d'administration, ou un groupe de travail en charge de la

responsabilité des questions relatives au changement climatique. En outre, plus de 27% des participants ont mis en œuvre des mécanismes d'incitation ou de rétribution du personnel liés à leurs stratégies/objectifs en matière de changement climatique.

Les 50 titres suivants au sein du SPI®

Les entreprises qui composent ce groupe affichent une perception des risques moins forte que les entreprises du SMI Expanded®. Si 57% des entreprises perçoivent tout de même au moins l'un des trois risques mentionnés dans le questionnaire, ce sont surtout les risques réglementaires et les risques généraux qui sont cités le plus souvent, avec pour chacun 38% des avis. Cinquante-deux pour cent des participants perçoivent des opportunités liées à l'évolution réglementaire, principalement des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs infrastructures ou de leurs produits. En outre, 57% ont investi ou comptent investir dans ces produits et/ou services spécifiques, destinés à minimiser les effets du changement climatique ou à s'y adapter. A noter que la plupart des banques participantes fournissent des réponses particulièrement détaillées à ces questions.

Concernant la mesure des émissions, 38% des entreprises fournissent des données relatives à leurs émissions directes. Les émissions indirectes des domaines 2 et 3 du Protocole GES ne sont, quant à elles, abordées que par respectivement 29% et 20% des sociétés participantes. Ces chiffres démontrent clairement que, pour la large majorité de ces sociétés, les systèmes de gestion de données d'émissions de gaz à effet de serre ne sont pas encore en place.

Il s'ensuit logiquement un faible 10% d'entreprises faisant auditer leurs données d'émissions de GES.

Enfin, si plus du quart des sociétés déclarent avoir mis en place un plan de réduction de leurs émissions de GES, seules quelques rares entreprises se fixent véritablement des objectifs quantitatifs de réduction. Toutefois, la plupart des sociétés expliquent avoir pris des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs infrastructures.

Au niveau de la gouvernance, un tiers des entreprises déclarent avoir mis en place des groupes de travail en charge des questions relatives au changement climatique.

4

Présentation du Carbon Disclosure Project

La mission du CDP est de favoriser le dialogue entre investisseurs et entreprises, en se fondant sur des informations de qualité afin de faire émerger une réponse rationnelle aux défis induits par le changement climatique.



4. Présentation du Carbon Disclosure Project

4.1 L'essentiel en bref

Le Carbon Disclosure Project est le plus grand regroupement d'investisseurs institutionnels au monde: en 2008, plus de 385 investisseurs signataires, représentant USD 57 000 milliards, ont en effet soutenu la sixième demande annuelle d'informations émanant du CDP (CDP6) qui a été adressée à plus de 3000 sociétés dans le monde.

Cette demande d'informations a ainsi été envoyée aux présidents des conseils d'administration des plus importantes entreprises de la planète en termes de capitalisation boursière. Elle aborde quatre aspects principaux:

- 1) La perception, par les dirigeants d'entreprises, des risques et opportunités que représente le changement climatique pour leur activité
- 2) La comptabilisation des gaz à effet de serre
- 3) La stratégie mise en place pour réduire les émissions/les risques et tirer profit des opportunités
- 4) L'intégration de la problématique du changement climatique à la gouvernance d'entreprise

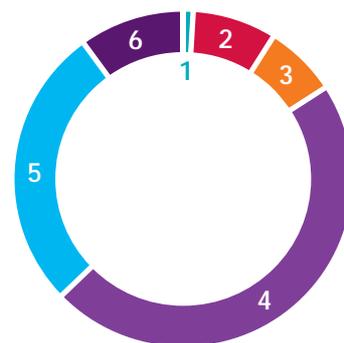
Pour consulter le questionnaire CDP6, veuillez vous reporter à l'annexe.

Les réponses à ce questionnaire annuel adressé par le CDP aux entreprises fournissent aux investisseurs des informations essentielles sur l'impact actuel et attendu du changement climatique sur leurs portefeuilles. Elles représentent donc une ressource importante au moment de la prise de décision d'investissement. Le fait que cette requête soit effectuée au nom des investisseurs permet par ailleurs d'attirer l'attention des dirigeants des sociétés sur l'enjeu du changement climatique et les réponses qu'il exige.

Après huit années de croissance ininterrompue, le CDP couvre actuellement plus de 20 pays. Durant l'année 2008, de nouveaux projets ont ainsi vu le jour en Chine, en Corée, en Amérique latine, aux Pays-Bas et en Espagne.

Le CDP a également conclu des relations stratégiques essentielles avec Merrill Lynch et PricewaterhouseCoopers, deux entités qui vont contribuer à la croissance du projet au cours de ces trois prochaines années.

Répartition géographique des signataires du CDP6

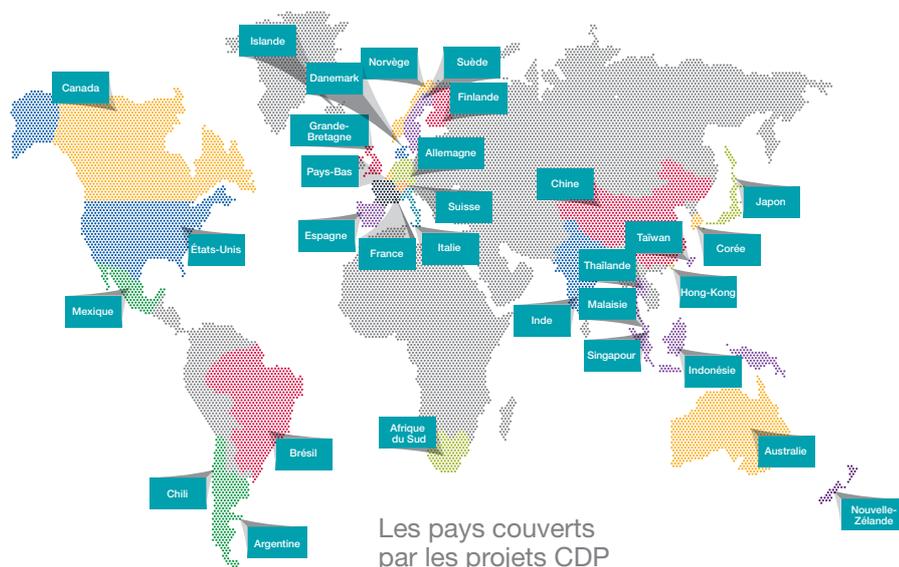


1. ■ Afrique (1%)
2. ■ Asie (8%)
3. ■ Australasie (7%)
4. ■ Europe (47%)
5. ■ Amérique du Nord (27%)
6. ■ Amérique du Sud (10%)

«Le Carbone Disclosure Project est absolument vital. Il faut convaincre tout le monde d'y participer.»

Bill Clinton

Ancien président des Etats-Unis



«Avant le CDP, nous n'avions aucun accès à des données détaillées sur les émissions de gaz à effet de serre des entreprises. Grâce au CDP, le monde politique, les investisseurs et les sociétés elles-mêmes peuvent prendre des décisions en toute connaissance de cause.»

Fredrik Reinfeldt
Premier ministre suédois

«Le Carbon Disclosure Project est indépendant et impartial. C'est un mécanisme clair et transparent où chacun peut consulter notre empreinte carbone et évaluer les efforts fournis pour la réduire.»

Sir Terry Leahy
**Directeur exécutif,
Tesco plc**

«Le CDP épaulé AIG Investments dans sa volonté d'évaluer et d'analyser les tendances en matière de risques et d'opportunités associés aux changements climatiques, mais aussi les différentes solutions pour atténuer ces phénomènes. Car ils demeurent une préoccupation financière et d'investissement majeure pour nos clients et nous-mêmes.»

Win J Neuger
**Directeur exécutif,
AIG Investments**

En 2008, nous avons eu le plaisir de constater que le CDP avait reçu un nombre record de réponses à son questionnaire, soit plus de 1550 au total. Ce résultat montre que les plus grandes entreprises du monde prennent toujours mieux conscience de l'importance croissante que revêt le changement climatique et de son incidence sur leur stratégie commerciale et la valeur actionnariale. L'analyse des réponses de cette année révèle des avancées au niveau de la comptabilisation et de la publication des données relatives aux émissions indirectes des gaz à effet de serre.

Afin de mieux comprendre les besoins de la communauté des investisseurs, le CDP poursuit actuellement ses recherches sur l'utilisation des données CDP par ces derniers. Les résultats obtenus jusqu'à présent indiquent que les signataires mettent à profit les informations récoltées dans les domaines suivants:

- dialogue avec les entreprises
- contrôle qualitatif
- recherche *sell-side*
- dépôt de résolutions d'actionnaires
- création de nouveaux produits et indices

Cette année, plus de 2000 nouvelles sociétés ont rejoint le système via le nouveau projet CDP sur la chaîne de production. Plus de 30 sociétés, dont Tesco, HP, Kellogg et Vodafone, ont ainsi recours au modèle CDP pour récolter auprès de leurs fournisseurs des données relatives au changement climatique. Il s'agit d'un progrès considérable pour le monde des entreprises, qui démontre le rôle central de la collaboration pour réussir à mieux appréhender le changement climatique et ses impacts sur les aspects logistiques.

Le projet CDP a par ailleurs su se faire une place grandissante dans l'agenda politique, recevant le soutien de quelques grandes figures partout dans le monde.

Ainsi, les gouvernements et le secteur public comprennent combien il est important de mesurer leurs propres risques et émissions de carbone. Par exemple, aux Etats-Unis, plus de trente villes sont en train de collaborer pour fournir, par l'intermédiaire du système CDP, des rapports sur cette problématique, une étape cruciale pour mieux comprendre la manière dont les villes se préparent à une économie moins gourmande en carbone. Le CDP travaille également avec les autorités centrales et locales au Royaume-Uni (et notamment avec le département des affaires étrangères et le département du commerce du ministère de l'économie et des finances) afin de mieux cerner les émissions, risques et opportunités associés aux différentes étapes de la chaîne de distribution.

Le CDP assure également le secrétariat du Climate Disclosure Standards Board (CDSB), organisme créé à l'initiative du Forum économique mondial, dont l'objectif est de promouvoir l'intégration aux rapports des entreprises des aspects liés au changement climatique en élaborant un cadre global de reporting sur cette thématique. Ce cadre fournira aux investisseurs des informations lisibles, cohérentes et comparables, tout en proposant aux sociétés des normes claires concernant ce type de publication, et par là même un modèle susceptible d'être repris par les instances de régulation nationales. En collaborant avec les utilisateurs de ces données et leurs conseillers, mais aussi avec les instances régulatrices, les groupes de défense des intérêts publics ainsi que les quatre principaux cabinets d'audit et les organismes comptables associés, le CDSB souhaite en effet harmoniser et renforcer les initiatives existantes dans le domaine en créant des normes communes. Ainsi, plutôt que de créer un nouveau standard, le CDSB désire rassembler et optimiser les meilleures pratiques déjà en vigueur pour créer un cadre normatif homogène qui pourra être utilisé par les entreprises au moment de l'élaboration de leurs rapports.

Les perspectives

- Le CDP améliore en permanence la qualité et le nombre des rapports sur le changement climatique. Nous améliorons également notre système de reporting en ligne et fournissons des recommandations détaillées sur les mesures et évaluations à exposer dans ces rapports.
- Le CDP va enrichir son offre en proposant des données spécialement adaptées aux exigences particulières de chaque société d'investissement. Nous nous efforçons également d'améliorer la disponibilité des informations en faisant appel à des canaux de distribution professionnels.
- Le CDP prévoit de poursuivre son expansion partout dans le monde, avec le lancement de nouveaux

projets en Russie et dans d'autres régions en 2009.

- Un nouveau projet «CDP Finance» a été lancé, en collaboration avec différentes banques. L'objectif est de mieux saisir les opportunités, risques et obligations liés au changement climatique pour l'ensemble de la clientèle, et notamment les portefeuilles de prêt et de capital investissement (*private equity*).
- Le CDP est également en train d'établir des relations stratégiques avec diverses organisations pour continuer d'étendre ses activités et son champ d'action.
- Face au changement climatique, le CDP s'attache à faire émerger au sein du monde des entreprises une réponse commune. En s'associant à des investisseurs, à des entreprises, à des gouvernements et à d'autres acteurs clés, il continuera ainsi d'encourager l'avènement d'une économie durable et moins gourmande en CO₂.

CORE: un meilleur accès aux données CDP

Depuis septembre 2007, le CDP utilise la base de données CORE 2.0. CORE (abréviation de l'anglais COrporate REsponses) est un outil avancé permettant un accès facilité aux données du CDP et une analyse plus aisée, avec la possibilité de rechercher et de trier les réponses obtenues selon des critères indiciaires et géographiques, ou par secteur et question CDP. Les résultats sont affichés sur écran via une interface web et sont téléchargeables sous format Excel.

CORE 2.0 a été conçu pour permettre le traitement facilité des données selon les besoins spécifiques de chaque utilisateur. Il a été élaboré sur la base des commentaires et suggestions récoltés auprès des membres signataires en 2007.

Pour de plus amples informations au sujet de CORE 2.0, nous vous invitons à consulter le site www.cdproject.net ou à contacter Daniel Turner des bureaux du CDP à Londres: daniel.turner@cdproject.net.

«Le CDP s'est révélé l'un des outils les plus pertinents pour l'évaluation des risques climatiques dans l'ensemble de nos portefeuilles.»

Brian Rice
**Gérant d'investissement,
CalSTRS**

«Le Carbon Disclosure Project est un excellent outil pour multiplier les échanges d'informations climatiques entre les sociétés et les investisseurs institutionnels.»

Bendt Bendtsen
**Ministre danois des Affaires
économiques, du commerce
et de l'industrie**

«En optant pour une démarche spécialisée, le Carbon Disclosure Project propose un cadre rigoureux et approprié offrant une vue d'ensemble des réponses apportées en matière de changements climatiques, et le questionnaire standard constitue pour notre secteur d'activité un excellent outil d'évaluation des risques et opportunités climatiques. Il nous permet également de comparer nos pratiques à celles de nos pairs.»

Sir Tom McKillop
**Président du Royal Bank of
Scotland Group**

4.2 Les principales tendances mondiales du CDP

Pour sa sixième édition, le Carbon Disclosure Project a connu une croissance record, adressant son questionnaire à plus de 3000 sociétés dans le monde entier.

Ainsi, en 2008, le CDP s'est-il étendu pour couvrir 21 zones géographiques (contre 16 en 2007) et deux secteurs (production électrique et transports). Parmi les régions impliquées pour la première fois en 2008, citons la Corée, la Chine, l'Amérique latine, les Pays-Bas et l'Espagne. Les réponses des entreprises et les rapports analysant les résultats de ces échantillonnages seront publiés sur le site du CDP. Pour plus de détails, nous vous invitons à le consulter (www.cdproject.net).

Globalement, le taux de réponse dépasse les 50%, avec un taux moyen de 55%; les meilleurs résultats proviennent du FTSE 100: 90 entreprises sur les 100 contactées ont répondu au questionnaire. Le FTSE 100 est suivi de près par l'échantillon Brésil 75 avec 83% (soit 60 entreprises). Au sein du Global 500, 77% des sociétés ont répondu à notre demande d'informations, soit 383 sociétés. Aux Etats-Unis, malgré une certaine hésitation politique à prendre des mesures contre le changement climatique, le taux de réponse des composantes du S&P 500 apparaît en nette progression, passant de 56% (282) en 2007 à 64% (321) en 2008, résultat qu'il faut interpréter comme un signal positif que nous envoient les entreprises américaines. Elles se préparent en effet au passage inévitable vers une économie moins gourmande en carbone.

En bref, cette édition a été marquée par un taux de réponse plus élevé qu'en 2007 pour dix échantillons: l'Asie, le Brésil, le Canada, la production électrique, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, le S&P500 et les transports. Quant à Global 500, FTSE 100/250 et Japon 150, le taux de réponse était similaire à celui de l'an passé.

L'échantillon Inde affiche un résultat identique en termes absolus, mais un déclin en termes relatifs, puisque l'échantillon a doublé de volume. Quatre autres échantillons affichent un nombre de réponses similaire, mais un taux de réponse inférieur, compte tenu de l'augmentation du nombre de sociétés interrogées: Australie 200, Pays nordiques 190, Afrique du Sud 100 et Suisse 100.

Par ailleurs, dans certaines économies émergentes couvertes depuis peu par le CDP (notamment l'Asie, la Chine et l'Inde), le projet doit encore relever d'importants défis, compte tenu du manque de familiarité des sociétés «nouvelles venues» avec le projet, des barrières linguistiques et culturelles et des lacunes réglementaires en matière de changement climatique, autant d'éléments qui expliquent un taux de réponse moins élevé dans ces régions. Mais le CDP travaille en étroite collaboration avec ses partenaires mondiaux pour surmonter ces obstacles.

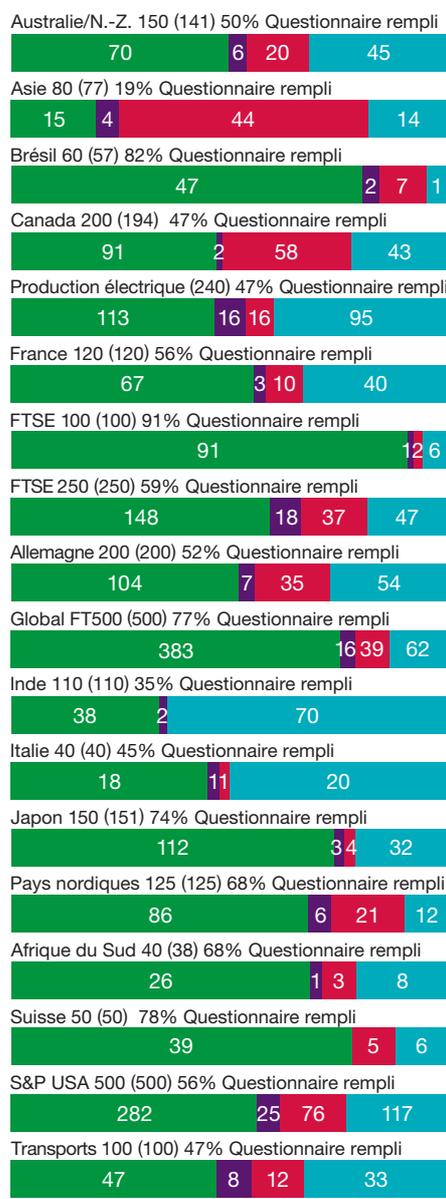
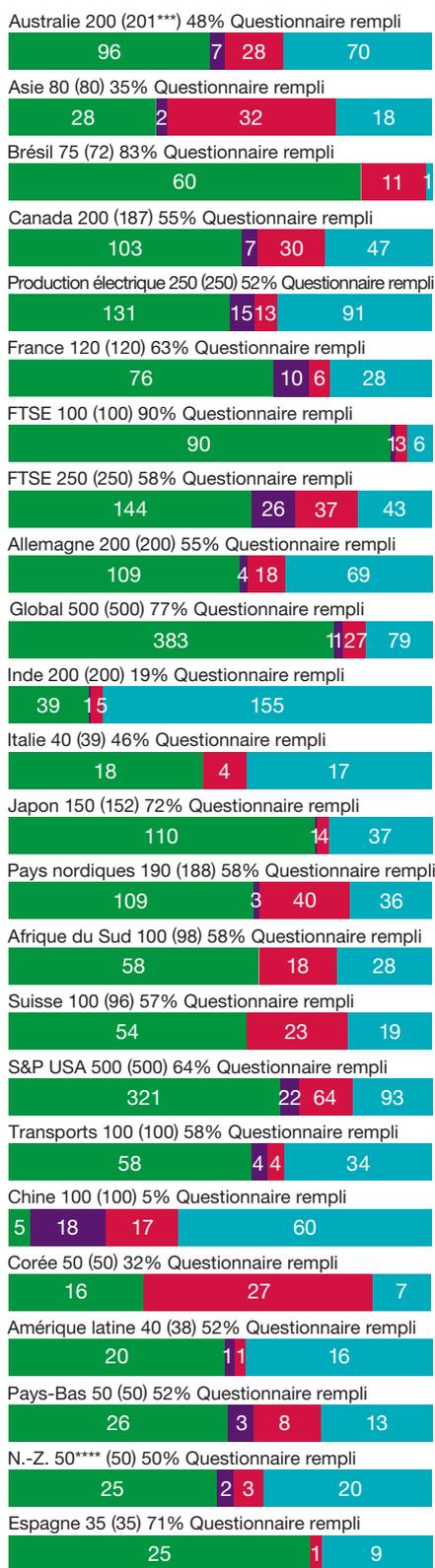
La couverture médiatique dont bénéficie la problématique du changement climatique s'étant étendue, à l'instar des discussions à propos des restrictions réglementaires, les sociétés n'ont désormais d'autre choix que de se pencher sur les implications de ce phénomène sur leurs activités. Par rapport au CDP5, on note donc une nette augmentation du nombre de sociétés qui ont vu cette thématique abordée au sein de leur conseil d'administration, et ce tous échantillons confondus. Il convient en particulier de souligner qu'au sein de ces conseils, il est de plus en plus fréquent qu'un membre en particulier se voit confier la responsabilité de ce dossier. Ainsi, au sein du FTSE 100, cette proportion est-elle passée de 53% (48) à 89% (80), et elle a bondi de 24% (35) à 84% (121) au sein du FTSE 250. Ces tendances indiquent donc une prise de conscience accrue d'autant plus importante qu'au sein des entreprises, les changements ne peuvent avoir un impact que si l'impulsion a été donnée par le conseil d'administration.

«Le CDP adresse ses sincères remerciements à tous ses partenaires et sponsors aux quatre coins de la planète. Ils ont contribué au succès mondial du projet.»

Paul Dickinson
Directeur exécutif, Carbon Disclosure Project

CDP6: taux de réponse par échantillon*

CDP5: taux de réponse par échantillon**



0 20 40 60 80 100%

Echantillon (nombre de sociétés)

- Pas de réponse
- A décliné
- Informations fournies
- Questionnaire rempli

* Les taux de réponse ont été calculés au 31 juillet 2008. Les données peuvent donc différer des résultats publiés dans les rapports locaux qui se sont basés sur des chiffres précédant ou suivant cette date.

** Taux de réponse tel que publié dans le rapport CDP5.

*** Les premiers termes correspondent à la désignation officielle de l'échantillon, et l'indication entre parenthèses au nombre de sociétés comprises dans l'échantillon pour le CDP6.

**** La Nouvelle-Zélande apparaît ici pour la première fois comme un échantillon séparé de l'Australie.

0 20 40 60 80 100%

Par ailleurs, quels que soient les facteurs à l'origine de cet intérêt croissant, on assiste à une multiplication des déclarations des sociétés à propos des risques et opportunités dans ce domaine, rendant ainsi nécessaire l'élaboration de nouveaux plans de gestion. En effet, tant les risques réglementaires que physiques influencent sensiblement la stratégie des entreprises, comme l'illustre le tableau des principales tendances. Ainsi, les échantillons Australie 200, Production électrique 250, FTSE 100, Japon 150 et Espagne 35 sont particulièrement bien sensibilisés aux risques potentiels associés au changement climatique.

Ces résultats montrent une nette progression du taux de réponse des sociétés qui ont adopté un plan de réduction des gaz à effet de serre. Notons en particulier l'évolution au sein des pays nordiques 190, où le nombre de sociétés dotées d'un plan de réduction est passé de 23% (19)

à 62% (68), de même dans le FTSE 100, où l'on assiste à une augmentation de 41% (37) à 81% (73) par rapport à l'enquête CDP5. Cet intérêt pour les objectifs climatiques représente certainement un point positif, mais il demeure nécessaire de vérifier formellement les données concernant les émissions de carbone et leurs réductions. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles réglementations vont faire leur apparition et que le prix du carbone, dans un processus de mondialisation, va renchérir. La nette progression du nombre d'entreprises adoptant un plan de réduction des émissions de carbone devrait s'accompagner d'une augmentation du nombre des sociétés faisant vérifier leurs données en la matière.

Ainsi, même si le segment Chine 100 affiche le taux de réponse le moins élevé, ce résultat peut être interprété positivement, en particulier si l'on garde à l'esprit que c'est la première

fois cette année que la demande d'informations émise par le CDP a été adressée à cet échantillon. Cette initiative a certes rencontré plusieurs difficultés imputables à toute une série de facteurs, dont les barrières linguistiques ou culturelles ainsi qu'un historique très pauvre en matière d'exigences de mesures et de reporting concernant les informations climatiques. Néanmoins, 5% des sociétés chinoises ont rempli le questionnaire et 18% ont fourni des informations, ce qui constitue un début prometteur. Nul doute qu'à l'avenir le taux de réponse va progresser à mesure que le CDP renforcera sa présence en Chine.

Les partenaires du CDP6 au niveau mondial*

Pays/Secteur	Partenaire	Site internet
Asie hors Japon	Association for Sustainable and Responsible Investment in Asia (ASrIA)	www.asria.org
Australie et Nouvelle-Zélande	Investor Group on Climate Change Australia/New Zealand (IGCC)	www.igcc.org.au
Brésil	Brazilian Association of Pension Funds (ABRAPP) & Banco Real	www.abrapp.org.br www.bancoreal.com.br
Brésil	Brazil Facilitation Team: Fabrica Ethica Brasil	www.fabricaethica.com.br
Canada	The Conference Board of Canada	www.conferenceboard.ca
Chine	China Facilitation Team: SynTao	www.syntao.com
France	AXA	www.axa.com
Allemagne	BVI Bundesverband Investment und Asset Management e.V./WWF Germany	www.bvi.de www.wwf.de
Inde	WWF India	www.wwfindia.org
Corée	Korea Sustainability Investing Forum (KoSIF)/Eco-Frontier/ ASrIA	www.kosif.org www.ecofrontier.kr www.asria.org
Amérique latine	Brazilian Institute of Investor Relations (IBRI)	www.ibri.org.br
Amérique latine	Latin America Facilitation Team: Fabrica Ethica Brasil	www.fabricaethica.com.br
Pays-Bas	VROM (The Dutch Ministry of Housing, Spatial Planning and the Environment)	www.vrom.nl
Pays nordiques	ATP, Folksam, KLP and Nutek (Swedish Agency for Economic & Regional Growth)	www.atp.dk www.folksam.se www.klp.no www.nutek.se
Afrique du Sud	National Business Initiative (NBI)	www.nbi.org.za
Espagne	Ecodes	www.ecodes.org
Suisse	Ethos/Pictet Asset Management	www.ethosfund.ch www.pictet.com

* Tous les autres échantillons sont gérés directement par le CDP.

Principales tendances

	Nombre de réponses analysées*	% d'entreprises considérant le changement climatique comme un risque réglementaire	% d'entreprises considérant le changement climatique comme un risque matériel	% d'entreprises considérant le changement climatique comme une opportunité réglementaire	% d'entreprises considérant le changement climatique comme une opportunité matérielle
Asie 80	28	71	79	79	71
Australie 200	94	84	82	82	61
Brésil 75	47	49	77	83	57
Canada 200	90	70	63	78	58
Chine 100	3	33	33	33	33
Production électrique 250	109	88	77	86	62
France 120	71	60	52	79	56
FTSE 100	88	81	76	80	65
FTSE 250	125	71	66	75	61
Allemagne 200	94	51	46	68	40
Global 500	384	74	74	80	62
Inde 200	27	33	70	82	52
Italie 40	17	71	77	82	65
Japon 150	104	90	82	79	64
Corée 50	15	67	93	100	60
Amérique latine 40	15	73	73	80	60
Pays-Bas 50	26	64	68	84	52
Nouvelle-Zélande 50	25	72	64	80	60
Pays nordiques 190	109	72	61	81	57
S&P 500	318	60	64	70	50
Afrique du Sud 100	53	76	89	85	64
Espagne 35	25	84	68	80	56
Suisse 100	53	45	49	59	45
Transports 100	59	80	81	75	51

	% d'entreprises communiquant leurs émissions de GES	% d'entreprises dont les données GES sont vérifiées à l'externe	% d'entreprises ayant adopté un plan de réduction des GES	% d'entreprises dont l'un des membres du conseil d'administration est resp. du dossier CC	% d'entreprises impliquées dans/intéressées par l'échange des droits d'émission**
Asie 80	57	36	54	68	18
Australie 200	78	39	49	73	17
Brésil 75	49	19	43	60	21
Canada 200	70	28	46	72	18
Chine 100	0	0	66	33	33
Production électrique 250	70	57	60	75	46
France 120	75	56	75	69	42
FTSE 100	91	71	81	89	41
FTSE 250	65	35	50	84	14
Allemagne 200	51	3	50	68	33
Global 500	80	57	74	80	35
Inde 200	41	19	52	52	23
Italie 40	77	65	53	59	53
Japon 150	95	50	90	94	43
Corée 50	67	13	60	80	40
Amérique latine 40	73	33	47	73	53
Pays-Bas 50	84	68	64	76	36
Nouvelle-Zélande 50	60	40	48	56	8
Pays nordiques 190	71	42	61	80	28
S&P 500	67	35	53	64	22
Afrique du Sud 100	79	30	45	81	21
Espagne 35	96	80	76	84	40
Suisse 100	64	34	53	68	17
Transports 100	71	46	70	85	24

* Selon les chiffres au 31 juillet 2008, ces données ne tiennent pas compte des sociétés qui font référence à la réponse d'une filiale ou d'une succursale.

** Basé sur leur approche du système EU ETS ou d'autres systèmes volontaires et régionaux d'échange ou de compensation des émissions de carbone.

5

Contexte politique et réglementaire de la question climatique



5. Contexte politique et réglementaire de la question climatique

5.1 Changement climatique et conséquences

5.1.1 Changement climatique

Changement climatique observé et causes

Depuis la publication du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement planétaire est considéré comme un phénomène avéré. Entre 1990 et 2004, les émissions de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) ont augmenté de 24%, tandis que les émissions de CO₂ progressaient d'environ 28%, contribuant à hauteur de 77% aux émissions anthropogéniques totales de GES en 2004¹. On constate désormais un large consensus au sein de la communauté scientifique sur la réalité d'un changement climatique d'origine humaine. Les émissions mondiales de GES dues aux activités humaines n'ont cessé d'augmenter depuis l'époque préindustrielle, avec une progression de 70% entre 1970 et 2004. Le CO₂ est passé d'une valeur préindustrielle de 280 ppm à environ 380 ppm en 2005, ce qui correspond à un dépassement manifeste de la variation naturelle au cours des 650 000 dernières années. D'autres GES tels que le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) suivent une évolution similaire. La principale augmentation d'émissions de GES entre 1970 et 2004 est due à l'utilisation croissante de combustibles fossiles pour la production d'énergie, le transport et

l'industrie dans les pays industrialisés. Les émissions d'origine forestière (y compris en raison de la déforestation), agricole et immobilière (qu'il s'agisse de logements ou d'immeubles commerciaux) ont progressé dans de moindres proportions.

Le réchauffement de la planète peut être observé à travers la hausse des températures moyennes de l'air et des océans, l'importance de la fonte des neiges et des glaciers ainsi que la montée du niveau moyen des mers au plan mondial. Onze des douze dernières années figurent parmi les douze années les plus chaudes depuis le début des relevés instrumentaux de la température à la surface du globe (1850). Les températures arctiques moyennes ont augmenté à un rythme presque deux fois supérieur à celui des températures mondiales au cours des 100 dernières années. Quant à l'augmentation du niveau des mers, elle suit celle des températures atmosphériques. Le niveau mondial moyen des océans s'est élevé à un taux moyen de 3,1 mm par an de 1993 à 2003 et les données recueillies depuis 1978 montrent que l'étendue annuelle moyenne de la banquise arctique a diminué de 2,7% par décennie, avec des reculs plus marqués en été de 7,4% par décennie. Par ailleurs, tandis que les précipitations augmentaient de manière significative dans certaines régions (Amérique du Nord et du Sud, Europe septentrionale et Asie septentrionale et centrale), elles diminuaient dans d'autres (Sahel, Méditerranée, Afrique sub-saharienne et certaines parties du sud de l'Asie)².

¹ GIEC 2007: Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the 4th Assessment Report of the IPCC, Cambridge and New York

² GIEC 2007: Climate Change 2007: Synthesis Report, Cambridge and New York

5.1.2 Conséquences

Conséquences physiques

Différents scénarios d'évolution du réchauffement de la planète ont été développés par le groupe de travail I³ du GIEC. Certaines incertitudes subsistent toutefois en raison de la complexité des situations. Les conséquences physiques d'une augmentation de la température globale moyenne sont multiples et très complexes, car elles sont déterminées par divers effets réactionnels. Les scénarios de hausse de la température mondiale moyenne varient entre 1,8 et 4°C d'ici 2100, ce qui entraînerait une augmentation du niveau des mers allant de 0,18 à environ 0,59 m. Le réchauffement devrait s'accélérer à l'intérieur des terres et aux latitudes les plus élevées. Il est très probable que les périodes de températures caniculaires, de vagues de chaleur et de fortes précipitations deviennent plus fréquentes. Par ailleurs, les cyclones tropicaux gagneront en intensité. L'approvisionnement en eau potable sera également compromis dans certaines régions (zones sèches au niveau des latitudes moyennes et dans les régions tropicales arides), ainsi que dans les régions et systèmes côtiers⁴.

³ GIEC 2007: Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the 4th Assessment Report of the IPCC, Cambridge and New York

⁴ GIEC 2007: Climate Change: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the 4th Assessment Report of the IPCC, Cambridge and New York

Dimensions économiques et sociales

Le changement climatique n'aura pas seulement des conséquences écologiques. Plus que tout autre défi environnemental, le changement climatique aura des effets importants sur l'économie mondiale et la société dans son ensemble.

- Alimentation: globalement, avec une hausse des températures de 1 à 3°C, le potentiel de production alimentaire devrait augmenter. Au-delà, il devrait néanmoins décroître⁵. La famine touchera surtout l'Afrique sub-saharienne. Une hausse des températures de 3°C augmentera le prix de la nourriture de 40%⁶.
- Santé: des effets sanitaires devraient se faire sentir dans tous les pays, mais ce sont les pays à bas revenus qui seront les plus affectés. Ces menaces prendront la forme d'inondations, de tempêtes, d'incendies et de sécheresses, et se traduiront également par une aggravation de la malnutrition, une hausse des niveaux de concentration d'ozone au niveau du sol et une modification de la distribution spatiale de certains vecteurs de maladies infectieuses⁷.

⁵ GIEC 2007: Climate Change: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the 4th Assessment Report of the IPCC, Cambridge and New York

⁶ WRI 2008: Food Price Crisis Triggers Questions about Global Food Security; Zachary Sugg le 25 avril 2008 <http://www.wri.org/stories/2008/04/food-price-crisis-triggers-questions-about-global-food-security> (site visité le 23 juin 2008)

⁷ GIEC 2007: Climate Change: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the 4th Assessment Report of the IPCC, Cambridge and New York

- Coût économique du changement climatique: les coûts et les avantages du changement climatique pour l'économie et la société varieront grandement en fonction de sa localisation et de son amplitude. Le rapport Stern envisage une perte de produit intérieur brut mondial pouvant aller jusqu'à 20% par an si aucune action n'est prise, c'est-à-dire si le réchauffement planétaire ne se stabilise pas⁸.
- Sécurité et migration: la dégradation des ressources en eau potable, le recul de la production alimentaire et une augmentation des catastrophes dues aux tempêtes et aux inondations pourraient avoir des conséquences sociales et politiques susceptibles de mettre en péril la sécurité internationale et de déboucher sur des migrations massives⁹.
- Équité: bien que la plupart des émissions de GES proviennent des pays développés, ce sont les pays les plus vulnérables (pays et populations les plus pauvres) qui seront frappés le plus tôt et le plus gravement. Le changement climatique menace également l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (www.un.org/millenniumgoals) tels que l'éradication de la famine, la préservation de la durabilité environnementale ou la lutte contre des maladies comme le paludisme¹⁰.

⁸ Stern N. 2006: The economics of climate change: The Stern review, Cambridge

⁹ WBGU 2007: Welt im Wandel: Sicherheitsrisiko Klimawandel, Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen, Berlin

¹⁰ PNUD 2007: Rapport sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, New York

Conséquences pour la Suisse

En Suisse, la température progressera de 1 à 3,5°C d'ici 2050, par rapport à 1990.

L'augmentation des précipitations annuelles moyennes sera encore plus significative et variera, selon les estimations, entre 20% en hiver et 5% à 30% en été.

Les changements au niveau des températures et des précipitations auront des conséquences sévères en termes d'environnement physique (cycle hydrologique, sinistres météorologiques, tempêtes, écosystèmes, agriculture), mais aussi en matière économique (secteur de l'énergie, tourisme) et sociale (par ex. la santé)¹¹.

En tant que pays industriel, la Suisse sera en mesure de trouver les ressources nécessaires à l'adaptation au changement climatique, de sorte que son impact au plan national sera en partie gérable. Toutefois, comme la Suisse est une petite économie ouverte, elle subira, par le biais des flux commerciaux, les conséquences négatives de la modification des schémas de production et de consommation d'autres pays. Les conséquences du changement climatique et la nécessité croissante de prendre des mesures d'adaptation dans les pays fortement touchés conduiront par ailleurs à des mutations sur les marchés mondiaux des capitaux et des changes, ce qui se traduira par des coûts supplémentaires pour les économies nationales. Une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a montré que les coûts économiques des dommages dus au changement climatique, répercutés par les canaux internationaux, étaient légèrement supérieurs aux coûts des impacts directs en Suisse¹².

¹¹ DETEC 2007: Rapport sur le climat. Rapport du DETEC sur la future politique climatique de la Suisse, Berne

¹² Infrac/Ecologic/Rütter+Partner AG 2007: Auswirkungen der Klimaänderung auf die Schweizer Volkswirtschaft (internationale Einflüsse). Etude pour l'Office fédéral de l'environnement, Zurich

5.1.3 Trajectoires de stabilisation

Il est largement admis que, pour limiter les impacts du changement climatique et la probabilité d'une perturbation massive et irréversible de l'écosystème mondial, l'augmentation de la température ne devrait pas dépasser 2°C. Toutefois, dans la mesure où les GES restent longtemps dans l'atmosphère et que les systèmes climatiques sont très lents à réagir, l'élévation du niveau de la mer se poursuivrait pendant des siècles, même si les concentrations de GES devaient se stabiliser¹³.

Il faudra que les émissions mondiales de GES atteignent leur maximum au cours des dix prochaines années, avant d'être réduites d'environ 50% d'ici 2050 par rapport à 1990, pour que

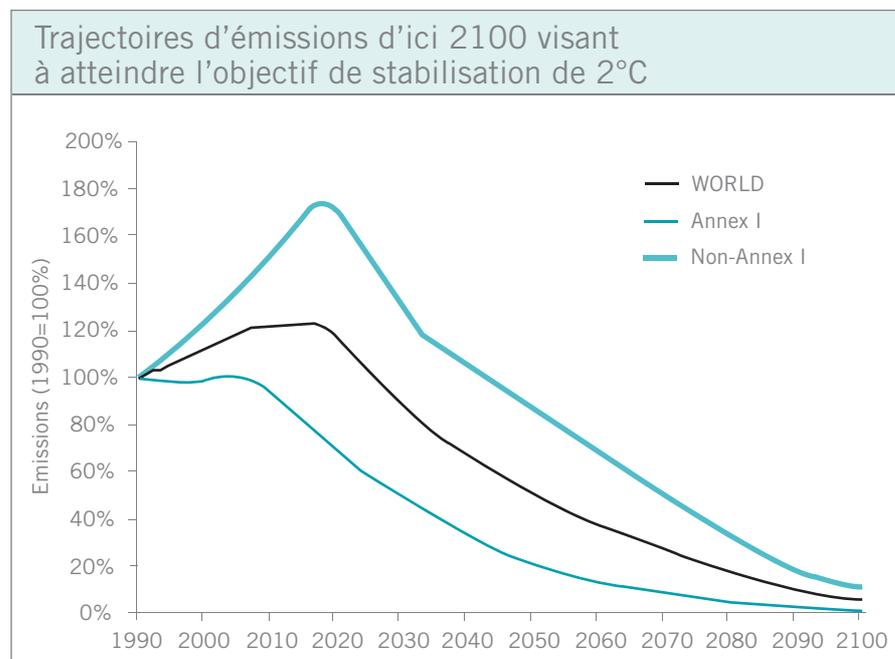
l'objectif d'une stabilisation à 2°C soit atteint. Cela signifie que les pays développés devront viser un pic d'émissions entre 2012 et 2015, avec des réductions de 30% d'ici 2020 et d'au moins 80% d'ici 2050 (par rapport à 1990). Les pays en développement seraient, quant à eux, autorisés à accroître leurs émissions jusqu'en 2020, avec un pic à environ 80% au-dessus des niveaux actuels, suivi de réductions de 20% par rapport à 1990 d'ici 2050¹⁴.

Simultanément, un accord global sur les trajectoires et les objectifs de réduction pour les pays en développement et les pays développés doit être défini conformément au principe des «responsabilités communes mais différenciées»¹⁵.

¹³ GIEC 2007: Climate Change 2007: Synthesis Report, Cambridge and New York

¹⁴ PNUD 2007: Rapport sur le développement humain 2007/2008. La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé, New York

¹⁵ Nations Unies 1992: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



Graphique 1 Source: Meinshausen 2007; Stylised Emissions Path; UNDP 2007

5.2 Politique internationale et européenne face au changement climatique

5.2.1 Politique climatique internationale

Cadre actuel fixé par le Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto, adopté en 1997, est l'accord international régi par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il fixe des objectifs contraignants de réduction des émissions de GES à 37 pays industrialisés ainsi qu'à l'Union européenne. La réduction correspond à une moyenne de 5% par rapport aux niveaux de 1990 sur la période de cinq ans allant de 2008 à 2012. A ce jour, 182 nations ont ratifié le traité. Les pays signataires doivent atteindre les objectifs obligatoires définis par le Protocole essentiellement par le biais de mesures nationales. Toutefois, en vue d'atteindre ces objectifs, le Protocole prévoit trois mécanismes supplémentaires basés sur le marché:

- **Echange de quotas d'émission (EQE):** les pays soumis à des engagements dans le cadre du Protocole et disposant d'unités non utilisées sont autorisés à vendre les quotas qui leur sont assignés à des pays ne pouvant respecter leurs objectifs de réduction.
- **Mécanisme de développement propre (MDP):** les pays ayant des engagements de limitation sont autorisés à bénéficier de réductions d'émissions certifiées (REC) pour des projets réalisés dans des pays en développement qui peuvent être considérés comme contribuant à atteindre l'objectif de Kyoto.
- **Mise en œuvre conjointe (MOC):** les pays soumis à des engagements sont autorisés à bénéficier d'unités de réduction d'émissions (URE) qui résultent de projets réduisant ou éliminant les émissions dans d'autres pays industrialisés.

Un nombre considérable de propositions pour un régime climatique au-delà de 2012 a été élaboré. Ces propositions concernent des réglementations spécifiques dans le cadre de la Convention, de même que des options alternatives au Protocole. Toutefois, la discussion ne porte pas uniquement sur la Convention-cadre mais aussi sur les engagements. Les propositions englobent des objectifs contraignants à court terme ainsi que des objectifs ambitieux à plus long terme pour 2030, voire 2050. Des objectifs doubles (deux objectifs quantifiés par pays) sont également envisagés: si le niveau d'émissions le plus bas est atteint, le pays est en règle et peut vendre ses quotas en surnombre sur le marché des émissions de carbone; si le niveau d'émissions le plus élevé est atteint, le pays ne pourra pas participer aux échanges. Il est également question d'objectifs sans enjeu (rien ne se passe lorsqu'un pays ne parvient pas à atteindre l'objectif) ou d'approches sectorielles (objectifs spécifiques pour différents secteurs).

Négociations sous la bannière de l'ONU pour la période post-Kyoto

Après la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008-2012), de nouveaux traités internationaux entreront en vigueur afin de fixer le cadre juridique de la future politique en matière de changement climatique. Lors de la COP 13 (Conférence des Parties) à Bali, les participants se sont mis d'accord sur un plan d'action dit de Bali qui définit les modalités d'un nouveau processus de négociation appelé à déboucher sur un accord international. Les négociations seront conclues en 2009 lors de la COP 15, à Copenhague. Le Plan d'action de Bali se compose de quatre éléments, à savoir une action renforcée dans le domaine de la limitation, de l'adaptation, des transferts de technologie et de la création de ressources financières. Le Plan constitue une avancée

fondamentale en ce sens que les pays en développement et les pays émergents prendront également des mesures limitatives. Par ailleurs, les Etats-Unis sont revenus à la table des négociations, ce qui est crucial en raison du poids énorme de leur contribution aux émissions de GES. Toutefois, les négociations resteront difficiles, certains pays n'étant pas en faveur de l'adoption d'objectifs de réduction contraignants.

Le développement futur des mécanismes souples dépend étroitement de l'accord qui sera conclu en 2009. Bien qu'il existe une série d'améliorations et de perfectionnements des outils actuels (MDP, MOC, EQE), les modalités de leur prise en compte dans le cadre d'un accord post-2012 restent à convenir. Par ailleurs, il est actuellement question d'instituer à l'avenir une taxe carbone applicable au niveau mondial.

5.2.2 Politique climatique européenne

Politique européenne face au changement climatique, aujourd'hui et après 2012

Tout comme la Suisse, l'Union européenne des 15 s'est engagée dans le cadre du Protocole de Kyoto à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8% au cours de la période 2008-2012. Un accord de répartition de la charge a divisé cet objectif de réduction entre les Etats membres de manière à assurer le développement économique au sein des pays relevant du Fonds de cohésion de l'Union européenne. Les nouveaux Etats membres d'Europe de l'Est ont des objectifs de réduction individuels. Afin de fixer un cadre commun permettant d'atteindre l'objectif de Kyoto, la Commission européenne a lancé, en mars 2000, le Programme européen sur le changement climatique (PECC). Celui-ci comprend une large gamme de mesures et de politiques. Le Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission de l'UE (SCEQE), entré en vigueur en 2005, vise une réduction effective des émissions de CO₂ dans les secteurs de l'industrie et de la production d'énergie. Pierre angulaire de la politique climatique de l'Union européenne (UE), il couvre des installations contribuant à hauteur de 50% aux émissions de CO₂ de l'Union européenne.

Toutefois, l'UE, considérant que Kyoto ne constitue qu'une première étape, joue un rôle actif dans l'élaboration d'un accord international pour l'après 2012, date d'expiration des objectifs de Kyoto. En présentant sa future stratégie, définie dans sa communication «Limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés Celsius: Route à suivre à l'horizon 2020 et au-delà», l'UE a

donné une impulsion positive aux négociations internationales du printemps 2007. Dans cette stratégie, l'UE formule un objectif minimum de réduction de -20% d'ici 2020. Si d'autres pays industriels s'engagent à des objectifs de réduction ambitieux, l'UE entend porter la barre à 30% de réduction. Le SCEQE de l'Union européenne sera alors renforcé et étendu pour devenir le vecteur essentiel permettant d'atteindre les objectifs de réduction. Dans le domaine voisin de la politique de l'énergie, l'UE vise une augmentation de 20% de l'efficacité énergétique et une proportion d'énergies renouvelables de 20% à l'horizon 2020.

Expérience acquise au sein du SCEQE et cadre de la seconde période

Le SCEQE de l'UE est conçu comme un système associant plafonds et échanges (*cap-and-trade*). Les plafonds d'émissions ainsi que l'affectation de quotas aux participants sont définis par ce qu'il est convenu d'appeler les plans nationaux d'affectation des quotas pour chaque période concernée. Les entreprises dont les émissions dépassent les quotas qui leur sont alloués doivent mettre en œuvre des mesures de réduction. Elles peuvent aussi acheter des quotas supplémentaires sur le marché du carbone. A l'inverse, les participants dont les coûts de réduction sont bas ont la possibilité de céder leurs quotas sur le marché. Par conséquent, les échanges de certificats d'émissions se traduisent par une réduction efficace des émissions de CO₂ et permettent de réduire

au maximum le coût de la politique climatique pour les entreprises. Avec un volume d'échanges en forte augmentation (quotas de 800 millions en 2006, 1,6 milliard en 2007), le SCEQE de l'Union européenne s'est imposé comme le moteur du marché du carbone à l'échelle mondiale. Au sein du SCEQE, les 10 500 installations participantes du secteur de la production d'électricité et de chauffage ainsi que celles de certains secteurs industriels grands consommateurs d'énergie apprennent non seulement à opérer dans un environnement où le carbone fait l'objet de restrictions, mais aussi à développer des stratégies de réduction destinées à optimiser les coûts¹⁶.

Cela étant, la première période du SCEQE, qui couvrait les années 2005 à 2007, a fait ressortir deux défauts majeurs. Ainsi, une attribution trop généreuse dans la plupart des Etats membres a conduit à une surabondance de quotas. Cette situation est devenue évidente dès les premiers contrôles, au printemps 2006, et s'est traduite par une dégradation

du prix des quotas (voir graphique 2). Celle-ci a compromis l'efficacité du système d'échange, la modicité du prix n'incitant pas à réduire les émissions. Par ailleurs, l'affectation initiale de quotas a débouché sur des effets de redistribution indésirables entre fournisseurs d'électricité, ménages privés et secteurs fortement consommateurs d'énergie car, au cours de la première période, la plupart des Etats membres ont choisi de céder gratuitement leurs quotas en fonction des émissions passées (droits acquis). Bien que ces quotas leur aient été attribués gratuitement, les opérateurs les ont considérés comme un facteur de production et les ont inclus en tant que coûts d'opportunité à leurs calculs de prix. Cette attitude économiquement correcte mais non désirée s'est traduite par une augmentation des prix de l'électricité et par des profits de plusieurs milliards d'euros pour les fournisseurs d'électricité. La mise aux enchères et la redistribution des recettes réalisées pourraient éviter ces effets indésirables¹⁷.

¹⁷ Matthes et al. 2005: The environmental effectiveness and economic efficiency of the European Union Emissions Trading Scheme: Structural aspects of allocation.

¹⁶ Commission européenne 2008a: Echanges de certificats d'émissions au sein de l'UE: un système ouvert encourageant l'innovation au plan mondial (http://ec.europa.eu/environment/climat/pdf/bali/eu_action.pdf)

Evolution des prix du carbone au sein du SCEQE



Graphique 2 Source: Point Carbon, prix historiques

Ces expériences ont conduit la Commission européenne à faire preuve de plus de sévérité dans la préparation des plans d'affectation pour la deuxième période allant de 2008 à 2012. Le plafond global pour l'Union européenne des 27 a été réduit d'environ 11%: il passe de près de 2300 millions de tonnes par an au cours de la première période à 2080 millions de tonnes par an pour la période 2008-2012¹⁸. Après les six premiers mois de la deuxième période d'échanges, on a pu observer que les directives plus rigoureuses de la Commission européenne en matière de fixation du niveau plafond avaient rétabli le prix du carbone. En septembre 2008, il s'établissait à environ EUR 24.

De même, le mécanisme d'affectation de la deuxième période d'échanges est passé du système des droits acquis à celui du *benchmarking* (voir ci-dessous) avec un rôle accru réservé aux enchères. La directive sur les échanges de quotas d'émission n'autorise qu'une proportion de 10% d'enchères, proportion que certains pays ont déjà presque épuisée (Allemagne: 8,8%, Grande-Bretagne: 7%, Hongrie: 5%, Pays-Bas: 4%). Le mécanisme des enchères favorise une affectation efficace des certificats. Grâce au passage des droits acquis au *benchmarking* dans le secteur de l'électricité, le système renforce l'incitation à la modernisation et à l'utilisation efficiente du parc de centrales électriques. Dans un système de *benchmarking*, les émissions par unité de production (par ex. le kWh pour la production électrique) sont définies de telle sorte que de nouvelles installations efficaces bénéficient d'un net avantage sur leurs homologues plus anciennes et inefficaces.

¹⁸ Les plans d'allocations nationaux sont disponibles sur le site web de la Direction générale Environnement de l'Union européenne. Une synthèse figure par ex. dans Reinaud, J. et C. Philibert (2007): Emissions Trading: Trends and Projects, International Energy Agency, COM/ENV/EPOC/IEA/SLT(2007)9

Grâce à ces améliorations, le SCEQE, dans sa deuxième période, envoie un signal plus clair aux secteurs participants: le prix du carbone crée des incitations à l'utilisation efficiente des installations, au passage à une distribution d'électricité et à des processus de production modernes et moins dépendants du carbone, ainsi qu'à l'arrêt des installations anciennes. L'annonce d'un cadre encore plus strict après 2012 détermine un axe de développement clair incitant à tenir compte des prix du carbone dans les décisions relatives aux investissements futurs. Pour la troisième période, la Commission européenne aura la possibilité de rendre enfin le système entièrement cohérent – y compris en ce qui concerne les incitations perverses résultant des règles spéciales actuellement applicables aux fermetures d'installations existantes et aux nouveaux entrants¹⁹.

¹⁹ Carbon Trust 2007: EU ETS Phase II allocation: implications and lessons, Great Britain

Développement du SCEQE et rattachement d'autres pays

La directive sur les échanges de quotas d'émissions n'ayant été conçue que pour les deux premières périodes d'échanges, un processus de révision a été lancé par la Commission européenne. En janvier 2008, celle-ci a présenté sa proposition d'amendement du Système d'échange de quotas d'émissions²⁰, dont les principaux éléments sont les suivants:

- Le plafond de quotas sera abaissé chaque année afin de réduire les émissions couvertes par le SCEQE de 21% d'ici 2020 par rapport au niveau de la période de Kyoto (ce qui implique une trajectoire de réduction de 1,74% par an).
- Le rôle des enchères sera renforcé. Dans le secteur de l'électricité, tous les quotas seront mis aux enchères à partir de 2013 et, s'agissant des autres secteurs industriels et des activités aériennes, la part des mises aux enchères sera augmentée progressivement, jusqu'à atteindre 100% en 2020.
- Le système sera étendu à d'autres gaz à effet de serre et à d'autres secteurs. L'aéronautique sera le premier secteur nouveau à intégrer le SCEQE en 2012²¹. Toutefois, la révision fait clairement ressortir que les petits émetteurs ne participeront pas au SCEQE en raison du niveau élevé des coûts de transaction.
- Si un accord international pour la période de l'après 2012 est conclu, les crédits MDP continueront d'être acceptés dans le système de l'Union européenne.

²⁰ Commission européenne 2008b: Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre

²¹ Commission européenne 2006: Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (<http://www.pointcarbon.com/news/1.940014>)

En définissant une trajectoire de réduction claire et en renforçant le rôle des enchères, l'Union européenne fixe un cadre précis à l'intérieur duquel les participants pourront inscrire leurs futures décisions d'investissement et de gestion. Les analyses les plus récentes du secteur concerné par le marché du carbone montrent sans ambiguïté que le cadre en vigueur après 2012 se traduira par des augmentations des prix du carbone. La banque Fortis prévoit un prix du carbone de EUR 40 par tonne de CO₂ pour l'après 2012, l'UBS prédisant même qu'il atteindra EUR 50²². A l'European Climate Exchange, des prix offerts à terme pour l'année 2013 ont été placés à EUR 32, tandis que les prix demandés atteignaient EUR 40²³. Ces premiers chiffres du marché confirment les prévisions des instituts financiers.

Afin de profiter des signaux positifs du SCEQE et de son cadre réglementaire, plusieurs pays se sont déjà rattachés au système. La Norvège, l'Islande et le Liechtenstein s'y sont joints pour la deuxième période d'échanges et de négociations, et d'autres pays – dont la Suisse – sont en voie de le faire. En ce qui concerne la Suisse, qui a déjà mis sur pied un système volontaire d'échange de quotas d'émissions dans le cadre de la loi sur le CO₂, rejoindre le système européen impliquerait de rendre compatible son système avec le SCEQE. Comme l'échange de quotas d'émissions conduit à un nivellement du coût de réduction, le rattachement au SCEQE serait susceptible de se traduire par une baisse du coût global des mesures de réduction d'émissions, dans la mesure où le coût de réduction à l'étranger – et donc le prix des certificats de réduction d'émissions – est moins élevé qu'en Suisse (voir chapitre 5.4.1).

²² Fortis (2007): Energy & Environmental Markets, Special Report: Phase Two Update, New Elements from CER Supply and Aviation Demand, 28 novembre 2007. UBS (2008): cité dans la CO₂-Newsletter: http://www.co2-handel.de/article58_9250.html

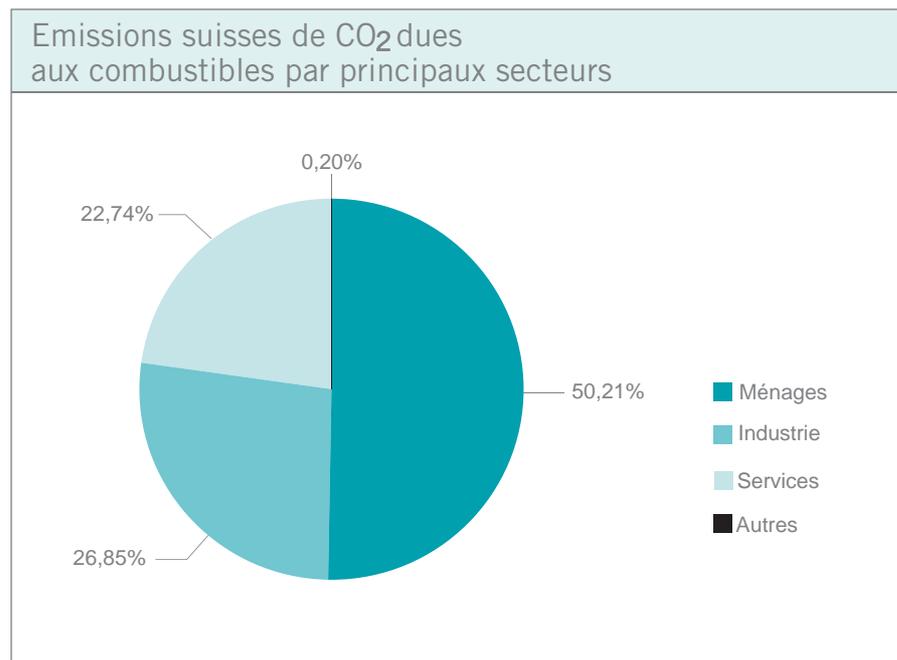
²³ http://www.europeanclimateexchange.com/default_flash.asp

5.3 Politique climatique suisse et perspectives

5.3.1 Objectifs et stratégies de la politique climatique suisse

La politique climatique suisse s'appuie sur une série d'instruments visant à assurer le respect de l'objectif national de réduction. Il s'agit notamment d'instruments définis par la loi, mais aussi de mesures volontaires fortes. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse doit respecter un objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 8% pour la période allant de 2008 à 2012, par rapport au niveau de 1990. Le graphique 3 montre la part des émissions suisses de CO₂ par secteur.

En raison de l'importance des émissions de CO₂ résultant de l'utilisation d'énergies fossiles, qui représentent une part totale d'environ 85%, la politique climatique suisse est étroitement liée à la politique énergétique. Le respect des objectifs nationaux d'émissions de gaz à effet de serre est assuré au niveau juridique par la loi fédérale sur les réductions des émissions de CO₂ (loi sur le CO₂), entrée en vigueur en mai 2000.



Graphique 3 Les émissions de CO₂ dues aux combustibles (total: 24,24 millions de tonnes de CO₂) sont basées sur les chiffres corrigés des variations climatiques, conformément à la loi sur le CO₂. Source: Energy Statistics, OFEV 2008

5.3.2 Loi sur le CO₂ et mesures d'accompagnement

Loi sur le CO₂

La loi sur le CO₂ fixe un objectif de réduction des émissions de CO₂ de -10% d'ici 2010 par rapport au niveau de 1990. Des objectifs distincts ont été définis pour les combustibles et les carburants, à savoir -15% pour les premiers et -8% pour les seconds. En raison de la forte proportion de CO₂ dans le total des émissions de gaz à effet de serre en Suisse, l'objectif de réduction de 10% pour le CO₂ est suffisant pour garantir la conformité avec le Protocole de Kyoto. Dans son approche, la Suisse mise principalement sur les mesures librement consenties et ne prévoit qu'accessoirement des instruments légaux, pour le cas où les objectifs de réduction ne seraient pas atteints par le biais des seules mesures volontaires. En complément aux mesures nationales, la loi sur le CO₂ autorise la prise en compte limitée de «mécanismes souples» dans le calcul des objectifs suisses. La contribution des certificats de réduction étrangers²⁴ est limitée par la loi à 1,6 million de tonnes de CO₂²⁵. Les dispositions de la loi sur le CO₂ sont limitées dans le temps et expirent fin 2012. Au-delà, la loi devra être remplacée par d'autres instruments ou révisée. A ce jour, les mesures légales suivantes sont en vigueur ou en préparation:

- Taxe sur le CO₂ perçue sur les agents fossiles.

²⁴ Actuellement, les certificats de réduction d'émissions suivants sont acceptés: les réductions d'émissions certifiées (REC) générées dans le cadre du Mécanisme de développement propre, les unités de réduction d'émissions (URE) générées par le Mécanisme de mise en œuvre conjointe (MOC) et les quotas (European Union Allowances - EUA) générés dans le cadre du Système Communautaire Européen d'Echange de Quotas d'Emission (SCEQE).

²⁵ Le CO_{2e} est une mesure métrique utilisée pour comparer les émissions de différents gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRG).

- Conventions conclues et engagements volontaires de réduction pris par les entreprises, pour l'essentiel sous le patronage de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les entreprises ayant pris des engagements formels de réduction peuvent bénéficier d'une exemption de la taxe sur le CO₂.
- Exemption de taxe pour les carburants biogènes et réduction de taxe sur le gaz naturel et le gaz naturel liquéfié utilisés dans le secteur du transport. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les carburants biogènes sont totalement exempts de la taxe si le processus de production respecte certaines exigences écologiques et sociales. Le gaz naturel et le gaz naturel liquéfié utilisés comme carburants peuvent bénéficier d'allègements fiscaux.
- Projet de loi réglant la compensation des émissions de CO₂ des centrales thermiques à combustibles fossiles (en procédure de consultation). Il est proposé qu'un minimum de 50% des émissions supplémentaires de CO₂ soit compensé par des mesures nationales.

Afin de gérer l'échange de certificats carbone par les opérateurs suisses, un registre national des échanges de quotas d'émissions a été mis en service en décembre 2007, ce qui a fait de la Suisse le premier pays disposant d'un registre à jour compatible avec les exigences de la CCNUCC²⁶.

²⁶ www.national-registry.ch

Taxe sur le CO₂ et mise en œuvre

L'ordonnance sur le CO₂ définit un processus par étape permettant de mettre en œuvre différents niveaux d'imposition dans le cadre de la taxe sur le CO₂ pour les agents énergétiques fossiles. Les émissions de CO₂ dues aux combustibles fossiles ayant baissé en 2007 à 88,8% par rapport à 1990, la taxe sur le CO₂ ne sera pas augmentée en 2009, mais restera au niveau actuel de 12 francs par tonne de CO₂. L'Office fédéral de l'environnement estime que la taxe devrait rapporter un montant total de 220 millions de francs. L'intégralité des recettes nettes de la taxe sur le CO₂ est redistribuée à la population sur une base per capita, ainsi qu'aux entreprises en pourcentage des salaires versés (montant des salaires AVS). Compte tenu du niveau actuel de 12 francs par tonne de CO₂, cette redistribution correspondra à environ 20 francs par tête et à 0,5 franc par millier de francs de salaires AVS.

Programmes et mesures d'accompagnement

Voici une liste des principaux instruments et mesures destinés à soutenir la mise en œuvre de la politique climatique suisse:

- La loi sur l'énergie délègue aux cantons les mesures d'économie d'énergie dans d'importants secteurs de la consommation d'énergie. Sont par exemple concernées les prescriptions énergétiques applicables aux immeubles ainsi que les exigences spéciales visant les gros consommateurs d'énergie.
- Depuis 2001, le programme «SuisseEnergie» soutient une série d'initiatives en coopération avec le secteur privé et les cantons suisses, telles que les conventions volontaires avec les entreprises sur la réduction de la consommation d'énergie ainsi qu'avec les importateurs de voitures de tourisme sur la réduction de la consommation de la flotte. D'autres initiatives ciblent les programmes d'étiquetage relatifs à la consommation d'énergie des appareils électroménagers, des luminaires et des voitures de tourisme, les programmes de conduite écologique et le soutien à des agences privées pour l'énergie telles que MINERGIE (immeubles efficients au plan énergétique), HolzenergieSchweiz (énergie du bois), AEE (Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique), etc.
- Mesure volontaire de la part du secteur privé, prise à l'initiative de l'Union pétrolière suisse, le «centime climatique» prélevé sur les carburants vise à atteindre l'objectif national de réduction dans le secteur du transport. Le centime climatique équivaut à une taxe de 1,5 centime suisse par litre sur les importations

d'essence et de diesel.

Le revenu net du centime climatique sert au financement de projets de réduction en Suisse et à l'acquisition de certificats d'émission sur le marché national et international du carbone. Dans un contrat avec les autorités helvétiques, la Fondation Centime Climatique s'est engagée à réduire les émissions de CO₂ de 9 millions de tonnes au total sur la période de 2008 à 2012.

- La «Fondation Centime Climatique» est une association volontaire d'entreprises suisses qui soutient des projets de limitation des émissions de GES. Ses ressources financières proviennent de la redistribution de la taxe sur le CO₂ sur les combustibles fossiles. Le montant de la redistribution de cette taxe sera d'environ 1,5 million de francs. Les entreprises membres – issues principalement du secteur des services – qui bénéficient largement de la redistribution de la taxe sur le CO₂ s'engagent à reverser l'intégralité des sommes perçues à la Fondation. L'argent est utilisé pour soutenir des projets climatiques en Suisse, l'accent étant mis sur ceux initiés et mis en œuvre par les petites et moyennes entreprises.

5.3.3 Conventions d'objectifs volontaires et engagements de limitation des entreprises

Afin de conférer au secteur industriel et aux entreprises de services la plus grande souplesse possible en matière de contribution et de conformité aux objectifs de la loi sur l'énergie et de la loi sur le CO₂, un concept de conventions d'objectifs volontaires et d'engagements de limitation a été développé au sein d'un système dual. Tandis que les conventions volontaires sont mises en œuvre dans le cadre de la loi

sur l'énergie et ne couvrent donc que les objectifs de réduction relatifs à la consommation d'énergie, les engagements de limitation sont régis par la loi sur le CO₂ et incluent donc des objectifs contraignants de réduction des émissions de CO₂. Les engagements de limitation sont également conclus à titre volontaire. Cependant, une fois qu'une entreprise a opté pour un engagement de limitation, l'objectif convenu devient contraignant et un régime de sanctions s'applique en cas de non-respect. Les gros consommateurs peuvent passer une convention d'objectifs ou prendre un engagement de limitation directement avec la Confédération. A ce jour, seule l'industrie du ciment suisse a conclu directement une telle convention d'objectifs. Pour toutes les autres entreprises, les conventions d'objectifs ou les engagements de limitation doivent être passés avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC). En coopération avec les spécialistes de l'AEnEC, les entreprises élaborent une proposition d'objectifs individuels de réduction qui est soumise à la Confédération. Les motivations des entreprises en faveur d'un engagement volontaire de limitation sont multiples. Elles vont des considérations d'image ou de réputation au respect des exigences légales fixées par les cantons et à la possibilité de pouvoir bénéficier de tarifs d'électricité réduits (par ex. tarif d'efficacité de l'entreprise d'électricité de Zurich EWZ). Les entreprises ayant pris des engagements de limitation contraignants peuvent en outre bénéficier d'une exemption de la taxe sur le CO₂. La perception de la taxe intervenant dès l'importation des combustibles fossiles, l'entreprise exemptée doit périodiquement faire une demande de remboursement de la taxe sur le CO₂. Du fait de cette exemption, l'entreprise sera également exclue du mécanisme de redistribution des recettes de la taxe sur le CO₂. Les entreprises prendront donc en général la décision d'opter ou non

pour un engagement de limitation sur la base d'une analyse de l'impact financier net. L'Office fédéral de l'énergie propose un outil de calcul à cet effet²⁷. L'AEnEC offre trois modèles de convention (modèle énergétique pour les gros consommateurs, modèle de référence pour les PME et modèle basé sur Internet pour les PME) adaptés à la taille et à la complexité des processus de production des différentes entreprises.

Dans le cadre de ses engagements de limitation d'émissions de CO₂, une entreprise peut atteindre l'objectif assigné en recourant à l'une des trois options suivantes ou à une combinaison de celles-ci: a) action individuelle, b) achat de permis d'émissions en cas de niveau excessif, dans le cadre du système national d'échange de quotas d'émissions, c) achat de certificats internationaux (REC: réductions d'émissions certifiées; EUA: European Union Allowances), à hauteur d'un montant maximum correspondant à 8% de leurs émissions. Le respect des conventions d'objectifs volontaires en matière d'énergie ne peut résulter que de l'action de l'entreprise concernée.

Sur la période de 2008 à 2012, la Confédération assigne chaque année des droits d'émission à toutes les entreprises ayant pris des engagements de limitation et ayant opté pour le modèle énergétique. Les entreprises concernées doivent ouvrir un compte au registre national des échanges de quotas d'émission. Pour l'année 2008, l'Office fédéral de l'environnement a, dans un premier temps, accordé des droits d'émission à plus de 215 entreprises pour un volume de 2,2 millions de tonnes de CO₂. Ce volume atteindra près de 3 millions de tonnes de CO₂ lorsque toutes les demandes auront été traitées. Compte tenu de l'augmentation prévue des volumes de production des entreprises participantes d'ici

2010, la réduction des émissions devrait atteindre 2% par rapport à 2000, soit 60 000 tonnes de CO₂.

Les droits d'émission résultant d'engagements de limitation peuvent être échangés au plan national avec d'autres entreprises ayant également pris des engagements formels de limitation. Les droits excédentaires peuvent également être vendus à la Fondation Centime Climatique. Certaines entreprises suisses ont un intérêt vital à ce que le système national d'échange soit rattaché au programme d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Une première série de consultations techniques entre la Confédération et l'Union européenne a déjà eu lieu à ce sujet, et d'autres sont prévues. S'il est possible de parvenir à un accord sur les critères techniques, un traité international devra être conclu entre la Suisse et l'Union européenne. Les options d'ajustement du mécanisme suisse d'allocation en vue de rattacher le système d'échange suisse au SCEQE de l'Union européenne occupent une place importante dans les discussions actuelles sur l'élaboration du cadre réglementaire et des objectifs de la politique climatique suisse de l'après 2010/2012. Il n'est pas exclu que le rattachement au SCEQE puisse intervenir avant 2012 mais, compte tenu de la nature administrative complexe du processus, un tel accord ne devrait pouvoir raisonnablement aboutir qu'après 2010.

²⁷ <http://www.bfe.admin.ch/energie/00572/00573/00626/index.html?lang=fr>

5.3.4 Etat actuel des conventions d'objectifs

Aperçu de la mise en œuvre à fin 2007	
Emissions de CO ₂ par les entreprises actuellement couvertes par des conventions d'objectifs ou des engagements de limitation	> 3,9 millions de tonnes de CO ₂ par an
Part des émissions de CO ₂ des entreprises couvertes par des conventions d'objectifs ou des engagements de limitation (par rapport au total des émissions de CO ₂ provenant de l'industrie et du secteur des services en Suisse)	> 39%
Nombre total d'entreprises couvertes par des conventions d'objectifs ou des engagements de limitation	1791
Nombre total de groupes actifs	87
Part des entreprises couvertes par des engagements de limitation (dans le total des entreprises couvertes par des conventions d'objectifs et des engagements de limitation actuellement en vigueur)	> 80%
Nombre d'entreprises ayant formellement demandé l'exemption de la taxe sur le CO ₂	> 900
Economies nettes attendues en 2010 par rapport au niveau de 2000 (compte tenu de la croissance des volumes de production des entreprises participantes)	CO ₂ : -4,1% Energie: -6,7%
Economies d'énergie constatées en 2007 à la suite des mesures appliquées dans le cadre des conventions d'objectifs et des engagements de limitation	3 780 GWh par an*
Amélioration relative en termes d'efficacité énergétique	environ 10%*
Economies de CO ₂ constatées en 2007 à la suite des mesures appliquées dans le cadre des conventions d'objectifs et des engagements de limitation	815 000 tonnes de CO ₂ par an*
Amélioration relative en termes d'intensité de CO ₂	environ 19%*

* Données concernant uniquement les membres de l'AEnEC

Tableau 1 Etat des conventions d'objectifs et des engagements de limitation, à l'exception de Cemsuisse. Sources: Rapport annuel de l'AEnEC pour l'année 2007, Office fédéral de l'énergie: Marktbereich Industrie und Dienstleistungen / Prozess- und Betriebsoptimierung. Rapport annuel 2007

Les données de monitoring à fin 2007 montrent un très grand respect des objectifs de réduction par les entreprises participantes. Globalement, les entreprises ayant passé des conventions d'objectifs ou pris des engagements de limitation pour 2007 sont nettement en avance sur leurs objectifs intermédiaires. Par ailleurs, le nombre d'entreprises ayant déjà dépassé les objectifs convenus pour 2010 est significatif. C'est là le signe d'une forte motivation des entreprises

participantes à ne pas se contenter d'une action minimale. L'un des moteurs sous-jacents de cette évolution positive est peut-être la perspective de pouvoir vendre leurs droits d'émission excédentaires à la Fondation Centime Climatique. Au cours de la première phase d'acquisition de droits d'émission excédentaires aux entreprises ayant pris des engagements de limitation, la Fondation Centime Climatique a racheté à 165 entreprises des certificats d'émissions

correspondant à 0,96 million de tonnes de CO₂, à un prix fixe de 70 francs par tonne de CO₂. Il n'est pas encore décidé si une autre phase de rachat suivra. Ce prix est nettement supérieur à ceux générés par le SCEQE de l'Union européenne. La différence reflète l'écart entre la Suisse et l'Union européenne en ce qui concerne les coûts moyens de réduction. D'après les informations en provenance d'entreprises ayant passé des conventions d'objectifs ou pris des engagements de limitation, les objectifs peuvent être atteints en mettant en œuvre des mesures dont la durée d'amortissement maximale varie en moyenne entre 3 et 4 ans pour celles relatives aux processus et entre 10 et 15 ans pour celles visant à améliorer les infrastructures. Dans la situation actuelle, caractérisée par le prix élevé des combustibles fossiles, cette durée devrait être considérablement plus courte. Les entreprises qui sont entrées dans le système à un stade précoce ont par conséquent bénéficié d'économies substantielles sur leur facture d'énergie, ce qui aura également un impact positif sur la compétitivité des participants au système, tant au plan national qu'international. Le système contribue de la sorte à la compétitivité économique de la Suisse dans son ensemble.

5.3.5 Perspectives de la politique climatique suisse

La Confédération a lancé un processus national en vue d'élaborer une stratégie pour l'après 2012. Le département fédéral de l'environnement, de l'énergie, des transports et de la communication a proposé, dans son rapport sur le climat (publié en août 2007), que la stratégie nationale pour la Suisse soit développée conformément aux objectifs de réduction proposés par l'Union européenne. Deux options principales sont en discussion au sein de l'administration helvétique:

- Objectifs de réduction conformes à la récente proposition de l'Union

européenne (soit -20% jusqu'à 2020 par rapport au niveau de 1990 ou -30% si un accord international est conclu, et -50% à l'horizon 2050).

- Proposition du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en faveur d'une Suisse «climatiquement neutre», avec pour objectif théorique une réduction de 100% d'ici l'année 2030. Dans le cadre de cette proposition, la part des certificats de réduction d'émissions achetés sur le marché international n'est pas limitée. La proposition spécifie une limite maximale pour les coûts de réduction, ce qui signifie qu'une réduction de 100% pourrait ne pas être atteinte.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs instruments supplémentaires sont actuellement en cours d'évaluation par les autorités suisses, par exemple:

- Introduction d'une taxe nationale sur les gaz à effet de serre.
- Affectation partielle des recettes de la taxe sur le CO₂ ou les GES à la subvention de projets et mesures de réduction d'émissions (par ex. utiliser une partie des recettes pour promouvoir l'efficacité énergétique dans les secteurs de la construction et les énergies renouvelables).
- Interconnexion complète du système national d'échange de quotas d'émissions avec les systèmes d'échange étrangers.
- Mesures réglementaires imposant des normes minimales en matière d'énergie et d'émission pour les immeubles, les voitures et autres dispositifs consommateurs d'énergie.

- «Plan d'action pour l'efficacité énergétique» et «Plan d'action pour les énergies renouvelables», présentés par le Conseil fédéral en septembre 2007 et comportant une série de mesures destinées à promouvoir des améliorations dans le domaine de l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables. Une mise en œuvre par étape de ces plans d'action est prévue à partir de 2009.

A ce jour, aucune décision définitive n'a été prise quant à la forme que prendra la politique climatique suisse après 2012.

5.4 Impact de la politique climatique sur les entreprises situées en Suisse

5.4.1 Mécanismes sous-jacents

Prix du carbone et sa dynamique

L'introduction d'un prix du carbone – que ce soit par le biais de l'introduction d'une taxe sur le CO₂ ou d'un système d'échange de quotas d'émissions – crée un nouveau facteur de coût qu'il convient de prendre en compte au niveau de la fonction de production. Si la situation de la concurrence le permet, l'augmentation des coûts de production pourra être répercutée sur les consommateurs. Cette augmentation des prix est susceptible de réduire la demande en produits fortement dépendants du carbone lorsque celle-ci est élastique ou lorsqu'il existe la possibilité de substituer à ces produits d'autres produits plus faiblement dépendants du carbone.

En cas de variation des prix du carbone et de leur ajustement dynamique dans des économies en concurrence, la politique climatique risque d'induire des effets de compétitivité inefficients, notamment dans les secteurs fortement dépendants du carbone, lorsque des entreprises en compétition directe sont

confrontées à des coûts du carbone différents. Un désavantage concurrentiel à court terme peut toutefois être compensé sur le long terme si l'incitation créée par le biais du prix du carbone débouche sur un processus de modernisation et d'innovation favorisant une économie peu dépendante du carbone. Dans le cas des secteurs fortement dépendants du carbone, un tel effet à long terme ne pourra intervenir que si des mesures spécifiques destinées à amortir les conséquences négatives de la concurrence sont mises en œuvre (voir scénario 2 page 42).

Effets sur l'offre et la demande

Du côté de l'offre, l'introduction d'un prix du carbone agit sur les entreprises par l'intermédiaire de l'augmentation des coûts de production. Si celles-ci ne sont pas en mesure de répercuter les coûts supplémentaires sur les consommateurs ou si ces derniers réagissent par la baisse de la demande ou un changement des habitudes de consommation, leur rentabilité diminuera. Sur le court terme, il en résultera un désavantage considérable pour les entreprises hautement dépendantes du carbone (comme celles des secteurs du verre, de la céramique, du ciment, de la transformation du pétrole, des produits chimiques, de la production alimentaire, etc.²⁸). A moyen ou long terme, le prix du carbone constitue une incitation à la modernisation et à la création d'une offre accrue de produits novateurs soutenant une société peu dépendante du carbone, ce qui pénalise les industries qui en sont fortement dépendantes, tout en ouvrant la voie à de nouvelles opportunités.

²⁸ OFS (2005): Treibhausgasemissionen der Wirtschaftsbranchen – Pilot-NAMEA für die Schweiz 2002, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

La politique climatique a également des conséquences sur la demande. En sensibilisant au changement climatique, elle modifiera les habitudes de consommation. Elle pourrait, par exemple, aboutir à une réduction de la demande de voyages aériens. Il en résulterait un impact négatif sur le secteur de l'aéronautique et une demande accrue d'activités de tourisme au niveau local. La réglementation en matière de politique climatique est également susceptible d'avoir des effets sur la demande. Par exemple, un système réglementaire imposant l'utilisation d'un minimum de biocarburants ou d'énergies renouvelables augmente la demande en technologies et produits correspondants. Ces produits – comme les panneaux solaires, le bioéthanol, les éléments de turbines éoliennes – utilisés à des fins climatiques pourraient également être fournis par des secteurs considérés comme des perdants potentiels à court terme. Dans le domaine des énergies renouvelables, ces efforts de réglementation sont très avancés au sein de l'Union européenne. Les chefs d'Etat et de gouvernement européens se sont mis d'accord sur un objectif contraignant à l'échelle de l'Union européenne: d'ici 2020, 20% des besoins énergétiques de ses membres devront provenir d'énergies renouvelables comme la biomasse ou l'énergie hydraulique, éolienne et solaire. La nouvelle directive²⁹ proposée par la Commission en janvier 2008 définit des objectifs différenciés pour chaque Etat membre de l'Union européenne jusqu'en 2020 (Allemagne: 18% [2005: 5,8%], France: 23% [2005: 10,3%], Grande-Bretagne: 15% [2005: 1,3%]). Les mesures réglementaires mises en œuvre et prévues par la Suisse dans le

domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sont comparables en importance, à supposer qu'elles soient appliquées intégralement (voir ci-après). La loi sur l'énergie révisée dispose que la production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables devra atteindre au minimum 5400 GWh d'ici 2030. Elle contient également un ensemble de mesures de promotion de l'énergie renouvelable et de l'efficacité dans le domaine de l'électricité, et notamment la rétribution de l'injection à prix coûtant du courant produit à partir d'énergies renouvelables (dès le 1^{er} janvier 2009). Les mesures proposées par le «Plan d'action pour l'efficacité énergétique» et le «Plan d'action pour les énergies renouvelables» (voir chapitre 5.3.5) associent des normes minimales, une réglementation de la consommation, des incitations et des systèmes de promotion, ainsi que des stratégies de meilleure pratique. La politique climatique offre donc de nouvelles chances et ouvre des opportunités d'affaires aux secteurs qui soutiennent d'ores et déjà une économie durable au plan climatique (par ex. les énergies renouvelables), ou qui bénéficient d'un potentiel de restructuration ou de réorganisation totale (par ex. l'industrie automobile).

²⁹ Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables:
http://ec.europa.eu/energy/climate_actions/doc/2008_res_directive_fr.pdf

Coûts de réduction

Avec ses industries à haute valeur ajoutée et son secteur des services, la Suisse figure parmi les pays les moins polluants d'Europe en termes de bilan carbone et d'intensité énergétique. Compte tenu de la spécificité de ses structures sectorielles et de l'importance du secteur des services, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre y est relativement réduit, ce qui se traduit par des coûts de réduction élevés. Les coûts moyens de réduction au niveau de l'Union européenne³⁰, avec ses industries fortement dépendantes du carbone comme l'acier et l'aluminium ou la production d'énergie à partir du charbon, sont inférieurs à ceux de la Suisse³¹. Par conséquent, les entreprises suisses tireraient en général profit d'un rapprochement avec d'autres systèmes d'échange de quotas d'émissions ayant des coûts de réduction moindres.

³⁰ Voir /IFEU Heidelberg/ IVL Stockholm/ TNO Delft/ TU Graz 2006: Cost-effectiveness of greenhouse gases emission reductions in various sectors, final report. Etude pour la direction générale Entreprises et industrie de l'Union européenne. Zurich/Berne, novembre 2006: http://ec.europa.eu/enterprise/automotive/projects/report_greenhouse_gases.pdf

³¹ Voir Infrac 2008: CO₂-Vermeidungskosten im Inland: Erneuerbare Energien, industrielle Prozesse und Mobilität. Etude pour l'Office fédéral de l'énergie, janvier 2008

5.4.2 Pertinence d'une politique climatique future pour les entreprises suisses – Chances et risques

Dans la mesure où la politique climatique de la Suisse pour l'après 2012 est encore en discussion, il est impossible d'évaluer l'impact éventuel sur les entreprises. Néanmoins, l'examen de trois scénarios définissant la portée potentielle d'une politique future permet d'identifier les enjeux pour certains secteurs spécifiques, ainsi que les chances et les risques pour l'économie dans son ensemble.

Le premier scénario est basé sur l'hypothèse d'une intégration complète du système suisse d'échange de quotas d'émissions prévu par la loi sur le CO₂ au SCEQE de l'Union européenne. Le prix du carbone serait donc identique en Suisse et dans l'Union européenne. Dans les deuxième et troisième scénarios, l'actuelle politique climatique suisse serait poursuivie, sans lien avec le SCEQE de l'UE.

Les entreprises pourraient donc continuer à demander l'exemption de la taxe sur le CO₂ et participer au système national d'échange de quotas d'émissions. Ces deux scénarios supposent que le taux de la taxe sur le CO₂ ait une influence directe sur le prix des quotas dans le cadre du système d'échange suisse. Le prix des quotas est cependant susceptible de dépasser le taux de la taxe sur le CO₂, dans la mesure où la rareté des quotas – laquelle est directement liée aux engagements de limitation négociés – constitue le facteur d'influence décisif au niveau du coût.

Scénarios potentiels pour la politique climatique suisse et rôle du prix du carbone		
Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration complète du système d'échange suisse dans le SCEQE de l'Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'intégration au SCEQE de l'Union européenne • Taxe sur le CO₂ élevée pour l'après 2012 • Prix élevé au sein du système d'échange suisse de quotas d'émissions 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'intégration au SCEQE de l'Union européenne • Taxe sur le CO₂ faible pour l'après 2012 • Prix bas au sein du système d'échange suisse de quotas d'émissions
<ul style="list-style-type: none"> • Un seul prix du carbone • Prix identique en Suisse et dans l'Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix différent en Suisse et dans l'Union européenne • Prix en Suisse supérieur à celui de l'Union européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • Prix différent en Suisse et dans l'Union européenne • Prix en Suisse inférieur à celui de l'Union européenne

Tableau 2 Pour des prévisions quantitatives sur le prix du carbone dans le SCEQE de l'Union européenne après 2012, se référer au chapitre 5.2.2.

Conséquences au niveau national/redistribution entre secteurs

- Effets à court terme: dans chacun des trois scénarios, les secteurs fortement dépendants du carbone font face à une augmentation de leurs coûts de production et pourraient être confrontés à une baisse de la demande et donc de leurs rendements sur le court terme. A l'inverse, les entreprises fournissant des produits et des services peu dépendants du carbone ou fabriquant des produits qui contribuent à réduire le changement climatique ou participant aux mesures d'adaptation bénéficient d'une demande en hausse. Dans le troisième scénario, basé sur un prix du carbone faible, les effets pour les fabricants de produits peu dépendants du carbone aussi bien que pour les secteurs fortement dépendants du carbone ne sont pas aussi prononcés.
- Effets à moyen ou long terme: à travers l'incitation à la modernisation et à l'innovation, le prix du carbone peut, sur le

moyen ou long terme, ouvrir des possibilités nouvelles aux secteurs actuellement dépendants du carbone. Une restructuration ou une réorganisation totale des processus de production et/ou des produits dans le cadre d'une économie faiblement dépendante du carbone peuvent créer de nouvelles opportunités économiques dans presque tous les secteurs et largement compenser les effets négatifs à court terme. Seules les entreprises directement liées au pétrole ont peu de chances de se restructurer et peuvent de ce fait être perçues comme les perdantes de la politique climatique.

Effets sur la compétitivité

- **Scénario 1:** les entreprises suisses et de l'Union européenne payant le carbone au même prix, les effets sur la compétitivité sont neutres. Comme elles sont confrontées aux mêmes coûts de production, les entreprises en concurrence ne sont ni avantagées ni désavantagées en termes de compétitivité. Les entreprises européennes sont toutefois

susceptibles d'être désavantagées à court terme par rapport à celles de pays tiers (en particulier, celles d'économies émergentes) qui ne sont pas soumises à des politiques climatiques aux objectifs de réduction contraignants. L'incitation dynamique que constitue le prix du carbone accélérera néanmoins le processus de modernisation des industries européennes qui, à moyen et long terme, bénéficieront d'un avantage économique du fait de leurs processus et de leurs produits peu dépendants du carbone.

- **Scénario 2:** dans ce scénario, les entreprises suisses sont exposées à un prix du carbone plus élevé que celui payé par les entreprises situées dans l'Union européenne. Pour les secteurs fortement dépendants du carbone, cela pourrait se traduire à court terme par un désavantage compétitif, car les consommateurs demanderaient davantage de produits légèrement moins chers en provenance de l'Union européenne. Afin d'amortir cet effet, des mesures doivent être prises en faveur des entreprises en situation de concurrence internationale, par exemple en complétant la réglementation applicable aux secteurs gros consommateurs d'énergie, dont les entreprises ayant souscrit des conventions d'objectifs ou des engagements bénéficient déjà d'exemptions. Cependant, le niveau plus élevé du prix du carbone en Suisse qu'implique ce scénario y crée aussi des incitations plus fortes au changement structurel indispensable pour évoluer vers une économie faiblement dépendante du carbone. A moyen ou long terme, il peut en résulter un avantage compétitif permettant aux entreprises de bénéficier de leur position pionnière en la matière. Mais ces avantages n'auront d'effet que si la différence entre le prix du carbone en Suisse et au sein de

l'Union européenne reste gérable et si l'augmentation se fait par étape, avec des hausses de prix raisonnables³², de manière à ce que les avantages économiques puissent se matérialiser à moyen ou long terme. La structure actuelle des facteurs de production, avec un capital humain et un savoir-faire technique de haute valeur, constitue un bon point de départ pour initier rapidement les changements structurels nécessaires. Bien que ce scénario soit susceptible à court terme de se traduire par une légère hausse des coûts pour les entreprises helvétiques, il pourrait déclencher et imposer la réalisation des processus d'innovation nécessaires, ce qui se traduirait par des effets positifs à moyen et long terme.

- **Scénario 3:** le scénario basé sur un prix du carbone plus bas en Suisse qu'au sein de l'Union européenne produit un effet inverse. Au niveau national, les incitations en faveur d'une restructuration pourraient être insuffisantes pour déclencher un processus d'innovation au niveau sectoriel. En particulier, les entreprises qui vendent principalement sur le marché intérieur pourraient pâtir à moyen ou long terme de ce manque d'incitations, les laissant à la traîne du processus de modernisation au niveau de l'Union européenne. Le risque d'une perte de compétitivité à moyen ou long terme l'emportera sur les effets positifs à court terme susceptibles de se répercuter sur leurs ventes du fait d'un coût du carbone plus faible. Quant aux secteurs orientés vers l'exportation, il semble toutefois évident qu'ils envisagent leur champ d'activité à l'échelle de l'Union européenne et que, de ce fait, leur risque de désavantage compétitif est plus faible.

³² Infrac/Ecologic 2007: Erfahrungen mit Energiesteuern in Europa, Lehren für die Schweiz. Etude pour l'Office fédéral de l'environnement. Zurich/Berlin

5.4.3 Conclusions

Afin de parvenir à une stabilisation des émissions de GES, le GIEC appelle à des schémas de réduction ambitieux (voir chapitre 5.1.3). Les scénarios 1 et 2 (voir chapitre 5.4.2) sont compatibles avec de tels objectifs climatiques ambitieux et présentent, d'un point de vue économique, des avantages manifestes par rapport au scénario 3. Dans ces deux scénarios, le cadre politique crée les incitations nécessaires à la transformation de l'économie suisse en société peu dépendante du carbone. Ce processus de modernisation aboutit à une réduction considérable de la consommation d'énergie telle que le réclame l'objectif d'une société à 2000 watts³³. En assumant un rôle précurseur dans la fabrication de produits peu dépendants du carbone et la technologie correspondante, les entreprises suisses bénéficient de l'opportunité de se procurer un avantage compétitif, de créer de nouveaux emplois et de générer davantage de valeur ajoutée. Bien que le scénario 2 implique des incitations légèrement plus fortes que celles prévues par le scénario 1, le risque d'effets potentiellement négatifs sur le court terme pourrait conduire les décideurs à opter pour une interconnexion des systèmes suisse et européen d'échange de quotas d'émissions. Comme les coûts moyens de réduction au sein de l'Union européenne sont plus faibles que ceux prévalant en Suisse, ce scénario se traduirait également par des prix plus bas pour les consommateurs.

Dans le scénario 1, le niveau absolu de consommation pourrait donc se situer au-dessus de celui du scénario 2 et, par conséquent, se traduire par davantage de créations d'emplois et de valeur ajoutée.

Afin de soutenir les secteurs d'activité dans leur évolution vers une économie faiblement dépendante du carbone et sécuriser l'investissement, le cadre politique doit être défini dès que possible. Plus rapidement les entreprises bénéficieront d'une incitation financière à moderniser leurs processus de production ou à repenser leurs produits, plus grandes seront leurs possibilités d'acquiescer à l'avenir un avantage compétitif par le biais de technologies et de produits et services faiblement dépendants du carbone.

Presque tous les secteurs ont la possibilité de mettre à profit les impulsions émanant de la politique climatique à des fins d'innovation et de modernisation. Les seuls perdants apparents dans le cadre d'une politique climatique ambitieuse – mais aussi dans un contexte de ressources énergétiques en voie d'épuisement – sont les entreprises directement liées à la transformation du pétrole comme les raffineries. Les autres entreprises qui continuent de profiter d'un approvisionnement encore relativement bon marché en pétrole (par ex. celles qui fabriquent des produits de synthèse) disposent de possibilités de substitution. Les secteurs suivants, qui élaborent déjà des technologies et des produits faiblement dépendants du carbone, bénéficieront directement d'une politique climatique ambitieuse après 2012:

- Energies renouvelables: les entreprises produisant des technologies relatives aux énergies renouvelables, les producteurs de biocarburants, le secteur de la production d'électricité renouvelable
- Efficacité énergétique: les entreprises fournissant des produits ou services efficaces en termes de bilan énergétique (sous-traitance)

- Secteur forestier: fabricants de produits issus de la biomasse
- Construction: les entreprises spécialisées dans les bâtiments économes en énergie, les entreprises spécialisées dans la construction de barrages, les systèmes de protection dans les Alpes (adaptation), les nouvelles infrastructures hydroélectriques (réduction) ou les nouveaux matériaux

Quant aux entreprises des secteurs les plus dépendants du carbone, qui subissent actuellement de fortes pressions les incitant à se moderniser, elles pourraient également se trouver dans une position gagnante. Il s'agit notamment des secteurs suivants:

- Industrie automobile: à tous les niveaux de la chaîne de valeur ajoutée du secteur automobile, la politique climatique a tendance à être perçue comme une menace, mais elle peut également créer de nouvelles opportunités de marché. Celles-ci peuvent notamment passer par des améliorations technologiques (par ex. voitures économes en carburant, systèmes hybrides, etc.) ou une restructuration totale débouchant sur la fourniture de nouveaux produits ou services dans le secteur de la mobilité.
- Prestataires de services de transport: les entreprises de transports publics sont susceptibles de bénéficier d'un changement d'attitude en matière de mobilité.

³³ <http://www.novatlantis.ch>

6

Résultats de l'enquête CDP suisse



6. Résultats de l'enquête CDP suisse

6.1 Introduction

Avec un taux de participation de 78% en 2007, la première édition du CDP Suisse s'est révélée un énorme succès, démontrant la sensibilité des entreprises suisses aux questions liées au changement climatique et leur volonté de dialogue.

Cela correspond d'ailleurs à la volonté de l'enquête CDP suisse, qui se veut ambitieuse depuis sa création, et c'est pourquoi elle propose plusieurs améliorations pour cette nouvelle édition 2008:

- La première concerne l'augmentation du nombre de sociétés interrogées. En effet, l'enquête 2008 s'est étendue aux 100 titres qui composent l'indice SPI¹ des grandes et moyennes capitalisations, alors qu'en 2007, seules 50 entreprises intégrées à l'indice SMI Expanded² avaient été contactées;
- La deuxième devrait s'inscrire durablement dans les éditions à venir puisqu'il s'agit de la dimension comparative, l'utilisation des données collectées en 2007 ayant permis de constituer une base de référence indispensable à cette opération.

- Enfin, en plus de proposer un état des lieux des réponses apportées au questionnaire par les entreprises, le CDP Suisse 2008 ajoute une évaluation par secteur des réponses des entreprises de l'indice SMI Expanded[®].

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient encore de préciser que les entreprises suisses ne sont à l'heure actuelle soumises à aucune exigence légale en matière de reporting environnemental. Par conséquent, elles utilisent des approches différentes, déterminées en fonction de leur secteur d'activité, ce qui rend difficile une comparaison pertinente entre les performances analysées.

Questionnaire CDP6

Dans un souci d'amélioration continue de l'analyse des réponses proposée ensuite aux sociétés participantes, la structure du questionnaire CDP6 a été adaptée, tout en reprenant bien entendu l'ensemble des sujets abordés dans l'édition précédente. Ces changements n'affectent dès lors que très peu la possibilité d'opérer des comparaisons entre années.

¹ Le Swiss Performance Index (SPI[®]) regroupe les actions suisses cotées au marché primaire de la SWX Swiss Exchange.

² «Le SMI Expanded[®] se compose du SMI[®] et du SMIM[®] et englobe 50 des titres les plus liquides et les plus fortement capitalisés du marché suisse. Il couvre environ 95% de la capitalisation boursière du marché et se calcule à la fois comme indice de performance et comme indice de prix.» (http://www.swx.com/trading/products/indices/stock_indices/smi/smi_exp_fr.html)

Le CDP et l'AEnEC

Sur tout l'univers traité, 44 sociétés (54% pour le SMI Expanded® et 38% pour les nouvelles entreprises participant à cette édition) sont concernées par des accords volontaires de réduction de leurs émissions carboniques selon le modèle énergétique passés avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

De son côté, l'industrie suisse du ciment, dont la filiale suisse de Holcim fait partie, a signé une convention d'objectifs de réduction des émissions avec la Confédération afin d'être exemptée de la taxe sur le CO₂³.

En tant qu'élément fondamental de la politique climatique suisse, l'AEnEC accompagne et soutient les entreprises mettant en place des mesures d'augmentation de l'efficacité énergétique et élabore des conventions d'objectifs répondant aux exigences fixées dans le cadre strict de la loi sur le CO₂.

Il est également à relever que bien que représentant un indicateur éminemment pertinent de l'engagement d'une société en faveur de la lutte contre le changement climatique, ces chiffres n'ont qu'un impact limité dans le contexte des sociétés interrogées par le CDP, puisque ce dernier ne concerne potentiellement que les entités économiques ayant une activité sur le territoire suisse. En effet, l'univers du CDP est constitué majoritairement d'entreprises multinationales possédant généralement de nombreuses infrastructures situées à l'étranger.

³ <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=1679>

6.1.1 Quelques considérations sur le nouvel univers CDP Suisse 2008

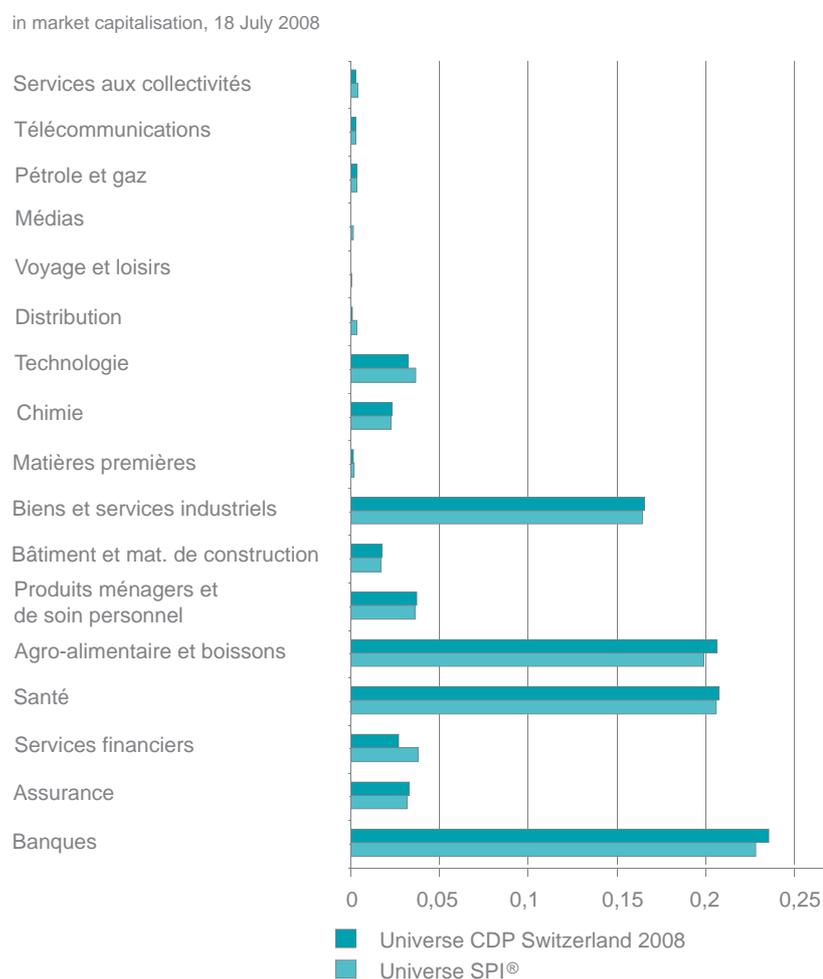
Pour son édition 2008, le CDP Suisse a choisi d'élargir son univers aux 100 plus grandes capitalisations de la bourse suisse. D'une façon générale, les principaux secteurs de l'économie helvétique y sont par ailleurs représentés, à savoir la finance, la santé, les biens industriels, les biens de construction ainsi que les biens de consommation. Au total, ces 100 titres, qui couvrent plus de 96% de la capitalisation de l'indice du marché suisse des actions (indice SPI®), représentent 96 sociétés de grande ou moyenne taille (quatre sociétés ont deux titres cotés).

L'ensemble de l'univers a ensuite été scindé en deux groupes, qui structurent la présentation des résultats et les analyses qui vont suivre.

Le SMI Expanded® a été choisi pour constituer le groupe en raison du fait qu'il s'inscrivait dans la continuité du travail débuté dans le cadre de la première édition du CDP Suisse. Il comprend précisément 48 sociétés, dont cinq ont été interrogées pour la première fois cette année (parmi lesquelles une seule a répondu au CDP).

Le second groupe est constitué des 48 capitalisations suivantes du SPI®, dont 5 sont sorties du SMI Expanded® et ont donc été consultées pour la seconde fois en 2008.

1 Sectors represented in the CDP Switzerland 2008 universe with respect to the SPI®



Graphique 1

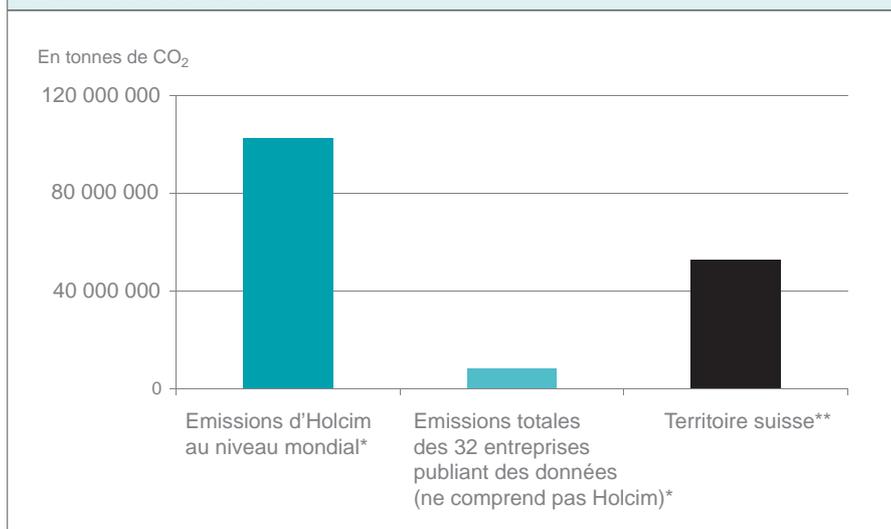
Enfin, il faut noter que les entreprises consultées dans le cadre de l'enquête CDP suisse représentent un volume d'émissions absolues relativement faible. En considérant uniquement les émissions directes dont les chiffres ont été publiés cette année (domaine 1⁴ du Protocole GES), on s'aperçoit qu'à elle seule, de par son activité de production de ciment, de granulat et de béton, la société Holcim (environ 102 millions de tonnes de CO₂) représente plus

de 13 fois le total des émissions des 32 autres sociétés du SMI Expanded[®] ayant publié des données à ce sujet cette année (environ 8,3 millions de tonnes de CO₂).

La forte représentation de certains secteurs d'activités (finance, santé, biens alimentaires, voir page 46), dont l'intensité des émissions carboniques dans le domaine 1 est plutôt faible, explique en bonne partie ce constat.

⁴ Le domaine 1 comprend les émissions directes, soit les émissions engendrées par les combustibles (le mazout utilisé pour le chauffage de locaux, par ex.) et celles causées par les véhicules appartenant à l'entreprise.

Emissions directes du domaine 1 CDP Suisse 2008



Graphique 2

* Source: CDP Suisse 2008

** Source: Office fédéral de l'environnement (OFEV)

6.2 Réponses des 50 sociétés du SMI Expanded® et analyse détaillée

6.2.1 Transparence et taux de réponse

Parmi les 48 entreprises concernées de l'indice SMI Expanded®, 33 ont répondu, ce qui représente un taux de participation de près de 70%, le tableau suivant fournissant le détail des entreprises ayant participé au CDP Suisse depuis sa première édition en 2007.

Autre élément intéressant, parmi les participants, 21 entreprises (plus de 63%) ont accepté de publier les informations contenues dans leurs réponses au CDP 2008, notamment grâce au site www.cdproject.net.

A l'inverse, 12 entreprises ont fait preuve de moins de transparence en émettant le souhait de ne pas rendre publiques les informations contenues dans leurs réponses. Cette demande n'autorise donc malheureusement pas les rédacteurs de ce rapport à citer ou

Société	A répondu au CDP 2007	A répondu au CDP 2008	Statut de l'information
ABB	Oui	Oui	Public
Actelion	Oui	Non	-
Adecco	Oui	Oui	Public
Bâloise	Oui	Oui	Public
Barry Callebaut	Non contacté en 2007	Oui	Public
Basilea	Non contacté en 2007	Non	-
Lindt & Sprüngli	Oui	Oui	NP
Ciba	Oui	Oui	Public
Clariant	Oui	Oui	Public
Credit Suisse	Oui	Oui	Public
EFG International	Non contacté en 2007	Non	-
Geberit	Oui	Oui	Public
Georg Fischer	Oui	Oui	Public
Givaudan	Oui	Oui	NP
Helvetia	Non contacté en 2007	Non	-
Holcim	Oui	Oui	Public
Julius Bär	Oui	Oui	NP
Kudelski	Non	Non	-
Kühne + Nagel	Non	Non	-
Kuoni	Oui	Oui	NP
Logitech	Oui	Oui	NP
Lonza	Oui	Oui	Public
Nestlé	Oui	Oui	Public
Nobel Biocare	Oui	Non	-
Novartis	Oui	Oui	Public
OC Oerlikon Corporation	Non	Non	-
Panalpina	Oui	Oui	NP
Pargesa	Non	Non	-
Petroplus	Non contacté en 2007	Non	-
PSP Swiss Property	Non	Non	-
Richemont	Oui	Oui	NP
Rieter	Oui	Oui	Public
Roche	Oui	Oui	Public
Schindler	Oui	Oui	NP
SGS	Oui	Oui	Public
Sika	Oui	Non	-
Sonova	Oui	Non	-
Straumann	Oui	Oui	Public
Sulzer	Oui	Oui	NP

Swiss Life	Oui	Oui	NP
Swiss Re	Oui	Oui	Public
Swisscom	Oui	Oui	Public
Syngenta	Oui	Oui	NP
Synthes	Non	Non	-
Swatch Group	Non	Non	-
UBS	Oui	Oui	Public
Vontobel	Oui	Oui	Public
Zurich Financial Services	Oui	Oui	NP

à mentionner le contenu de leurs réponses ici.

6.2.2 Principaux résultats

Risques et opportunités

Comme déjà exposé au point 6.1.1, la large majorité des entreprises interrogées représente des secteurs économiques dont l'intensité des émissions de carbone peut être au premier abord considérée comme relativement faible.

Ainsi, la plupart des répondants débutent très souvent leurs réponses par des considérations rappelant qu'ils ne sont pas directement concernés par les multiples enjeux liés au changement climatique.

Les entreprises suisses du SMI Expanded® sont toutefois conscientes des risques multiples, bien souvent indirects, qui les menacent potentiellement, avec près de 93% des participants qui perçoivent des risques prenant toutefois des formes très différentes. Parmi ceux que l'on retrouve le plus souvent figurent clairement les problèmes liés aux variations des coûts de l'énergie et des matières premières. Enfin, comme cela sera aussi exposé, cette conscience des risques va souvent de pair avec la perception

de nombreuses opportunités liées au changement climatique.

Risques réglementaires

Parmi les différents risques liés au changement climatique généralement identifiés, les risques réglementaires sont abordés par la plupart des rapports d'experts compilés dans une étude publiée en janvier 2008 par KPMG⁵, et représentent même le risque le plus fréquemment cité. Pour ses auteurs en effet, les sociétés et les secteurs refusant de s'adapter à ces changements devront faire face à des désavantages compétitifs potentiels importants à l'avenir.

Au-delà de cette publication, un quasi-consensus règne sur le fait que des politiques et des réglementations restrictives sur les émissions de gaz à effet de serre constituent la première source de risque pour les entreprises, et en premier lieu pour des industries telles que l'industrie énergétique, pétrolière, cimentière et des transports. Ce «risque réglementaire» est considéré comme une source potentielle de coûts dans la mesure où les restrictions sur les émissions qui

⁵ Climate Changes Your Business, KPMG's review of the business risks and economic impacts at sector level, 2008, p. 11 et 36

«Bien que ce ne soit pas la politique de Ciba, nous avons vu que des standards et des réglementations différents dans divers pays pourraient perturber la compétition et mener à un exode de la fabrication vers des pays où des règles moins strictes sont appliquées. Des réglementations mal définies ont également entraîné des hausses des coûts en électricité dans certaines régions, hausses qui perturbent elles aussi la concurrence.»

(CDP Suisse 2008 – Ciba – 1a i)

Le tableau suivant résume les réponses des sociétés suisses au questionnaire CDP concernant le risque réglementaire.

1a i Voit un risque lié aux changements de réglementation	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	17	52%
Non	16	48%
Pas de réponse	0	0%

«Nous considérons que les risques principaux de régulation en matière de changement climatique peuvent être dus à une incertitude continue et à de fréquents changements de réglementation, à des différences importantes dans les systèmes et les objectifs de réduction entre les régions, et spécialement aux obligations de réduction dépassant le potentiel technique et économique nécessaire à la réduction ainsi qu'à la demande du marché. Dans des cas extrêmes, une législation mal pensée peut entraîner des fuites de carbone, d'où le déplacement de la production de marchandises vers des régions (juridictions) dont la réglementation en matière de changement climatique est moins stricte, voire inexistante. Les incertitudes concernant les textes futurs et les différents objectifs de réduction en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans les pays qui se sont unis à travers la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constituent un risque important sur le plan réglementaire.»

(CDP Suisse 2008 – Holcim – 1a i)

en découlent ont pour effet d'internaliser des coûts jusque-là externalisés.

En 2008, près de 52% des répondants du SMI Expanded[®] voient ainsi un risque réglementaire lié aux textes existants ou futurs sur le changement climatique, ce qui constitue une nette augmentation par rapport à l'an dernier, où seules 31% des réponses allaient en ce sens.

Ces sociétés se soucient par ailleurs non seulement des renforcements des réglementations qui sont susceptibles d'avoir un impact sur leur chaîne de fournisseurs et leur production, mais également des changements législatifs susceptibles de modifier les exigences en matière de produits. Certaines entreprises, dont les activités dépendent clairement des transports, sont à ce titre particulièrement concernées et expliquent qu'elles se préparent à faire face à de nouvelles réglementations à court et moyen terme. A ce propos, le Parlement européen a par exemple formellement pris la décision, en date du 8 juillet 2008, d'intégrer dès 2012 le secteur de l'aviation au Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission (SCEQE)⁶.

Pour leur part, plusieurs entreprises industrielles comme Ciba et Holcim partagent la crainte que différents standards appliqués dans différentes régions viennent altérer les règles de la concurrence, avec notamment pour conséquence de provoquer un exode des infrastructures de production vers les pays aux règles les plus souples, sans néanmoins avoir un impact bénéfique sur l'environnement.

A l'inverse, 48% de l'échantillon affirme ne pas s'inquiéter des risques liés à un durcissement des réglementations ou à l'introduction

de nouvelles dispositions. La plupart des sociétés estiment en effet être actives dans des secteurs dans lesquels les émissions sont, par nature, faibles; et que par conséquent, leur exposition aux risques liés aux changements de réglementation est minime.

Dans les faits, ces entreprises, qui exercent dans presque tous les secteurs d'activité de l'univers SMI Expanded[®], ne sont pas forcément moins exposées aux risques réglementaires. Bien qu'actives dans des pays qui ont déjà mis en œuvre des dispositions dans ce domaine, elles ne voient simplement pas de risques directs liés à ces dernières. Il n'en reste pas moins que ces sociétés sont toutes plus ou moins dépendantes des réglementations existantes ou potentielles.

Risques physiques

Les impacts physiques du changement climatique augmentent tendanciellement l'exposition des entreprises aux «risques physiques». Présentées très clairement dans le quatrième rapport du GIEC, les différentes conséquences physiques du changement climatique apparaissent en effet nombreuses: sécheresse, augmentation du niveau de la mer, fonte des glaciers et diminution de la couverture neigeuse ainsi qu'augmentation – en fréquence et en gravité – d'événements extrêmes (inondations, crues, ouragans, etc.) (voir chapitre 5.1).

Ces effets rendent vulnérables des secteurs très dépendants de l'environnement naturel comme l'agriculture, le tourisme, les assurances et l'immobilier. Comme le montrent les réponses au CDP Suisse 2008, ils peuvent également affecter les entreprises d'autres secteurs, en fonction notamment de la localisation de leurs opérations et de celle de leurs fournisseurs.

⁶ <http://www.euractiv.com/en/climate-change/aviation-emissions-trading/article-139728>

1a ii Voit un risque physique	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	24	73%
Non	9	27%
Pas de réponse	0	0%

En 2008, 73% des sociétés du SMI Expanded® estiment ainsi courir un risque physique lié au réchauffement climatique, ce qui constitue une forte augmentation par rapport à l'année passée.

Tout comme dans le CDP 2007, de nombreuses sociétés décrivent d'ailleurs les risques encourus par certaines de leurs filiales situées dans des zones à risque comme les régions côtières.

Concrètement, l'interruption de la production et les problèmes d'approvisionnement en matières premières et en énergie constituent les dangers les plus fréquemment cités. Toutefois, presque toutes les sociétés (94%) affirment avoir mis en place des plans de crise permettant de gérer ces situations (voir annexe, question 1a iv).

Enfin, la perception des risques physiques s'étend parfois à des considérations plus générales. Adecco, par exemple, reconnaît que des catastrophes climatiques majeures (inondations, cyclones, etc.) représentent un potentiel de risque conséquent pour le moteur de leur modèle d'affaires que sont les être humains (travailleurs / employés / collaborateurs). Il en va évidemment de même pour les assurances, qui se doivent d'adapter leurs primes aux nouvelles menaces physiques.

La position de neuf des seize entreprises (voir tableau ci-dessus) qui n'estiment pas être exposées aux risques physiques (ABB, Georg Fischer, Holcim, Lonza, Rieter, Roche, Straumann et Vontobel) s'explique quant à elle par plusieurs raisons. D'une part, ces sociétés considèrent n'avoir que peu ou pas d'infrastructures situées dans des lieux directement exposés aux risques physiques. D'autre part, il s'agit souvent d'entreprises ayant déjà mis en

place de façon éprouvée des mesures leur permettant de gérer efficacement le risque physique.

Risques généraux

Il ne fait aucun doute que d'autres risques s'ajoutent à ceux déjà évoqués jusque-là. A cet égard, en plus des menaces réglementaires et physiques, l'étude du consultant KPMG «Climate Changes Your Business»⁷ distingue le risque «juridique ou de poursuites» ainsi que le risque de réputation.

Dans son rapport «The changing landscape of liability»⁸, l'organisme britannique «SustainAbility» affirme que «ce qui rend le changement climatique si important est le fait que si une responsabilité juridique était établie, les coûts potentiels en seraient énormes: les coûts du changement climatique ont ainsi été estimés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à environ 300 milliards de dollars par année».

Il paraît toutefois raisonnable de relativiser ce risque tout en étant conscient du fait que même si des poursuites à l'encontre des entreprises ont relativement peu de chances d'aboutir, de telles actions peuvent clairement nuire à la réputation des sociétés concernées. Les entreprises de grande consommation, les transporteurs aériens ou les fabricants de produits de consommation peuvent ainsi subir des préjudices particulièrement importants en termes d'image suite à des procès.

⁷ Climate Changes Your Business, KPMG's review of the business risks and economic impacts at sector level, 2008, p. 32-35

⁸ Geoff Lye et Francesca Müller, «The changing landscape of liability», SustainAbility, 2004

Comme évoqué ci-dessus, le changement climatique pose des défis certains aux entreprises en termes d'image et de réputation. Bien illustré dans le rapport de la société Carbon Trust «Brand value at risk from climate change»⁹, le «risque de réputation», lié à la vente, à l'utilisation de produits ou simplement à des pratiques fortement dommageables envers l'environnement, constitue un facteur qui peut entraîner une perte de confiance des consommateurs envers une marque et se traduire au final par une baisse des ventes. On peut illustrer ce type de risque par un exemple du même rapport, qui affirme que le secteur aérien subirait une très forte exposition en termes de réputation liée au climat pouvant aller jusqu'à 50% de la valeur de marché d'une entreprise.

Un des autres risques relatifs au changement climatique pouvant avoir des conséquences importantes sur la rentabilité à long terme des entreprises est le «risque lié à la chaîne de valeur». Ce dernier nous renseigne sur la dépendance en carbone d'une entreprise par rapport à sa propre chaîne de valeur. Comme expliqué dans un rapport du CERES¹⁰, une entreprise qui n'est pas fortement exposée en termes d'émissions de CO₂, de par sa propre activité, peut à l'inverse utiliser des matières premières ou des produits finaux à forte intensité carbone, ce qui a des implications au niveau des coûts d'approvisionnement et sur les ventes potentielles de ses produits. L'exemple des constructeurs automobiles est à ce titre emblématique. Comme le montre d'ailleurs une étude récente

⁹ Tom Delay, «Brand value at risk from climate change», Carbon Trust et Lippincott Mercer

¹⁰ «Global Framework for Climate Risk Disclosure», CERES, October 2006

menée par Centre Info¹¹, si l'on considère l'exposition des constructeurs automobiles tout au long de leur chaîne de valeur, on constate des différences d'intensité des émissions de carbone des entreprises qui vont du simple au double.

Dans le même ordre d'idée, il est important d'observer le secteur financier sous l'angle de la chaîne de valeur, cela s'avérant d'autant plus nécessaire que ce secteur est particulièrement bien représenté dans l'indice SMI Expanded®. Ainsi, selon une étude récente publiée par KPMG, «les conséquences du changement climatique pour le secteur financier sont essentiellement indirectes puisque les institutions financières sont exposées à travers leurs portefeuilles d'investissement.»¹² Ce rapport constate également que les implications relatives au changement climatique pour les portefeuilles d'investissement restent encore pour le moment dans l'ensemble peu explorées. Il est donc intéressant d'analyser la mesure dans laquelle les banques et les assurances suisses considèrent ce risque dans leurs réponses.

De manière générale, tous les secteurs sont évidemment concernés par cette problématique. A cet égard, il est réjouissant de constater que l'entreprise pharmaceutique Roche considère non seulement les risques inhérents à ses opérations de production, mais également ceux se rapportant aux secteurs de la distribution et de la chaîne des fournisseurs, et particulièrement ceux relatifs aux transports.

¹¹ Yvan Maillard-Ardenti, Renald Flores, «The Carbon Intensity of Car Manufacturers - An updated sector study using envIMPACT®, the carbon risk analysis tool for fund managers», Centre Info S.A., November 2007

¹² Climate Changes Your Business – KPMG's review of the business risks and economic impacts at sector level, 2008, p. 50

1a iii Voit au moins un risque général	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	25	76%
Non	8	24%
Pas de réponse	0	0%

Dans l'ensemble des questionnaires analysés, une large majorité des entreprises du SMI Expanded® ayant participé au CDP 2008 prennent ainsi en compte l'un ou l'autre de ces risques, puisque 76% d'entre elles affirment percevoir au moins un risque général.

Parmi les éléments frappants de leurs réponses, il apparaît que l'augmentation massive des prix du pétrole intervenue au cours des derniers mois a permis de favoriser l'intégration, par bon nombre d'entreprises, du «risque lié à la chaîne de valeur». Par exemple, Lonza explique que l'augmentation du prix des ressources aura un effet sur la rentabilité des affaires et que par conséquent, les transformations nécessaires à l'émancipation progressive de la dépendance au pétrole sont en cours.

Dans le secteur financier, plusieurs banques semblent par ailleurs désormais considérer de façon étendue leur exposition aux risques liés au changement climatique. UBS par exemple déclare chercher à intégrer ces risques dans ses prêts et ses activités d'investissement, de conseil et de recherche. Pour sa part, Credit Suisse a annoncé en juin 2008 qu'il avait adopté les *Carbon Principles*¹³, une initiative conjointe développée par plusieurs

grandes banques (Bank of America, Citi, JPMorgan Chase et Morgan Stanley), dont le but est de fournir un cadre de gestion des risques environnementaux et économiques associés à la construction de certaines centrales électriques américaines. En outre, Credit Suisse affirme également qu'il peut, si nécessaire, exiger des clients qu'il va financer d'incorporer les éléments liés au changement climatique dans leur business plan.

Le risque de réputation, et surtout les changements d'attitude des consommateurs, représentent aussi une part importante des dangers potentiels perçus par les sociétés interrogées. Sans grande surprise, la large majorité de celles en contact direct avec la clientèle sont particulièrement sensibles à cet aspect.

Enfin, le risque «juridique ou de poursuites» n'est cité que très rarement et uniquement par quelques assurances.

«Enfin, en juin 2008, Credit Suisse a annoncé avoir adopté les *Carbon Principles*, initiative développée conjointement avec les principales sociétés d'électricité et divers groupes environnementaux, dont le but est de fournir aux institutions financières un cadre de gestion du risque environnemental et économique, ainsi que de participer à la construction de certaines centrales électriques américaines. Dans le cadre des vérifications préalables/*due diligence* environnementales telles que prévues pour les *Carbon Principles*, Credit Suisse encouragera ceux de ses clients travaillant dans le domaine de l'électricité à faire le nécessaire pour réduire la demande en favorisant l'efficacité énergétique ainsi que les technologies de distribution renouvelables permettant d'optimiser les coûts tout en rejetant de faibles volumes de gaz carbonique. En outre, la banque travaillera en collaboration avec des entreprises d'électricité afin d'évaluer les risques financiers, réglementaires et environnementaux associés à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles rejetant des gaz à effet de serre.»

(CDP Suisse 2008 –
Credit Suisse – 1a iv)

¹³ <http://carbonprinciples.org>

Opportunités

Globalement, si certains risques peuvent être minimisés (les risques physiques, par ex.), d'autres peuvent également être transformés en des sources potentielles d'avantages compétitifs. On peut illustrer ces mécanismes par les exemples suivants:

- Des entreprises peuvent être positionnées (ou avoir la capacité de le faire) dans des segments de produits ou des secteurs technologiques permettant de réduire les effets du changement climatique (produits augmentant l'efficacité énergétique ou réduisant les émissions de CO₂, par ex.).
- Les entreprises peuvent utiliser leurs capacités d'innovation, de recherche et de développement pour la mise sur le marché de produits répondant aux exigences les plus contraignantes en termes d'émissions de CO₂ (réfrigérateurs à faible consommation d'énergie notés A selon les critères de l'étiquette Energie de l'Office fédéral de l'énergie pour les appareils électroménagers¹⁴, par ex.).
- Les entreprises peuvent bénéficier d'une image positive en termes de protection du climat à travers leurs produits ou

services (les offres de courant vert par les entreprises de production d'électricité, par ex.).

- En adoptant une vision stratégique qui intègre le changement climatique et en ayant les capacités managériales nécessaires, il est imaginable de réduire la dépendance au carbone de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur (chaîne de fournisseurs, production, produits) avec des conséquences positives en termes de coûts et d'image.

Au final et sans revenir en détail sur les différents types d'opportunités identifiées (physiques, réglementaires et générales), la tendance lourde des réponses au CDP 2008 indique que presque toutes les entreprises perçoivent des opportunités liées au changement climatique. En effet, seules 12% des sociétés du SMI Expanded[®] ne mentionnent absolument aucune opportunité, de quelque nature qu'elle soit.

Le développement de nouveaux produits et services innovants fait d'ailleurs partie des opportunités les plus fréquemment citées. Dans cette optique, on constate que 64% des sociétés du SMI Expanded[®] ont investi dans des offres commerciales destinées à minimiser les effets du changement climatique ou à s'y adapter.

¹⁴ <http://www.bfe.admin.ch/energieetikette/index.html?lang=fr>

1b iv

Ont investi ou comptent investir dans des produits et/ou services spécifiques destinés à minimiser les effets du changement climatique ou à s'y adapter

	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	21	64%
Non	9	27%
Pas de réponse	3	9%

Parmi les secteurs les plus impliqués dans cette voie, on constate que, comme l'an dernier, presque toutes les sociétés d'assurances et les banques du SMI Expanded® ayant répondu au CDP 2008 développent et offrent des gammes de produits financiers basés spécifiquement sur ces thèmes. UBS précise par exemple que «les aspects relatifs au changement climatique prennent de plus en plus d'importance pour certains investisseurs». La banque ajoute que l'intégration de ces aspects à ses recherches, à ses activités de conseil et à sa gamme de produits liée aux investissements socialement responsables (ISR) lui offre un moyen de se différencier de ses concurrents lorsqu'il s'agit d'attirer de nouveaux investisseurs.

Bien que positives, de telles mesures doivent toutefois être nuancées par les conclusions d'un rapport de l'ONG BankTrack¹⁵ et de la Déclaration de Berne qui rappellent l'engagement des grandes banques suisses envers des industries fortement émettrices en CO₂. Selon cette recherche, les banques, parmi lesquelles UBS et Credit Suisse, participent en effet au financement de l'industrie de l'extraction et de la transformation des énergies fossiles, et sont également parties prenantes dans le financement de grandes centrales fortement émettrices de CO₂¹⁶.

¹⁵ <http://www.banktrack.org>

¹⁶ BankTrack, Déclaration de Berne, «Solidly Swiss? Credit Suisse, UBS and the global oil, mining and gas industry», 2006, p. 22-23 <http://www.evb.ch/en/p11222.html>

La prise de participation dans des sociétés clairement engagées dans la lutte contre les effets du changement climatique constitue une autre réponse intéressante proposée par certaines entreprises du secteur financier. Ainsi, Credit Suisse a par exemple acquis près de 10% du capital d'EcoSecurities Group PLC, «société spécialisée dans l'identification, la création et le commerce des certificats d'émissions ainsi que le développement et la gestion de projet pour réduire les émissions de CO₂ selon les normes du Protocole de Kyoto.»

Concernant les assurances, Swiss Re offre toute une palette de produits et services en phase avec les enjeux posés par le réchauffement climatique. En plus d'être «actif comme négociant et comme fournisseur d'assurances sur les marchés du carbone», le groupe se profile aussi comme un «investisseur dans le domaine des énergies renouvelables ainsi qu'un fournisseur de solutions de transfert de risque comme notamment les couvertures de catastrophes naturelles ou les *cat bonds*.» De son côté, la Bâloise envisage de créer de nouveaux produits d'assurance, comme par exemple des tarifs spéciaux favorisant les véhicules qui émettent de plus faibles quantités de CO₂.

«S'agissant de nos activités liées aux questions climatiques, nous sommes actifs sur les marchés du carbone à plusieurs niveaux: négoce et offre de solutions dans le secteur des assurances, investissement dans les énergies renouvelables et offre de solutions de transfert de risque financier, notamment avec les *cat bonds* («obligations catastrophe») et les couvertures des catastrophes naturelles. Sur un plan microéconomique, nous offrons également des solutions de transfert de risque concernant l'adaptation au changement climatique et destinées aux communautés à faible revenu des pays en développement.»

(CDP Suisse 2008 – Swiss Re – 1b iii)

Certaines entreprises issues des autres secteurs économiques font également preuve de créativité et mettent en avant des démarches d'écoconception. En tant que fabricant de systèmes, notamment pour l'industrie automobile, Rieter a par exemple mis au point, depuis une dizaine d'années, une gamme de produits appelée Rieter Ultralight réduisant le poids global de certains composants (panneaux de garnissage, tablettes arrière, absorbants acoustiques pour moteur) de 40% par rapport aux systèmes classiques, permettant ainsi d'alléger les véhicules qu'ils équipent et de diminuer leurs émissions. Si l'on sait que cette technologie équipe désormais plus de 8,6 millions de véhicules représentant environ 14% de la flotte mondiale, on peut comprendre l'importance que peuvent avoir de telles innovations.

Les entreprises de services perçoivent également des opportunités commerciales liées au changement climatique. SGS, société active entre autres dans l'inspection et la certification d'entreprises, estime ainsi que «comme le contenu en carbone des combustibles reflète désormais une valeur monétaire, les services relatifs aux analyses qualitatives et quantitatives de ces derniers deviennent plus importants pour nos clients». Ce à quoi SGS ajoute que «les nouvelles réglementations concernant la production et le transport de biocarburants génèrent des opportunités commerciales aussi bien pour le 'SGS Climate Change Program' (contenu en carbone des carburants) que pour la 'Systems and Service Certification' (vérification du respect des critères du développement durable tout au long de la chaîne de valeur)».

Enfin, certaines entreprises du SMI Expanded® font référence, de manière récurrente, aux possibilités de réduction des coûts engendrées principalement par l'amélioration de l'efficacité énergétique de nombreuses

installations et infrastructures et/ou par l'émancipation progressive vis-à-vis des énergies fossiles. A cet égard, on passe d'une idée d'investissement sur le long terme perçue dans le CDP 2007 graduellement à une idée d'exigence de bonne gestion financière à court et moyen terme, la forte augmentation des cours du pétrole vécue ces derniers mois n'étant certainement pas étrangère à cette tendance.

Ainsi, Barry Callebaut explique que l'amélioration de l'efficacité énergétique dans toutes ses unités de production et dans sa chaîne logistique lui permettrait de réduire ses dépenses. De son côté, Novartis défend l'utilisation des énergies renouvelables pour amoindrir les conséquences des variations de prix relatives aux énergies fossiles.

Mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le Protocole GES¹⁷ a établi un partenariat entre des entreprises, des ONG et des gouvernements avec pour but de jeter les bases afin de systématiser la comptabilisation et la déclaration des GES. Selon ce protocole, trois «domaines» ont été définis pour comptabiliser et présenter les gaz à effet de serre:

- Le domaine 1 concerne toutes les émissions directes de GES de l'entreprise;
- Le domaine 2 se focalise sur les émissions indirectes de GES provenant de l'importation ou de l'exportation d'électricité, de chaleur ou de vapeur par une entreprise;
- Le domaine 3 comprend toutes les autres émissions indirectes de GES d'une entreprise (déplacements du personnel et chaîne des fournisseurs, par ex.).

¹⁷ The Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard, revised edition, World Resources Institute and World Business Council for Sustainable Development, March 2004

Le Protocole GES recommande aux entreprises de publier au minimum des données pour les domaines 1 et 2.

En ce qui concerne le domaine 3, le Protocole estime que ces données peuvent être particulièrement pertinentes, notamment lorsque les émissions liées au domaine 3:

- sont relativement importantes comparées à celles des domaines 1 et 2;
- contribuent à l'exposition au risque carbone de l'entreprise;
- sont considérées comme importantes par les parties prenantes (clients, fournisseurs, investisseurs ou société civile, par ex.);
- mettent en évidence les possibilités de réduction des émissions qui peuvent être envisagées ou influencées par l'entreprise.

Le Protocole reconnaît par ailleurs les difficultés pratiques qui se posent pour l'obtention de ce type de données et met davantage en avant le fait de pouvoir connaître l'ampleur relative de ces émissions que de disposer de données totalement fiables.

Il faut souligner ici que, même en l'absence complète de données, il

est possible aux entreprises – et aux investisseurs – d'estimer, à l'aide d'outils tels que les matrices entrées-sorties et les analyses de cycle de vie, l'importance des émissions du domaine 3 par rapport aux domaines 1 et 2¹⁸.

Même si le questionnaire CDP utilise largement la terminologie du Protocole GES, il permet évidemment aussi aux entreprises ayant choisi de le faire selon une autre méthodologie de publier leurs émissions, tout en précisant la manière dont leurs résultats sont élaborés.

Concrètement, 55% des sociétés du SMI Expanded[®] affirment appliquer le Protocole GES. Si 5% des entreprises n'ont donné aucune précision à ce sujet, 40% ont pour leur part adopté ou élaboré d'autres standards qu'elles estiment généralement mieux adaptés à leur situation particulière. Parmi elles, certaines ont clairement choisi une autre méthodologie. C'est par exemple le cas de Ciba, qui effectue ses calculs d'émissions selon les directives sur la comptabilité environnementale d'entreprise proposées par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)¹⁹.

¹⁸ envIMPACT[®] - Background, Approach, Methodology, Centre Info S.A., 2007

¹⁹ <http://www.unctad.org>

Domaine 1 du Protocole GES

2b i a Rapporte sur les émissions du domaine 1/ Global	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	26	79%
Non	0	0%
Pas de réponse	7	21%

Cette année, près de 80% des sociétés de l'échantillon considéré publient leurs émissions directes du domaine 1 selon le Protocole

GES, ce qui constitue une amélioration, puisque seuls 64% de l'échantillon de l'an dernier avaient fourni cette information.

Domaine 2 du Protocole GES

2b i c Rapporte sur les émissions du domaine 2/ Global	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	22	67%
Non	1	3%
Pas de réponse	10	30%

Les entreprises fournissant des informations sur leurs émissions indirectes du domaine 2 sont en revanche moins nombreuses. Par rapport à l'année passée, on constate toutefois une claire augmentation des sociétés présentant leurs émissions de GES du domaine 2, le taux étant passé de 46% en 2007 à 67% en 2008.

En plus des émissions de GES, le questionnaire CDP met également en évidence la consommation d'électricité des entreprises. Plus faciles à collecter, ces données sont indiquées par une très large majorité des entreprises. Ainsi, 80% des sociétés indiquent la quantité d'électricité achetée en mégawattheure (MWh), et près de 52% d'entre elles fournissent la part d'électricité renouvelable achetée. Ces deux derniers résultats montrent encore une fois une nette progression par rapport à ceux obtenus l'an dernier, puisque les participants au CDP 2007 n'étaient respectivement que 67% et 38% à donner ces informations.

En considérant les quantités absolues d'énergie de sources renouvelables acquises, Lonza, Novartis, Ciba ainsi que les deux grandes banques UBS et Credit Suisse représentent à elles seules plus de 86% du total des achats de ce type d'énergie publiés par les sociétés du SMI Expanded[®] dans le CDP 2008. Cependant, toutes les sociétés ne définissant pas forcément les énergies renouvelables de la même manière, il demeure pour le moment impossible d'établir des comparaisons plus détaillées à ce sujet²⁰.

²⁰ En effet, alors que certaines entreprises répondent à cette question en exprimant simplement la part de l'énergie hydraulique contenue dans leur consommation totale d'électricité (souvent très importante en Suisse), d'autres donnent plus de détails et distinguent l'électricité bénéficiant par exemple d'un label spécifique ou celle provenant de nouvelles sources renouvelables (éolienne, solaire, etc.). Novartis, par exemple, distingue bien l'électricité hydraulique à large échelle des nouvelles sources d'énergie renouvelables, qui représentent respectivement 34,7% et 5,4% de ses coûts énergétiques globaux.

Domaine 3 du Protocole GES

Les émissions du domaine 3 regroupent potentiellement toutes les émissions indirectes non comptabilisées dans le domaine 2. Pour des raisons pratiques, le CDP répartit les émissions de GES du domaine 3 en quatre catégories pour lesquelles les entreprises sont invitées à fournir des données:

- celles relatives aux déplacements du personnel;
- celles provenant de la distribution externe des produits et services et/ou de la logistique;
- celles liées à l'utilisation et à l'élimination des produits et services;

- celles provenant des fournisseurs.

Sur l'ensemble de l'échantillon, 52% des entreprises ont entamé une réflexion au sujet du domaine 3 et fournissent au moins une donnée y afférente.

Parmi ces données, celles relatives aux déplacements du personnel sont les plus fréquemment traitées, ce qui corrobore et renforce une tendance déjà observée l'année passée.

De 12 entreprises publiant ce type d'information en 2007, nous sommes passés à 14 en 2008, ce qui constitue un résultat encourageant. Toutes les banques publient notamment ce type d'information.

2c Publication des données du domaine 3 du Protocole GES	Nombre d'entreprises	Pourcentage	Type d'émissions de GES publiées	Nombre d'entreprises	Pourcentage (parmi les 17 «oui»)
Oui	17	52%	Déplacements du personnel	14	82%
			Distribution externe des produits et services/de la logistique	0	0%
			Utilisation et élimination des produits et services	4	24%
			Fournisseurs	5	29%
Non	9	27%			
Pas de réponse	7	21%			

Autre résultat prometteur, cinq entreprises (dont Credit Suisse, UBS et Vontobel) comptabilisent et divulguent leurs principales émissions relatives à leurs fournisseurs, alors qu'elles n'étaient que trois à le faire l'an dernier.

Les données relatives à l'utilisation et au recyclage des produits et services ont quant à elles été indiquées par quatre sociétés, soit le même nombre que lors du CDP 2007. Même s'il n'est pas toujours aisé de percevoir clairement ce que cela implique pour chaque entreprise, on notera que Swisscom a largement recours aux analyses de cycle de vie pour parvenir à ces résultats, et que les trois entreprises du secteur financier s'attachent surtout à communiquer les émissions relatives à l'élimination de leurs déchets (généralement calculées grâce à des indicateurs fournis par l'association VfU²¹). On regrettera toutefois vivement que des entreprises industrielles mettant sur le marché des produits consommant beaucoup d'énergie dans leur phase d'utilisation²² (parmi lesquelles ABB et Rieter) ne publient pas de données dans le cadre du CDP à ce sujet.

²¹ «Verein für Umweltmanagement in Banken, Sparkasse und Versicherungen e.V.» (www.vfu.de)

²² Cette remarque s'appuie sur les données fournies par la base de données envIMPACT®.

Enfin, alors que trois sociétés avaient indiqué des émissions provenant de la distribution externe dans la première édition du CDP Suisse, aucune ne l'a fait cette année. Ce type d'émissions ne semble donc pas avoir été considéré comme prioritaire par les entreprises composant notre échantillon, ces dernières ne se sentant pas forcément responsables de cet aspect. Holcim explique par exemple que, comme le transport de ses produits est sous-traité à d'autres sociétés, il lui est par conséquent difficile de fournir une estimation de l'impact de la distribution externe en termes de GES. Or, la collecte des données du domaine 3 vise précisément à appréhender les émissions causées par les sous-traitants afin, tout d'abord, de comprendre l'importance des émissions de CO₂ tout au long de la chaîne de valeur, et ensuite d'identifier les fournisseurs les plus performants.

Enfin, il est important de noter que certaines entreprises qui ne fournissent aucune donnée chiffrée pour le domaine 3 ont tout de même déjà amorcé une réflexion et parfois même pris des mesures à cet égard. C'est par exemple le cas de Geberit, qui entreprend des analyses du cycle de vie de ses produits, dispose d'un code de conduite pour ses fournisseurs et favorise l'écoconception de ses produits.

Vérification externe

Trente-quatre pour cent des sociétés du SMI Expanded® ont fait vérifier leurs données d'émissions de GES par un

auditeur externe indépendant (dont ABB, Ciba, Georg Fischer, Holcim, Nestlé, Novartis, Roche, Swiss Re, Swisscom, UBS et une autre société).

2d i		
Ont fait vérifier / auditer leurs données d'émissions de GES		
	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	11	34%
Non (et non valide)	20	60%
Pas de réponse	2	6%

La vérification ou l'audit des données d'émissions de GES fournies par un acteur externe constitue un gage de crédibilité indéniable pour les entreprises qui acceptent de s'y soumettre. Bien au-delà d'une question d'image, le contrôle peut en effet souvent permettre la correction et l'amélioration continue des systèmes de gestion des données et garantir ainsi la qualité des informations produites.

Ainsi, la réponse de Nestlé au CDP fait référence au compte-rendu de vérification réalisé par Bureau Veritas en mars 2008, et qui mentionne par exemple que son

rapport environnemental sous-évalue ses émissions directes de 3% en utilisant des facteurs de conversion inadaptés pour le gaz naturel²³.

Des commentaires constructifs de ce type et surtout l'intégration que peut ensuite en faire l'entreprise concernée illustrent bien toute l'importance que peut revêtir l'intervention de vérificateurs externes. Il est par conséquent regrettable que seule une minorité des entreprises interrogées ici y fasse recours.

²³ «It is also our opinion that: [...] the Report includes direct CO₂ emissions that are corrected by an overstatement of approximately 3% to compensate for the use by some of its factories of inconsistent conversion for natural gas calorific values. [...]» (source: Bureau Veritas «Independent Assurance Statement» à propos du «Nestlé Creating Shared Value Report» (<http://www.nestle.com/SharedValueCSR/CSVatNestle/Performance/AssuranceStatement.htm>))

«Jusqu'à présent, Nestlé a été vendeur net de droits d'émissions de GES dans l'UE. Les entreprises Nestlé situées dans les pays en développement présentent d'importantes opportunités d'investissement dans des projets de développement propre (passage à une installation de combustion, centrales de cogénération, nouvelles technologies pour les procédés de fabrication, etc.), générant des allocations d'émissions échangeables qui pourront être vendues afin d'améliorer les amortissements du capital investi.»

(CDP Suisse 2008 – Nestlé – 2g)

Marché des quotas d'émission

2g ii Stratégie en matière de marché des quotas d'émissions	Nombre de sociétés	Pourcentage
Réponse	11	34%
Pas de réponse	22	60%

Sur les onze sociétés qui fournissent des réponses relatives à leur stratégie en matière de participation à des systèmes d'échange de quotas d'émissions ou à des projets régionaux et/ou internationaux d'échanges de quotas d'émissions (tels que le Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission – SCEQE ou les Mécanismes de Développement Propre – MDP), seules quelques-unes détaillent quel que peu leurs réponses.

Parmi elles, on compte les deux grandes banques UBS et Credit Suisse, qui affirment toutes deux prendre part activement aux marchés des quotas d'émissions. UBS le fait par exemple en tant que membre de l'Intercontinental Exchange (ICE), un marché électronique de commerce des matières premières et des quotas d'émissions collaborant avec le European Climate Exchange (ECX).

Pour sa part, Nestlé, qui a été jusqu'à aujourd'hui un vendeur net de droits d'émissions de GES dans l'UE, voit dans la possibilité d'investir dans les MDP une opportunité qui pourra potentiellement générer des droits

d'émissions négociables permettant d'améliorer le retour sur investissement. En outre, Nestlé a établi une liste des pays potentiellement éligibles pour mettre en œuvre des projets relatifs à l'amélioration de l'efficacité énergétique, au passage au gaz ou à la biomasse et à l'installation de systèmes de cogénération.

Enfin, on remarquera encore que «Holcim s'implique activement dans le développement d'une méthodologie de standardisation des MDP, en coopération avec d'autres membres du WBCSD Cement Sustainability Initiative», qui devrait «fournir une approche non seulement rigoureuse mais aussi flexible pour déterminer l'additionnalité et le niveau de référence des projets MDP.»

Performance

Il est encourageant de constater que près de 70% des entreprises qui ont pris part au questionnaire CDP 2008 affirment avoir mis en

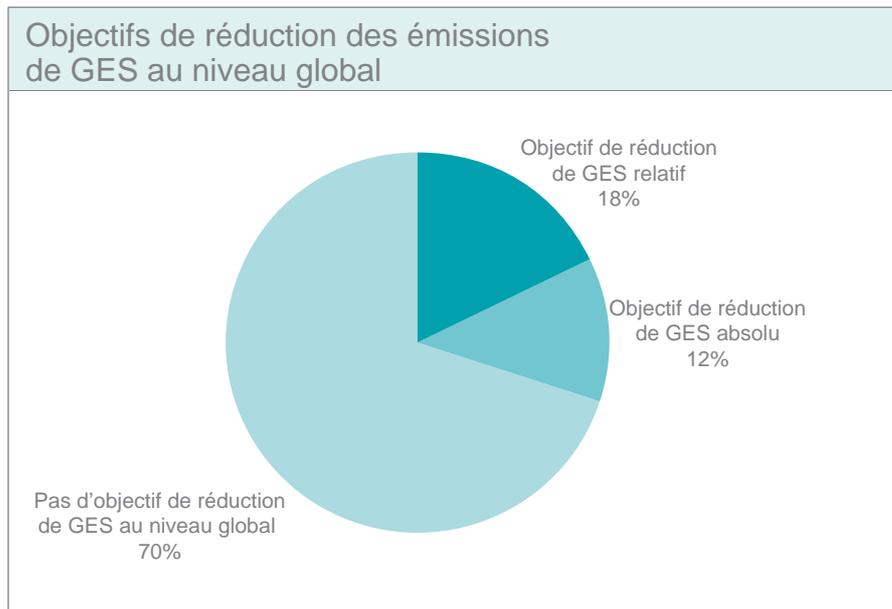
place un plan de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, le niveau de détail ainsi que le contenu des réponses varient grandement d'une entreprise à l'autre.

3a i		
A un plan de réduction d'émissions de GES	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	23	70%
Non (ou seulement en projet)	9	27%
Pas de réponse	1	3%

A cet égard, il est intéressant d'observer que parmi les entreprises qui affirment avoir adopté un plan de réduction des émissions de GES, seules neuf (près de 40%) se sont véritablement fixé des objectifs quantitatifs de réduction des GES au niveau global.

Il faut cependant nuancer ce résultat en précisant qu'une partie non négligeable des 60% restants n'est pas pour autant restée inactive. Tout d'abord, deux entreprises indiquent des objectifs

quantitatifs de réduction au niveau local. Parmi elles, une société s'engage par exemple à réduire de façon absolue les émissions de ses infrastructures suisses de 20,5% d'ici à 2012 (année de référence 2000). En outre, huit entreprises (toujours dans les 60% restants) se fixent tout de même des objectifs d'efficacité énergétique, ce qui implique théoriquement une réduction, au moins relative, de leurs émissions de GES.



Graphique 3

Objectifs de réduction des GES au niveau global

Comme le montre le graphique 3, seules 12% des entreprises participantes se sont fixé des objectifs absolus de réduction des GES. Les quatre entreprises concernées par ce type de mesures sont Lonza, Novartis, Swisscom et UBS. A cet égard, il est intéressant de constater que pour atteindre de tels objectifs, il est généralement nécessaire d'allier des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique à des mesures de compensation (souvent par l'utilisation des Mécanismes de Développement Propre du Protocole de Kyoto).

Pour ce qui est des 18% ayant choisi de se fixer des objectifs relatifs de réduction des GES, il faut distinguer plusieurs cas. Alors que pour Clariant, Holcim et Nestlé, les buts à atteindre sont déterminés par rapport au volume de production, pour Swiss Re, ils sont calculés par rapport au nombre d'employés. Une autre société, qui n'a pas souhaité rendre publiques ses réponses, se fixe un objectif calculé en fonction du résultat d'exploitation de l'entreprise (EBIT).

On remarquera également que la société de réassurance Swiss Re, tout comme la banque Credit Suisse, réaffirment leurs engagements respectifs à afficher un bilan neutre en matière d'émissions de CO₂. Cependant, alors que la première confirme l'objectif de 2012 déjà énoncé dans le CDP 2007, Credit Suisse annonce qu'il a réduit de trois ans le délai pour y parvenir puisqu'elle souhaite atteindre la neutralité en matière d'émissions de carbone d'ici à 2009.

Autre résultat encourageant, près de 80% des sociétés interrogées présentent les actions qu'elles ont concrètement mises en œuvre pour atteindre les objectifs quantitatifs ou qualitatifs fixés. Presque toutes font d'ailleurs clairement référence à des mesures d'efficacité énergétique. Par exemple, Swisscom propose d'agir prioritairement sur la consommation de combustibles de chauffage en réduisant la taille des bureaux et des locaux techniques, en chauffant à des températures plus basses, en améliorant l'isolation des

bâtiments ainsi qu'en investissant dans de nouveaux systèmes de chauffage. Cette même société préconise également l'utilisation d'un nombre plus limité de véhicules, de préférence de plus petite taille et bénéficiant des technologies hybrides ou au gaz.

Nombreuses sont également les entreprises désireuses d'utiliser des énergies dites propres pour faire fonctionner leurs installations. Ainsi, Ciba s'engage par exemple à faire passer la part des énergies renouvelables sur l'ensemble de ses sites à 15% d'ici à 2010.

Mais dans l'ensemble, et malgré les efforts consentis à différents niveaux par quelques sociétés et partiellement décrits ci-dessus, on regrettera tout de même que seules 30% des sociétés du SMI Expanded® ayant participé au CDP Suisse 2008 se soient fixé des objectifs quantitatifs au niveau global. Il est pourtant souhaitable que les entreprises s'engagent sur l'ensemble de leurs activités à travers le monde, et pas uniquement sur leurs activités dans des pays soumis à des contraintes réglementaires.

Gouvernance

Responsabilité

Les questions relatives au changement climatique semblent progressivement se faire leur place dans les organigrammes des

entreprises du SMI Expanded®. En effet, 85% d'entre elles déclarent avoir désigné et mis en place un comité au sein du conseil d'administration ou un groupe de travail en charge de ces questions.

4a A mis en place un comité au sein du conseil d'administration ou un groupe de travail en charge des questions relatives au changement climatique

	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	28	85%
Non	2	6%
Pas de réponse	3	9%

Dans la majorité des cas, il s'agit de groupes de travail composés de cadres supérieurs provenant de plusieurs divisions de l'entreprise, des ressources humaines et des finances. Cependant, dix sociétés sont allées plus loin et ont désigné un cadre responsable des questions générales de durabilité au niveau global. Toutefois, force est de constater que bien souvent, il ne s'agit pas là de personnes dévolues spécifiquement à la problématique des impacts climatiques des activités de l'entreprise.

A l'opposé, on remarquera que trois entreprises (Lonza, Rieter et Geberit) se sont contentées de désigner comme responsable formel de ces questions le conseil d'administration dans son ensemble ou le CEO/directeur exécutif.

Parmi les 28 sociétés qui ont pris de telles mesures, 24 décrivent plus précisément le mécanisme de fonctionnement. Dans la plupart des cas, il s'agit d'expliquer la manière dont l'information concernant les questions liées au changement climatique circule jusqu'à la direction ou au conseil d'administration et sa fréquence de diffusion. Pour la majorité d'entre elles, les enjeux relatifs à cette problématique sont par ailleurs discutés et redéfinis annuellement.

Enfin, l'attitude de quelques entreprises qui consiste à désigner un comité de pilotage de ces questions sans en décrire, même de façon très sommaire, le fonctionnement, paraît peu convaincante.

Norme ISO 14064

«L'ISO 14064-3:2006 spécifie des principes et des exigences et fournit des lignes directrices à l'intention des personnes qui effectuent ou gèrent la validation et/ou la vérification des déclarations GES. Elle peut s'appliquer à la quantification des émissions de GES d'un organisme ou d'un projet, y compris la quantification, la surveillance et la déclaration des GES effectuées conformément à l'ISO 14064-1 ou l'ISO 14064-2.

L'ISO 14064-3:2006 spécifie des exigences pour la sélection des validateurs/vérificateurs GES, l'établissement du niveau d'assurance, des objectifs, des critères et du domaine d'application, la détermination de la méthode de validation/vérification, l'évaluation des données, informations, systèmes d'informations et contrôles GES, l'évaluation des déclarations des GES et l'élaboration des avis de validation/vérification.»

(Source: http://www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail?csnumber=38700)

Performance individuelle

Plus d'un quart des entreprises participantes du SMI Expanded® affirment avoir mis en œuvre, au sein de leurs sociétés, des mécanismes d'incitation ou de rétribution du personnel liés à leur

programme en matière de changement climatique. Encore une fois, une légère progression est observée par rapport aux résultats de l'année passée puisqu'elles n'étaient alors qu'environ un cinquième à le faire.

4b

A mis en œuvre des mécanismes d'incitation ou de rétribution du personnel liés à sa stratégie/ses objectifs en matière de changement climatique

	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	9	27%
Non	6	18%
Pas de réponse	18	55%

A ce titre, en plus d'établir des objectifs quantitatifs pour les cadres impliqués dans la gestion environnementale, la société de réassurance Swiss Re a pris toute une série d'initiatives visant à impliquer concrètement son personnel dans la marche vers une économie moins intensive en émissions de carbone.

Ainsi, Swiss Re a par exemple choisi d'offrir des taux d'intérêt spéciaux aux employés décidant d'acheter ou de rénover des bâtiments répondant aux normes MINERGIE®. Enfin, en plus de tenir régulièrement des sessions *Lunch & Learn* sur des sujets environnementaux, Swiss Re Zurich incite son personnel à utiliser les transports publics en subventionnant l'achat d'abonnements annuels sur les différents réseaux concernés.

Communication aux pouvoirs publics et engagements envers ces derniers

Plus de 81% des entreprises interrogées publient des informations sur les différents enjeux du changement climatique à destination des différentes parties prenantes. Pour ce faire, les supports classiques tels que rapport annuel et rapport sur le développement durable sont largement utilisés, plus de la moitié

des sociétés du SMI Expanded® utilisant plusieurs canaux pour communiquer sur ces sujets.

En outre, 49% des entreprises participant au CDP 2008 affirment s'être engagées dans un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'aider à la formulation de solutions aux problèmes posés par le changement climatique. Soixante-trois pour cent d'entre elles, soit dix entreprises, mentionnent avec une certaine précision le but de leurs engagements respectifs. Pour la plupart, il s'agit en fait d'exposer succinctement les actions menées, soit dans le cadre des associations regroupant les intérêts des principaux secteurs d'activité (par exemple *Swissmem*²⁴), soit dans celui d'organisations plus larges comme le *World Business Council for Sustainable Development*²⁵ (dont les membres suisses sont ABB, Holcim, Novartis, Roche, SGS et Syngenta). De son côté, ABB se distingue par son engagement dans les différents travaux relatifs à l'élaboration de la norme ISO 14064.

²⁴ <http://www.swissmem.ch>

²⁵ <http://www.wbcsd.org>

6.2.3 Evaluation de la pertinence des réponses

Répartition des émissions à l'intérieur de la chaîne de valeur de l'entreprise

Chaque entreprise présente une répartition des émissions tout au long de sa propre chaîne de valeur, qui dépend de son portefeuille d'activités. Afin de garantir une action optimale pour limiter le changement climatique, cette répartition implique théoriquement une concentration des efforts mis en œuvre par chaque entreprise sur certaines phases (approvisionnement/production/produits et services). En d'autres termes, si un cimentier se doit d'agir en priorité sur ses émissions directes de production, un fabricant d'ascenseurs devrait pour sa part s'assurer de fabriquer des produits dont la consommation d'énergie se révèle être relativement faible par rapport à celle de ses pairs.

A travers leurs réponses au CDP 2008, plusieurs sociétés reconnaissent plus ou moins explicitement l'importance de focaliser leurs efforts là où l'impact est le plus conséquent. Rieter affirme par exemple vouloir focaliser sa stratégie sur la compréhension de l'intégralité du cycle de vie de ses produits.

Quelques réponses fournies par des entreprises participantes au CDP 2008 démontrent clairement

un souci de communiquer des données pertinentes par rapport à la chaîne de valeur. La mise en place de systèmes de calcul et de gestion des émissions indirectes du domaine 3 du Protocole GES²⁶ illustre bien le résultat d'une réflexion menée dans le but de localiser, à l'intérieur de l'ensemble de la chaîne de valeur, les phases intenses d'émissions de GES.

Concernant le secteur financier en particulier, une étude récente de KPMG explique que «les conséquences du changement climatique sur le secteur financier sont principalement indirectes du fait que les institutions financières sont exposées indirectement à travers leurs portefeuilles d'investissement.» Quelques lignes plus loin, ce même rapport constate en outre que malgré la capacité des banques à intégrer de nombreuses opportunités liées aux nouvelles préoccupations des investisseurs, notamment en termes de changement climatique, «les implications du changement climatique pour les portefeuilles d'investissement restent relativement peu explorées.»

²⁶ WBCSD, World Resources Institute, The Greenhouse Gas Protocol - A Corporate Accounting and Reporting Standard (revised edition), 2004, p. 26

envIMPACT®

envIMPACT® a été développé à l'initiative de Pictet Asset Management sur la base d'une étude de faisabilité mandatée par Centre Info S.A. auprès du groupe Ecobilan de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Cette étude a montré que les données fournies par les Analyses Input/Output (AIO), les Inventaires du Cycle de Vie (ICV) et les Analyses du Cycle de Vie (ACV) étaient de la plus haute importance pour l'évaluation environnementale des entreprises prenant en compte la totalité du cycle de vie des produits. envIMPACT® a ensuite été testé en collaboration étroite avec des professionnels de l'investissement (Pictet Asset Management et Ethos, basés à Genève). Le modèle est actuellement utilisé pour la gestion d'un portefeuille d'actifs excédant 1,2 milliard d'euros.

Effectuer une analyse systématique des entreprises en prenant en considération leurs émissions tout au long de la chaîne de valeur (approvisionnement/production/produits et services) constitue donc une nécessité permettant d'identifier les domaines d'action prioritaires.

Or, seules quelques entreprises réalisent une telle démarche et les investisseurs manquent encore trop souvent d'informations leur permettant de mesurer l'intensité des émissions de carbone sur toute la chaîne de valeur des sociétés qu'ils ont choisies.

C'est pourquoi Pictet Asset Management a initié, en collaboration avec Centre Info et la Fondation Ethos, le développement d'un outil permettant de pallier ce déficit d'information grâce à l'étude détaillée des activités de l'entreprise.

Cette approche vise à assister les investisseurs dans l'évaluation du risque carbone en permettant de mesurer l'intensité des émissions de carbone des entreprises tout au long de la chaîne de valeur de leurs activités. Les entreprises les plus exposées à la contrainte en termes de carbone sont celles dont le modèle économique est basé sur des activités à haute intensité d'émissions. Ainsi, les biens et services produits par une entreprise sont non seulement analysés sous l'angle de la chaîne des fournisseurs et de la production, mais également sous celui de leur phase d'utilisation.

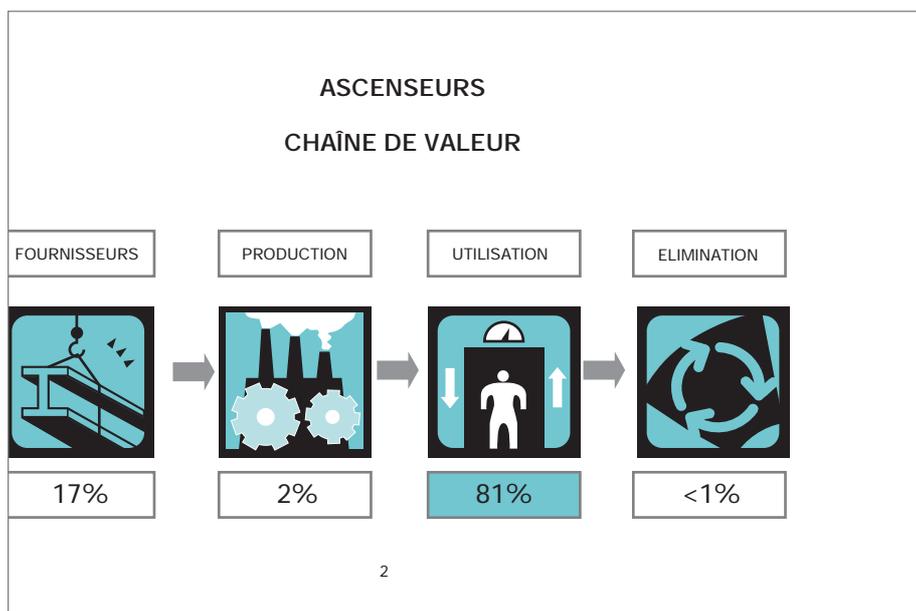
En effet, pour certains biens comme les voitures, les avions, les camions, les ascenseurs et les machines-outils, la plupart des émissions se produisent durant la phase d'utilisation.

L'impact des entreprises en termes de changement climatique varie donc considérablement selon leurs activités, leurs processus de production et les différents biens qu'elles fabriquent.

Par conséquent, cette approche permet non seulement aux investisseurs d'identifier les entreprises affichant les émissions les moins intensives en carbone à l'intérieur d'une industrie donnée, mais également d'observer la répartition de cette intensité le long de la chaîne de valeur d'une entreprise (approvisionnement, production et phase d'utilisation).

Les possibilités offertes par cette approche permettent ainsi de poser un regard neuf et constructif sur les réponses des entreprises participant au CDP 2008.

L'analyse qui suit ne se contente donc pas de décrire les différentes mesures prises par les entreprises pour faire face aux défis posés par le changement climatique, mais elle vise aussi et avant tout à évaluer la pertinence de celles-ci en fonction de la répartition de l'impact en termes de carbone propre à chaque entreprise sur toute la chaîne de valeur.



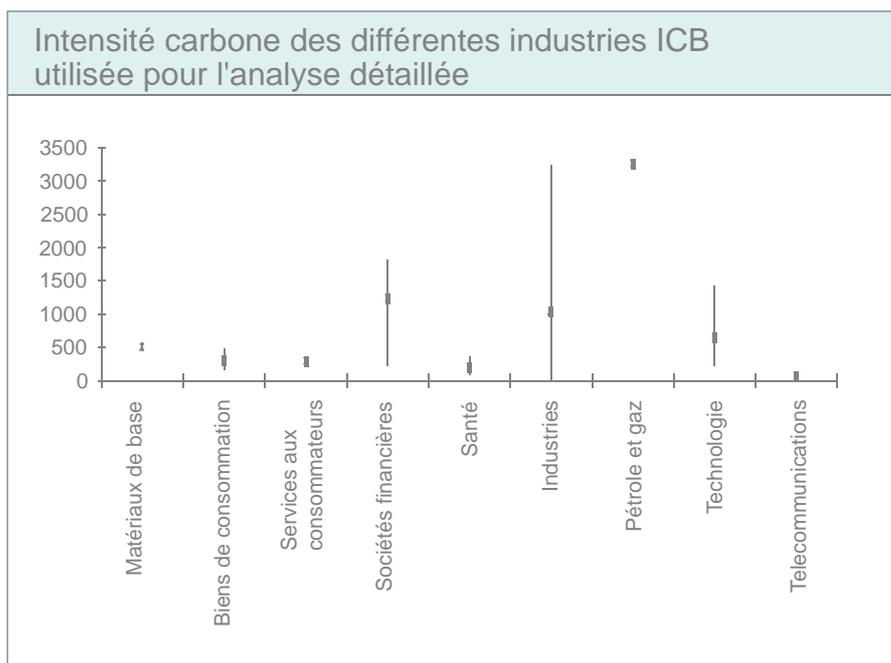
Analyse des réponses

Grâce à un questionnaire comme le CDP, chaque entreprise nous donne un aperçu plus ou moins détaillé non seulement de sa stratégie en matière de changement climatique, mais également du système de gestion des données qu'elle utilise et des objectifs qu'elle s'est fixés. Confrontées aux données relatives à l'intensité des émissions de carbone modélisant l'exposition respective de chaque société tout au long de sa chaîne de valeur (approvisionnement/production/produits et services), ces informations permettent d'effectuer une évaluation de la qualité et de la pertinence des réponses données par les différents participants au CDP Suisse 2008.

Afin d'améliorer la comparabilité et la lisibilité des résultats qui vont suivre, ceux-ci seront présentés selon les industries de la classification ICB²⁷. En effet, l'analyse des réponses des entreprises a démontré que les niveaux de préparation variaient passablement d'une industrie à l'autre, ce qui contribue, entre autres, à justifier la nécessité d'opérer de tels regroupements.

Avant de procéder à l'exposé de cette évaluation, il est essentiel de représenter l'intensité des émissions de carbone de chacune des industries représentées dans le SMI Expanded[®]. Le graphique 4 (voir page 70) permet ainsi de constater que l'intensité des émissions de carbone totale du secteur «Pétrole et gaz» se détache largement des autres, étant donné le fait que ce secteur fournit en pétrole et en gaz toutes les autres industries (ainsi que les consommateurs privés et publics), pétrole et gaz dont la combustion émet des GES. Bien qu'assez loin derrière, la seconde position du secteur «Sociétés financières» étonne un peu plus, mais résulte des émissions indirectes engendrées par les divers engagements de ces sociétés dans des secteurs économiques affichant d'importantes émissions de GES. Enfin, à l'exception des entreprises industrielles (industries), la plupart des autres secteurs enregistrent, selon ce modèle, des émissions relativement peu intenses.

²⁷ L'«Industry Classification Benchmark» (ICB) est un système de classification des sociétés développé par le Dow Jones et le FTSE. Il est utilisé pour répartir les marchés en secteurs macroéconomiques.



Graphique 4 L'ordonnée indique l'intensité des émissions de carbone en grammes équivalents CO₂ par USD de chiffre d'affaires. Le carré représente la moyenne d'intensité des émissions de carbone pondérée par la capitalisation boursière des entreprises.
Source: envIMPACT[®] database, Centre Info, 2008

Evaluations sectorielles

La méthodologie ARA («Appropriate Response Assessment») a été développée par Centre Info à la demande de Pictet Asset Management et d'Ethos. Elle fournit une évaluation de l'adéquation entre réponses aux questionnaires CDP et le défi du changement climatique spécifique à chaque entreprise tel que mesuré par leur intensité des émissions de carbone à l'aide d'envIMPACT[®].

Les éléments essentiels qui sont intégrés à la notation des réponses fournies par les entreprises sont principalement: la présentation d'une stratégie, la fixation d'objectifs de réduction appropriés, la mise en place d'un système de gestion de données relatives aux émissions de GES (domaines 1, 2 et 3 du Protocole GES) qui recouvre l'intégralité du groupe.

L'évaluation de ces trois aspects, pondérée par les pourcentages issus des données concernant la chaîne de valeur de chaque entreprise²⁸, débouche sur la présentation en deux classes qui va suivre (réponse adéquate, réponse partielle). Ainsi, pour une entreprise active dans la fabrication d'ascenseurs, ce sont surtout les données, les stratégies et les objectifs relatifs aux produits qui joueront un rôle déterminant dans l'évaluation. En effet, les ascenseurs sont des produits dits actifs, dont l'impact en termes d'émissions de GES se situe majoritairement durant la phase d'utilisation²⁹.

²⁸ Les données relatives à l'intensité des émissions de carbone de chaque entreprise au cours de chaque phase de sa chaîne de valeur sont fournies par envIMPACT[®].

²⁹ Affirmation basée sur des données envIMPACT[®].

Le tableau suivant illustre la façon de procéder de la méthodologie ARA:

	Phases de la chaîne de valeur			
	Approvisionnement	Production	Produits & Services	
1. Evaluation de la qualité des réponses de l'entreprise (note de 1 à 3)	1	3	1	
2. Répartition de l'intensité des émissions de carbone tout au long de la chaîne de valeur	20%	10%	70%	Appréciation finale
3. Résultat	0,2	0,3	0,7	= 1,2 (max. 3)

Avant de présenter les résultats de cette analyse, il reste à préciser qu'aucun commentaire au sujet des entreprises indiquées par un astérisque n'a été émis

puisqu'elles constituent le groupe de sociétés souhaitant que leurs réponses ne soient pas rendues publiques.

Résultats

Industrie «Matériaux de base»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
Lonza Ciba	Clariant Givaudan* Syngenta*	-

Toutes les entreprises de cette catégorie que compte le SMI Expanded® ont accepté de fournir des réponses au CDP, ce qui constitue un premier signe positif donné par cette industrie dans son ensemble.

Ce sont clairement au niveau de la chaîne des fournisseurs et un peu moins à celui des émissions directes que se situent les principaux enjeux pour chacune des entreprises concernées. En effet, pour chacune d'entre elles, la phase d'approvisionnement représente au moins la moitié des émissions totales de GES évaluées³⁰.

D'une manière générale, Lonza se distingue de ses pairs essentiellement par la définition d'un objectif absolu de réduction des émissions de GES (d'autant que cette entreprise a intégré pour la première fois cette année les émissions de N₂O, ce qui a provoqué une augmentation des ses émissions publiées en Suisse). On regrettera toutefois que cette société n'ait pas encore fait le choix de faire vérifier ses données par un acteur externe indépendant.

Pour sa part, Ciba s'illustre notamment par le fait qu'elle soit la seule société à avoir fait auditer les données fournies de façon externe. De plus, cette entreprise s'est fixé un objectif quantitatif relatif d'augmentation de 10% de la proportion de courant électrique acheté provenant de sources renouvelables (hors du mix national d'électricité).

Les autres sociétés présentent également des signes encourageants. Par exemple, Clariant a instauré un objectif de réduction relatif par rapport à sa production de 7% d'ici à 2010 (année de référence 2005).

³⁰ envIMPACT®

Industrie «Biens de consommation»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
Nestlé	Barry Callebaut Lindt & Sprüngli* Richemont*	Swatch Group

Encore une fois, il est réjouissant d'observer qu'à l'exception de Swatch Group, presque toutes les entreprises du SMI Expanded[®] actives dans cette industrie ont accepté de répondre au CDP 2008.

Pour les entreprises de cette industrie, l'enjeu principal se situe également au niveau de la phase d'approvisionnement³¹. C'est pourquoi les entreprises ayant mis en avant les mesures prises à cet égard ressortent de cette analyse avec une bonne évaluation.

C'est le cas de Nestlé qui, en plus d'inscrire clairement dans sa stratégie une volonté d'influencer ses fournisseurs de matières premières afin qu'ils améliorent leurs performances environnementales, participe aussi à la *CDP Supply Chain Leadership Coalition (SCLC)*³². Cette initiative a été lancée en 2007, avec pour but de réunir des sociétés désireuses de développer leur système CDP de mesure et de gestion des émissions provoquées par leur chaîne de fournisseurs. En plus de recourir aux analyses de cycle de vie (ACV) afin de définir ses priorités environnementales, Nestlé se distingue également de ses pairs en se fixant des objectifs relatifs d'économie d'énergie, qui devraient lui permettre une réduction de ses émissions de GES de 1% à 2% par tonne de produit sur les cinq prochaines

années. Nestlé ne publie toutefois aucune donnée relative au domaine 3 du Protocole GES et ne se fixe aucun objectif plus spécifique par rapport à la problématique des fournisseurs (notamment de matières premières).

Pour sa première participation au CDP, Barry Callebaut fournit des résultats encourageants. Non seulement cette société identifie clairement le fait que la principale source de ses émissions se situe dans la phase d'approvisionnement (utilisation d'énergie pour fabriquer et transporter ses produits), mais surtout elle propose quelques solutions pour les réduire. Ainsi, en plus de consommer près de 20% d'énergies de source renouvelable, cette entreprise a par exemple commencé à brûler les coques de cacao qu'elle utilise pour sa fabrication de chocolat pour produire de l'énergie. Elle ne se fixe toutefois aucun objectif de réduction de ses émissions de GES.

³¹ envIMPACT[®]

³² http://www.cdproject.net/sclc_home.asp

Industrie «Services aux consommateurs»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
	Kuoni*	

*Kuoni est l'unique représentant de cette industrie dans le SMI Expanded® et a accepté de participer au CDP 2008, mais sans autoriser la publication de ses réponses.

particulièrement concernés par les émissions causées par l'utilisation de leurs produits, parmi lesquelles il faut surtout compter les émissions engendrées par les vols en avion vendus à leurs clients.

D'une façon générale, il faut noter que les tour-opérateurs sont

Industrie «Sociétés financières»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
Credit Suisse Swiss Re UBS	Bâloise Vontobel Zurich Financial Services* Julius Baer* Swiss Life*	EFG International Helvetia Pargesa PSP Swiss Property

Près de 60% des sociétés financières du SMI Expanded® ont accepté de répondre au questionnaire CDP 2008, ce qui constitue un bon niveau de participation.

Disposant d'une assez longue expérience en ce qui concerne la gestion des émissions directes et de celles de leurs fournisseurs, les entreprises qui composent cette industrie n'ont, dans leur large majorité, pas failli à leur réputation à cet égard. Cependant, selon l'approche utilisée ici³³, c'est bien à l'intérieur de la phase des «Produits & Services» que se situent les principaux défis que doivent relever ces banques et ces assurances. Ainsi, les compagnies proactives en la matière se retrouvent logiquement en position de leader.

Les trois entreprises classées sous «Réponse adéquate» se distinguent par la quantité et la qualité des informations qu'elles fournissent au sujet des mesures concrètes déjà prises sur ce point (augmentation de l'offre de produits d'investissement durable, développement d'indices relatifs aux énergies renouvelables, mise en place d'équipes d'analystes et de consultants spécialisés dans les questions climatiques ainsi que dans d'autres produits et services déjà cités dans ce même rapport). D'une façon générale, il est également important de relever qu'aucune de ces entreprises ne s'est fixé réellement d'objectifs en matière de produits et services durables.

³³ envIMPACT®

Pour ce qui est des sociétés de la classe «Réponse partielle», Vontobel affirme préparer le lancement de plusieurs produits stratégiques destinés à contribuer à la réduction des effets du changement climatique. Les

réponses de la Bâloise exposent quant à elles notamment le développement à venir de nouveaux produits comme des assurances, dont les tarifs favoriseront les voitures émettant de faibles quantités de CO₂.

Industrie «Santé»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
Novartis Roche	Straumann	Actelion Basilea Nobel Biocare Sonova Synthes

Seul un tiers des sociétés du SMI Expanded® actives dans ce secteur a accepté de répondre au CDP.

Les questions liées à l'approvisionnement et à la production constituent clairement les deux phases importantes pour cette industrie affichant des émissions de GES moyennement intenses.

En tant qu'entreprises leaders de cette analyse, Novartis et Roche présentent toutes deux des systèmes de gestion de leurs données d'émissions de GES évalués comme performants et recouvrant l'intégralité de leurs groupes respectifs. En outre, ces deux sociétés ont fait vérifier les informations communiquées par des auditeurs externes. Enfin, en plus d'être signataires de la convention d'objectifs de l'AEnEC³⁴, Novartis et Roche se sont engagées plus généralement au niveau global en ce qui concerne les objectifs de réduction à atteindre.

³⁴ Comme déjà expliqué en introduction de ce rapport, ce type de convention ne s'applique toutefois qu'aux infrastructures situées sur le territoire suisse.

En visant notamment une réduction de ses émissions directes de production de 5% d'ici à 2012³⁵, Novartis fait ainsi partie des quelque quatre sociétés à s'être fixé des objectifs quantitatifs absolus. Pour sa part, Roche se fixe plutôt des objectifs de réduction de sa consommation d'énergie par employé (-10% d'ici à 2010 comparé avec 2005).

Enfin, Straumann dispose d'un système de gestion de ses données d'émissions de GES apparemment bien en place, et explique exercer ses activités de façon à être le plus efficace possible en termes de consommation d'énergie. Toutefois, Straumann divulgue peu d'éléments concrets et, surtout, ne se fixe aucun objectif de réduction à quelque niveau que ce soit, ce qui explique sa position dans ce classement.

³⁵ A savoir que cet objectif ne comprend pas les émissions causées par les véhicules, mais seulement celles engendrées par la combustion et les processus de fabrication (année de référence: 2008). Un objectif séparé de moins 10% d'émissions pour ses véhicules a en outre été fixé (année de référence 1990, objectif: 2010).

Industrie «Industries»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
ABB Holcim Geberit	Adecco Georg Fischer Panalpina* Rieter Schindler* SGS Sulzer*	Kuehne & Nagel OC Oerlikon Sika

Plus de 60% des sociétés industrielles du SMI Expanded® ont accepté de répondre au CDP 2008, ce qui constitue un résultat encourageant.

A l'inverse des autres, ce regroupement apparaît beaucoup plus hétérogène (voir graphique 4). En effet, les sociétés qui le composent affichent non seulement des intensités d'émissions de carbone extrêmement variables³⁶ mais surtout, leur répartition à l'intérieur des différentes phases de la chaîne de valeur diffère grandement d'une entreprise à l'autre. Si l'on tient compte de ce dernier point, on constate que, pour Adecco comme pour Geberit, c'est surtout la chaîne des fournisseurs qui sera déterminante dans la pondération, alors que pour ABB, Rieter, Schindler et Sulzer, ce sont avant tout les produits et services qui vont compter. Enfin, si Georg Fischer se trouve dans une situation intermédiaire dans laquelle la phase de chaîne de fournisseurs s'équilibre bien avec celle des produits et services au niveau des émissions, on remarquera que pour Holcim et Panalpina, ce sont clairement les éléments relatifs à la production elle-même qui jouent un rôle décisif³⁷.

³⁶ Ainsi rentrent dans cette industrie aussi bien le cimentier Holcim affichant des émissions de carbone de haute intensité que les entreprises de services enregistrant des émissions de GES faibles Adecco et SGS.

³⁷ envIMPACT®

Pour ce qui est des résultats de l'évaluation, ABB et Holcim s'illustrent par des systèmes de gestion des données convaincants et des séries de mesures concrètes considérées comme adaptées aux enjeux qui les concernent.

Pour sa part, Geberit focalise justement ses efforts sur la phase d'approvisionnement et s'engage à augmenter de 5% tous les 3 ans la proportion d'énergie renouvelable achetée par la société, mais ne fait malheureusement pas auditer les données qu'elle procure.

De leur côté, Adecco, Georg Fischer, Panalpina, Rieter et SGS rentrent dans la catégorie «Réponse partielle». Aussi bien Rieter que Georg Fischer développent à juste titre des stratégies pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs produits. On regrettera toutefois que ces sociétés ne se fixent pas vraiment d'objectifs de réduction en relation directe avec ces éléments. Georg Fischer se distingue toutefois en générant de l'électricité hydraulique directement sur deux de ses sites de production. Quant à la société de services Adecco, elle ne dispose pas encore d'un système de gestion de ses données relatives aux émissions de GES.

Industrie «Technologie»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
	Logitech*	Kudelski

Logitech est la seule des deux entreprises technologiques du SMI Expanded® a avoir accepté de répondre au CDP 2008.

Exposées fortement durant leur phase d'approvisionnement aux

émissions, les entreprises de cette industrie se doivent également d'être vigilantes en ce qui concerne la consommation énergétique des produits qu'elles mettent sur le marché.

Industrie «Télécommunications»

Réponse adéquate	Réponse partielle	N'a pas répondu au CDP 2008
Swisscom		

Swisscom est la seule entreprise de télécommunications du SMI Expanded®. Bien que peu exposée au risque carbone, cette société a toutefois su mettre en œuvre des programmes très pertinents en fonction de son exposition tout au long de la chaîne de valeur.

Premièrement, en tant que société active principalement sur le territoire helvétique³⁸, cette société a signé une convention d'objectif selon le modèle énergétique avec l'AEnEC, ce qui la contraint à atteindre des objectifs stricts en matière de réductions des émissions de GES qui concernent quasiment l'ensemble du groupe.

En plus de la prise de toute une série de mesures d'efficacité énergétique, Swisscom a également commencé en 2007 à utiliser 35 véhicules hybrides pour les déplacements de ses employés. L'entreprise assure d'ailleurs que le nombre de ces voitures devrait s'élever à plusieurs centaines dans les prochaines années.

La bonne évaluation de Swisscom s'explique également par le fait que cette entreprise cherche clairement à adapter ses produits et services aux défis engendrés par le changement climatique. Il en résulte le développement de toute une série de «services verts» innovants dont le but est d'aider les clients à réduire leurs propres émissions de CO₂, notamment en remplaçant les déplacements par des systèmes de vidéoconférence et de télétravail. La suppression des factures papier s'inscrit quant à elle dans une démarche dite de dématérialisation.

En parallèle, Swisscom est également consciente du supplément de consommation énergétique induit par l'arrivée constante sur le marché de nouveaux appareils dont elle fait la promotion. Afin de limiter ces effets, Swisscom a notamment signé un code de conduite avec l'Office fédéral de l'énergie relatif à la consommation d'énergie des décodeurs qu'elle met sur le marché.

³⁸ En 2007, près de 94% des employés de Swisscom exerçaient en Suisse (source SiriProfil 2007, Centre Info).

6.3 Réponses et analyse des 50 titres suivants au sein du SPI®

6.3.1 Taux de réponse

Sur les 48 entreprises concernées par les 50 titres suivants de l'indice SPI®, 22 ont accepté de répondre au questionnaire CDP 2008, ce qui représente un taux de participation de 46%. Parmi

celles-ci, huit ont accepté de rendre publiques les informations divulguées dans leur questionnaire sur le site www.cdproject.net. Si l'on considère que la plupart de ces entreprises, de plus petite taille que celles du SMI Expanded®, ont été contactées par le CDP pour la première fois cette année, ces chiffres constituent un résultat encourageant.

Société	A répondu au CDP5 (2007)	A répondu au CDP6 (2008)
Allreal Holding	Non contacté en 2007	Non
Arbonia-Forster	Non contacté en 2007	Non
Arpida	Non contacté en 2007	Oui
Ascom	Non contacté en 2007	Non
Banque cantonale vaudoise	Non contacté en 2007	Non
Basellandschaftliche KB	Non contacté en 2007	Non
Basler Kantonalbank	Non contacté en 2007	Oui
Belimo	Non contacté en 2007	Non
Bellevue Group	Non contacté en 2007	Oui
Berner Kantonalbank	Non contacté en 2007	Oui
BKW FMB Energie	Non contacté en 2007	Non
Bobst Group	Non contacté en 2007	Oui
Bucher Industries	Non contacté en 2007	Non
Burckhardt Compression	Non contacté en 2007	Oui
Charles Vögele	Non	Non
Cytos Biotechnology	Non contacté en 2007	Non
Ems-Chemie	Non	Non
Flughafen Zürich	Non contacté en 2007	Non
Forbo	Non contacté en 2007	Non
Galenica	Non contacté en 2007	Oui
Gottex Fund Management ³⁹	Non contacté en 2007	Oui
Hiestand	Non contacté en 2007	Non
Huber + Suhner	Non contacté en 2007	Oui
Implenia	Non contacté en 2007	Oui
Inficon	Non contacté en 2007	Oui
Jelmoli	Non contacté en 2007	Oui
Kaba	Non	Non
Komax	Non contacté en 2007	Oui
Liechtensteinische Landesbank	Non contacté en 2007	Non
Luzerner Kantonalbank	Non contacté en 2007	Oui
Meyer Burger	Non contacté en 2007	Non
Micronas Semiconductor	Non contacté en 2007	Oui
Partners Group	Non contacté en 2007	Oui
PubliGroupe	Non contacté en 2007	Non
Quadrant	Non contacté en 2007	Non
Bank Sarasin & Cie	Non contacté en 2007	Oui
Schmolz+Bickenbach	Non contacté en 2007	Oui
Schulthess Group	Non contacté en 2007	Non
Speedel	Non contacté en 2007	Non
St. Galler Kantonalbank	Non contacté en 2007	Non
Swiss Prime Site	Non contacté en 2007	Non
Swisslog	Non contacté en 2007	Non
Tecan Group	Non contacté en 2007	Oui
Temenos	Non contacté en 2007	Non
Valiant	Non contacté en 2007	Oui
Von Roll Holding	Non contacté en 2007	Non
VP Bank	Non contacté en 2007	Oui
Valora	Oui	Oui

³⁹ La réponse de cette entreprise étant parvenue hors délai, elle n'a pas pu être prise en compte dans l'analyse qui va suivre.

- «La santé des employés travaillant dans des immeubles dont la température intérieure n'est pas adéquate lorsque les températures extérieures excèdent les normales saisonnières peut être affectée. En outre, une hausse des températures intérieures peut avoir un impact sur les performances des employés.
- Pour la Basler Kantonalbank, les risques associés au changement climatique pourraient résulter de placements indirects, lorsque des crédits sont accordés aux clients directement affectés.
- Une perte de la valeur des biens immobiliers en raison de constructions inadaptées à des saisons chaudes plus longues pourrait constituer une des conséquences du changement climatique.
- Une mesure financière aggravant les risques climatiques pourrait, d'une part, nuire à l'image de notre entreprise et, d'autre part, conduire à des pertes financières directes (par ex. en raison de non-paiement de crédits).»

(CDP Suisse 2008 – Basler Kantonalbank – 1a iii)

6.3.2 Présentation et analyse des résultats des 50 titres suivants au sein du SPI®

Risques et opportunités

D'une manière générale, les sociétés interrogées pour la première fois cette année affichent assez clairement une perception légèrement moins forte des risques et des opportunités que celle exprimée par les entreprises du SMI Expanded®.

Concrètement, ce sont les risques généraux et réglementaires qui reviennent le plus souvent, avec chacun 38% de réponses positives. Les risques physiques quant à eux ne sont cités que par 24% de l'échantillon. En résumé, près de 57% des entreprises se sentent concernées par au moins un de ces trois risques.

La plupart des sociétés actives dans le secteur financier présentes dans notre échantillon perçoivent certains risques. Ainsi, en se référant au Rapport Stern, une société relève par exemple la menace potentielle pour la bonne marche des affaires que pourrait représenter un changement de la situation macroéconomique globale (récession) engendré par les bouleversements climatiques. De son côté, la Basler Kantonalbank soulève plus précisément la question des risques indirects causés par les crédits octroyés à des clients directement affectés par le changement climatique. En plus d'être consciente du risque de réputation que pourrait causer certains engagements dans des secteurs économiques directement exposés à la question du changement climatique, cette banque mentionne également les risques potentiels de chute du prix des biens immobiliers dont l'architecture est mal adaptée aux nouvelles contraintes saisonnières.

L'ensemble de ces risques est également largement considéré par la Berner Kantonalbank, qui insiste sur les différents enjeux relatifs à l'augmentation des coûts de l'énergie.

La plupart des entreprises industrielles perçoivent aussi des risques potentiels liés au changement climatique. L'une d'entre elles craint par exemple le risque réglementaire et précise qu'en tant que société travaillant dans le monde entier, elle doit suivre avec beaucoup d'attention les évolutions de la législation concernant les transports. Enfin, alors que d'autres sociétés se soucient de l'augmentation des prix de l'énergie, des matières premières et potentiellement également des primes d'assurance, une entreprise mentionne les éventuelles contraintes réglementaires qui pourraient affecter ses machines.

En ce qui concerne les opportunités liées au changement climatique, plus de 70% des groupes ayant répondu au questionnaire en perçoivent au moins une. Ainsi, les opportunités réglementaires sont citées par plus de 52% des entreprises alors que les opportunités physiques ne remportent que 38% des voix.

Plusieurs entreprises affirment notamment anticiper des réglementations plus strictes en améliorant par divers travaux l'efficacité énergétique de leurs infrastructures ou de leurs produits. Ainsi, faisant suite à la réfection de l'isolation de ses bâtiments, une entreprise explique par exemple avoir directement bénéficié de la vente de certificats d'émissions pour un montant de 50 000 francs suisses.

Avec près de 62% de voix, les opportunités générales sont les plus souvent mentionnées par les sociétés de l'univers étudié ici. Parmi elles, on trouve dans la grande majorité des opportunités de développement liées aux produits et services proposés par les entreprises.

1b iv Ont investi ou comptent investir dans des produits et/ou services spécifiques destinés à minimiser les effets du changement climatique ou à s'y adapter	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	12	57%
Non	7	33%
Pas de réponse	2	10%

Tout comme pour les sociétés du SMI Expanded®, presque toutes les sociétés actives dans le secteur bancaire proposent et développent des produits financiers en phase avec les différents défis se rapportant au changement climatique. Ainsi, la plupart des participants actifs dans le domaine financier offrent différents produits gérés selon les principes du développement durable, dont plusieurs en lien direct avec les énergies renouvelables.

En plus d'offrir également des produits d'investissement du même type pour un montant évalué à 180 millions de dollars américains, la Berner Kantonalbank teste actuellement pour ses prêts des modèles de financement intégrant entre autres la variable changement climatique.

Parmi les initiatives les plus intéressantes prises par les institutions financières figurent celles de la Basler Kantonalbank et la Berner Kantonalbank précitée, qui offrent toutes deux à leurs clients des hypothèques «Minergie». Concrètement, il s'agit d'encourager les emprunteurs à investir dans des bâtiments répondant à des exigences claires de durabilité en leur offrant un taux d'intérêt réduit permettant ainsi à la banque comme à ses clients de s'émanciper vis-à-vis de la forte volatilité des prix des énergies conventionnelles.

Au niveau industriel aussi, des innovations adaptées au défi climatique ont vu le jour. La société Komax, traditionnellement active dans la fabrication de machines produisant du câblage

électrique, produit désormais également un nombre croissant de machines destinées au marché du photovoltaïque et de l'énergie solaire.

Ces diverses initiatives témoignent donc d'une bonne prise de conscience face aux enjeux posés par le changement climatique de la part de nombreuses sociétés ayant participé pour la première fois au Carbon Disclosure Project.

Mesures des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le questionnaire CDP utilise largement la terminologie du Protocole GES. Il permet cependant aussi aux entreprises ayant choisi de présenter leurs données selon une autre méthodologie de publier leurs émissions tout en précisant la manière dont leurs résultats ont été élaborés.

A cet égard, seuls 10% des entreprises de l'univers interrogé affirment présenter leurs émissions strictement selon le Protocole GES. Près de 47% d'entre elles le font toutefois grâce à l'aide d'autres méthodologies. Parmi elles, plusieurs entreprises ne font référence à aucune méthodologie particulière, expliquant généralement qu'elles basent leurs calculs sur leur consommation d'énergie. D'autres, comme par exemple la Basler Kantonalbank, déclarent avoir recours à des logiciels spécialement conçus à cet effet comme SoFi⁴⁰. Par ailleurs, ces deux banques utilisent également les facteurs de conversion mis à disposition par le *Verein für Umweltmanagement in Banken, Versicherung und Sparkassen (Vfu)*; il s'agit de la société allemande de

⁴⁰ <http://www.sofi-software.com>

gestion environnementale des banques, des assurances et des caisses d'épargne). Elles estiment ces facteurs au moins aussi complets que ceux fournis par le Protocole GES. Enfin, les 43%

restants se répartissent entre les entreprises qui n'indiquent aucune méthodologie précise et celles qui n'ont simplement pas répondu à la question.

Domaine 1 du Protocole GES

2b i a

Rapporte sur les émissions des activités du domaine 1/Global

	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	8	38%
Non	1	5%
Pas de réponse	12	57%

Seules 38% des entreprises participantes ont publié leurs émissions du domaine 1, ce qui représente près de moitié moins que le résultat obtenu cette même année pour les sociétés du SMI Expanded®. Le groupe d'entreprises déjà en mesure de fournir ces données est notamment constitué de la Basler Kantonalbank, de la Berner Kantonalbank, ainsi que de Micronas. Toutefois, il convient de nuancer ce résultat car certaines sociétés sont en plein processus d'élaboration d'un système de comptabilisation de leurs émissions de GES.

En ce qui concerne les données relatives aux émissions indirectes des domaines 2 et 3 du Protocole GES, il faut bien reconnaître que peu d'entreprises publient des informations.

Concernant le domaine 2, soit celui relatif aux émissions liées à l'électricité achetée par la société, 29% des participants à l'enquête sont en mesure de répondre à cette question. Logiquement, on y retrouve presque les mêmes sociétés que celles qui fournissent des données relatives aux émissions pour le domaine 1. Dans plusieurs cas, on se rend par ailleurs compte que les systèmes pour opérer la conversion en équivalent CO₂ ne sont pas encore mis en place.

Dans cette optique, le fait que 43% des entreprises publient leur consommation d'électricité en MWh confirme bien leur volonté d'être transparentes.

Enfin, autre fait intéressant relatif au domaine 2, près de 29% de l'échantillon achète de l'électricité provenant de sources renouvelables (toujours les mêmes banques et Komax notamment).

Quant aux émissions du domaine 3, comprenant le spectre beaucoup plus large de toutes les autres émissions indirectes possibles, elles ont été comptabilisées à différents niveaux par environ un cinquième des participants. Les données les plus fréquemment produites sont celles relatives aux déplacements des employés. Une seule société des deux univers publie des informations se rapportant à la distribution de ses produits; elle le fait cependant uniquement pour l'un de ses trois centres de production. L'entreprise se détachant du lot à ce niveau étant la Berner Kantonalbank qui, en plus des émissions relatives aux déplacements du personnel, comptabilise également les émissions provenant de certains de ses fournisseurs ainsi que celles relatives à l'élimination de ses déchets et au traitement de ses eaux usées.

Vérification externe

Seules près de 10% des sociétés de l'univers ont fait vérifier leurs données d'émissions de GES par un auditeur externe indépendant.

Le caractère relativement récent de la mise en place des systèmes de gestion des émissions de GES dans la plupart des entreprises étudiées ici semble expliquer en partie un tel résultat.

De plus, ce résultat doit également être nuancé par le fait que dans cet échantillon, des entreprises

largement actives en Suisse, comme par exemple la Basler et la Berner Kantonalbank ont signé des conventions d'objectifs avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).

Ces dernières ne sont pas comptées dans les 10% citées ci-dessus. Pourtant, la signature d'une telle convention implique clairement une surveillance par cette agence de l'atteinte des objectifs fixés et constitue donc aussi clairement une forme d'audit externe.

2d i		
Ont fait vérifié/audités leurs données d'émissions de GES	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	2	10%
Non (et non valide)	14	66%
Pas de réponse	5	24%

Performance

Plus du quart des sociétés de l'univers des 50 titres suivants de l'indice SPI® déclarent avoir mis en place un plan de réduction de leurs émissions de GES. Encore

une fois, comme cela était le cas pour les entreprises du SMI Expanded®, le niveau de détail et le contenu des réponses diffèrent toutefois grandement d'une entreprise à l'autre.

3a i		
A un plan de réduction des émissions de GES	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	6	28,5%
Non (ou seulement en projet)	10	47,5%
Pas de réponse	5	24%

C'est pourquoi il est intéressant d'observer la manière dont se présentent ces multiples plans de réduction. Ainsi, parmi les six entreprises qui affirment avoir un plan de réduction d'émissions de GES, une seule s'est véritablement fixé un objectif quantitatif de réduction des émissions au niveau global. Il s'agit de la Berner Kantonalbank, qui s'est engagée de surcroît à atteindre un objectif de réduction absolu de 5% pour chacun des trois domaines du Protocole GES d'ici à 2011. Ce but est d'autant plus ambitieux que cette banque affirme avoir déjà, sur la période 2001-2007, réduit ces mêmes émissions de 40%. Il est par ailleurs essentiel de préciser que si ses objectifs ne sont pas atteints, la banque

s'engage à compenser la possible différence d'émissions entre les objectifs fixés et la situation réelle atteinte en 2012. Selon ses estimations, les investissements nécessaires à la réalisation d'un tel plan sont estimés à environ USD 3,5 millions.

D'autres entreprises se fixent des buts très proches, à la différence près qu'elles ne définissent pas un objectif chiffré de réduction. En effet, certaines souhaitent atteindre la neutralité en matière d'émissions de carbone dès 2008 pour les sites couverts par leur système de gestion environnementale, en essayant autant que possible de réduire leurs émissions et en compensant l'inévitable.

Bien qu'encourageants, les objectifs de neutralité en termes d'émissions de GES dépendent toutefois fortement du périmètre des émissions considéré par le système de gestion des données de l'entreprise. A ce sujet, la façon dont les entreprises de services comptabilisent leurs émissions rend ce type d'engagement beaucoup plus aisé à atteindre que pour les entreprises industrielles, dont les émissions directes sont souvent beaucoup plus élevées.

Concernant les autres sociétés affirmant avoir élaboré un plan de réduction, on distingue plusieurs situations. L'une a mis en place un tel programme dans le cadre de l'AEnEC, ce qui implique une limitation au territoire suisse, malgré la pertinence des objectifs fixés. Une autre société a adopté toute une série de mesures d'ordre plutôt qualitatif, sans objectif de réduction chiffré. Enfin, une entreprise s'est fixé un objectif de réduction certes quantitatif mais défini de façon collective dans le cadre d'une association réunissant

les intérêts d'une industrie donnée (Micronas).

Dans l'ensemble, près du quart des participants décrivent les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils ont définis. Des mesures comme l'amélioration par divers moyens de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'achat de quantités croissantes d'énergie renouvelable sont mentionnées par la plupart d'entre elles. De plus, la sensibilisation des employés à cette thématique revient également à plusieurs reprises et est parfois suivie de mesures incitatives concrètes. Ainsi, en plus de penser à situer ses bureaux à proximité des différentes plates-formes de transports publics, une société active dans le secteur financier explique mettre à disposition de ses collaborateurs plusieurs bicyclettes afin de faciliter, et bien sûr de rendre neutres en émissions de CO₂ leurs déplacements sur de courtes distances.

Gouvernance

Responsabilité

Un tiers des entreprises participantes déclare avoir désigné et mis en place un groupe de

travail en charge des questions relatives au changement climatique.

4a A mis en place un comité au sein du conseil d'administration ou un groupe de travail en charge des questions relatives au changement climatique	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	7	33%
Non	11	53%
Pas de réponse	3	14%

La plupart des entreprises qui répondent favorablement à cette question font toutefois, dans les faits, plutôt référence à des comités de cadres en charge plus généralement des questions de

développement durable qu'à des comités ad hoc sur le changement climatique. On remarquera encore qu'une seule société a nommé explicitement une personne responsable de ces questions.

Performance individuelle

Trois sociétés participantes affirment avoir mis en œuvre des mécanismes d'incitation ou

de rétribution du personnel liés à leurs programmes respectifs en matière de changement climatique.

4b

A mis en œuvre des mécanismes d'incitation ou de rétribution du personnel liés à ses stratégies/objectifs en matière de changement climatique

	Nombre de sociétés	Pourcentage
Oui	3	14%
Non	13	62%
Pas de réponse	5	24%

Communication et engagement envers les pouvoirs publics

Parmi les entreprises interrogées, 62% publient des informations sur les différents enjeux du changement climatique à destination des différentes parties prenantes. Comme pour les sociétés du SMI Expanded®, les supports classiques tels que rapports annuels sont sans surprise largement utilisés.

Enfin, près de 20% des entreprises de cet univers participant au CDP 2008 affirment s'engager dans un dialogue avec

les pouvoirs publics afin d'aider à formuler des solutions aux problèmes posés par le changement climatique dans divers domaines.

D'une façon générale, on remarquera que les banques ayant accepté de répondre au CDP ont fourni des réponses spécialement détaillées. Cette remarque concerne particulièrement la Basler et la Berner Kantonalbank.

6.4 Tableau détaillé de toutes les réponses des entreprises participantes

Risques et opportunités

Nom de la société (SMI Expanded®)	1a i Risques réglementaires	1a ii Risques physiques	1a iii Risques généraux	1a iv Gestion des risques	1a v Implications financières et commerciales
ABB	NON	NON	NON	OUI	NON
Adecco	NON	OUI	OUI	NON	NON
Bâloise	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Barry Callebaut	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Ciba	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Clariant International	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Credit Suisse	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Geberit International	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Georg Fischer	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Givaudan	NP***	NP	NP	NP	NP
Holcim	OUI	NON	NON	OUI	OUI
Julius Baer	NP	NP	NP	NP	NP
Kuoni Travel	NP	NP	NP	NP	NP
Lindt & Sprüngli	NP	NP	NP	NP	NP
Logitech	NP	NP	NP	NP	NP
Lonza Group	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Nestlé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Novartis	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Panalpina	NP	NP	NP	NP	NP
Richemont	NP	NP	NP	NP	NP
Rieter	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Roche	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Schindler	NP	NP	NP	NP	NP
SGS	NON	NON	NON	OUI	NON
Straumann	NON	NON	NON	NON	NON
Sulzer	NP	NP	NP	NP	NP
Swiss Life	NP	NP	NP	NP	NP
Swiss Re	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Swisscom	NON	OUI	NON	OUI	OUI
Syngenta International	NP	NP	NP	NP	NP
UBS	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vontobel	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Zurich Financial Services	NP	NP	NP	NP	NP

**NR: non-réponse

***NP: non public

Nom de la société (50 sociétés suivantes du SPI®)	1a i Risques réglementaires	1a ii Risques physiques	1a iii Risques généraux	1a iv Gestion des risques	1a v Implications financières et commerciales
Arpida	NP	NP	NP	NP	NP
Bank Sarasin & Cie	NP	NP	NP	NP	NP
Basler Kantonalbank	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Bellevue	NP	NP	NP	NP	NP
Berner Kantonalbank	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Bobst	NP	NP	NP	NP	NP
Burckhardt Compression	NP	NP	NP	NP	NP
Galenica	NON	NON	NON	OUI	OUI
Gottex Fund Management	NP	NP	NP	NP	NP
Huber + Suhner	NP	NP	NP	NP	NP
Implenia	NP	NP	NP	NP	NP
Inficon	NP	NP	NP	NP	NP
Jelmoli	OUI	NON	OUI	OUI	NON
Komax	NON	NON	NON	OUI	OUI
Luzerner Kantonalbank	NP	NP	NP	NP	NP
Micronas Semiconductor	NON	NON	NON	OUI	NR
Partners Group	NP	NP	NP	NP	NP
Schmolz+Bickenbach	NP	NP	NP	NP	NP
Tecan Group	NON	NON	NON	NON	NON
Valiant	NP	NP	NP	NP	NP
Valora	NP	NP	NP	NP	NP
VP Bank	NON	NON	NON	NON	NON

1b i Opportunités réglementaires	1b ii Opportunités physiques	1b iii Opportunités générales	1b iv Maximisation des opportunités	1b v Implications financières et commerciales
OUI	OUI	OUI	OUI	NR**
OUI	NON	OUI	NON	NON
NON	NON	OUI	OUI	OUI
NR	NR	OUI	NR	NR
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
NON	NON	NON	NON	NON
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	NON	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	NON	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI	NR
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	NON	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NR	NR	OUI	NR	NR
NON	NON	OUI	OUI	NR
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI	NR
NON	NON	NON	NON	NON
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
NR	OUI	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	NON	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP

1b i Opportunités réglementaires	1b ii Opportunités physiques	1b iii Opportunités générales	1b iv Maximisation des opportunités	1b v Implications financières et commerciales
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NON	NON	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI	NON
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NON	NON	NON	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	NON	OUI	OUI	NON
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP	NP
OUI	NON	OUI	OUI	NON
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NON	NON	NON	NON	NON
NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP
NON	NON	NON	NON	NON

Mesure des émissions de gaz à effet de serre

Nom de la société (SMI Expanded®)	a Paramètres et méthodologie de mesure			b Emissions directes et indirectes – Domaines 1 et 2 du Protocole GES								
	2a i Périmètre de mesure des émissions	2a ii Année de référence	2a iii Méthodologie	2b i a Domaine 1 Total	2b i b Domaine 1 Annexe B	2b i c Domaine 2 Total	2b i d Domaine 2 Annexe B	2b i e Consommation électrique Total	2b i f Consommation électrique Annexe B	2b i g Sources renouvelables Total	2b i h Sources renouvelables Annexe B	2b ii Autres informations concernant les émissions
ABB	R*	R	R	R	R	R	NR**	R	R	NR	NR	R
Adecco	R	R	R	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	R
Bâloise	R	R	R	R	NR	R	NR	R	NR	NR	NR	NR
Barry Callebaut	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Ciba	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	NR
Clariant International	R	R	R	R	NR	NR	NR	R	NR	NR	NR	R
Credit Suisse	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Geberit International	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Georg Fischer	R	R	R	R	NR	R	NR	R	NR	R	NR	R
Givaudan	NP***	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Holcim	R	R	R	R	R	R	R	R	R	NR	NR	NR
Julius Baer	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Kuoni Travel	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Lindt & Sprüngli	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Logitech	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Lonza Group	R	R	R	R	R	NR	NR	R	R	R	R	R
Nestlé	R	R	R	R	R	R	NR	R	R	NR	NR	R
Novartis	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Panalpina	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Richemont	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Rieter	NR	R	R	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	R
Roche	R	R	R	R	R	R	R	R	R	NR	NR	R
Schindler	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
SGS	R	R	R	NR	NR	R	R	R	R	R	R	R
Straumann	R	R	R	R	R	R	R	R	R	NR	NR	R
Sulzer	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Swiss Life	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Swiss Re	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Swisscom	R	R	R	R	R	NR	NR	R	R	R	R	R
Syngenta International	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
UBS	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Vontobel	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Zurich Financial Services	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP

*R: réponse **NR: non-réponse ***NP: non public

Nom de la société (50 sociétés suivantes du SPI®)	2a i Périmètre de mesure des émissions	2a ii Année de référence	2a iii Méthodologie	2b i a Domaine 1 Total	2b i b Domaine 1 Annexe B	2b i c Domaine 2 Total	2b i d Domaine 2 Annexe B	2b i e Consommation électrique Total	2b i f Consommation électrique Annexe B	2b i g Sources renouvelables Total	2b i h Sources renouvelables Annexe B	2b ii Autres informations concernant les émissions
	Arpida	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Bank Sarasin & Cie	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Basler Kantonalbank	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Bellevue	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Berner Kantonalbank	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Bobst	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Burckhardt Compression	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Galenica	R	R	R	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	R
Gottex Fund Management	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Huber + Suhner	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Implenia	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Inficon	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Jelmoli	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Komax	R	NR	NR	NR	NR	NR	NR	R	NR	R	NR	NR
Luzerner Kantonalbank	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Micronas Semiconductor	R	R	R	R	R	R	R	R	R	NR	NR	NR
Partners Group	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Schmolz+Bickenbach	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Tecan Group	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Valiant	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
Valora	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
VP Bank	R	R	R	NR	NR	NR	NR	R	R	NR	NR	NR

c Autres émissions: domaine 3 du Protocole GES						d Vérifications externes			e Exactitude des données	f Historique des émissions	g Marchés de quotas d'émissions				h Coûts de l'énergie		
2c Emissions du domaine 3 identifiées	2c a Principales sources d'émissions du domaine 3	2c b i Déplacements du personnel	2c b ii Distribution externe/logistique	2c b iii Utilisation et recyclage des produits et services	2c b iv Fournisseurs	2d i Vérifications externes	2d ii Résultat/Rapport de vérification transmis	2d iii Standard ou Protocole utilisé	2e Système de contrôle de l'exactitude des données	2f Variation des émissions	2g i Etablissements soumis au SCEQE	2g i a/b Détails fournis (droits d'émissions attribués en phase I, SCEQE)	2g i c Impact du SCEQE sur la rentabilité de l'entreprise	2g ii Stratégie en matière d'échange de quotas d'émissions	2h i Coût total de la consommation	2h ii Pourcentage des coûts opérationnels	2h iii Part des énergies renouvelables
OUI	R	NR	NR	NR	NR	OUI	R	R	OUI	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NON	R	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	NON	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	NON	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NON	NR	NR	NR	NR	NR	OUI	R	R	OUI	R	OUI	R	R	NR	R	R	NR
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NON	R	R	OUI	R	OUI	NR	R	R	R	R	NR
OUI	R	R	NR	R	R	NON	NR	R	OUI	R	NON	NR	NR	NR	R	R	R
NON	R	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	NON	R	NON	NR	NR	NR	R	R	NR
OUI	R	R	NR	NR	NR	OUI	R	R	OUI	R	NON	NR	NR	R	R	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
OUI	R	R	NR	NR	NR	OUI	R	NR	OUI	R	OUI	NR	R	R	R	R	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NON	NR	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	OUI	R	NON	NR	NR	R	NR	NR	NR
NON	R	NR	NR	NR	NR	OUI	R	NR	OUI	R	OUI	R	R	R	R	R	NR
OUI	R	R	NR	NR	NR	OUI	R	R	OUI	R	OUI	R	R	R	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	R	NR	NR	NR	NR	NON	NR	R	NON	R	NON	NR	NR	NR	R	NR	NR
OUI	R	R	NR	NR	NR	OUI	R	NR	OUI	R	OUI	R	NR	NR	R	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NON	NR	NR	NR	NR	NR	NON	R	NR	OUI	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	NR	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
OUI	R	R	NR	NR	NR	OUI	R	R	OUI	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
OUI	R	R	NR	R	NR	OUI	R	R	OUI	R	NON	NR	NR	NR	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
OUI	R	R	NR	R	R	OUI	R	R	OUI	R	NON	NR	NR	R	NR	NR	NR
OUI	R	R	NR	NR	R	NON	NR	NR	NON	R	NON	NR	NR	R	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP

2c Emissions du domaine 3 identifiées	2c a Principales sources d'émissions du domaine 3	2c b i Déplacements du personnel	2c b ii Distribution externe/logistique	2c b iii Utilisation et recyclage des produits et services	2c b iv Fournisseurs	2d i Vérifications externes	2d ii Résultat/Rapport de vérification transmis	2d iii Standard ou Protocole utilisé	2e Système de contrôle de l'exactitude des données	2f Variation des émissions	2g i Etablissements soumis au SCEQE	2g i a/b Détails fournis (droits d'émissions attribués en phase I, SCEQE)	2g i c Impact du SCEQE sur la rentabilité de l'entreprise	2g ii Stratégie en matière d'échange de quotas	2h i Coût total de la consommation	2h ii Pourcentage des coûts opérationnels	2h iii Part des énergies renouvelables
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
OUI	R	NR	NR	R	R	NON	NR	NR	OUI	R	NON	NR	NR	NR	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
OUI	R	R	NR	R	R	NON	R	R	NON	NR	NON	NR	NR	NR	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	OUI	R	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NON	NR	NR	NR	NR	NR	OUI	NR	R	OUI	R	NON	NR	NR	NR	R	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
OUI	R	NR	NR	NR	NR	NON	NR	NR	NON	R	NON	NR	NR	NR	R	R	NR

Performance

Nom de la société (SMI Expanded®)	3a i Objectifs et calendrier de réduction	3a ii Année de référence utilisée	3a iii Objectifs de réduction et période	3a iv Actions pour réduire les émissions	3a v Investissements nécessaires
ABB	OUI	2007	R*	R	NR**
Adecco	NON	NR	NR	R	NR
Bâloise	OUI	2007	R	R	NR
Barry Callebaut	NR	NR	NR	NR	NR
Ciba	OUI	2006	R	R	R
Clariant International	OUI	2005	R	R	NR
Credit Suisse	OUI	2005	R	R	R
Geberit International	OUI	2006	R	R	R
Georg Fischer	OUI	NR	R	R	NR
Givaudan	NP***	NP	NP	NP	NP
Holcim	OUI	1990	R	R	R
Julius Baer	NP	NP	NP	NP	NP
Kuoni Travel	NP	NP	NP	NP	NP
Lindt & Sprüngli	NP	NP	NP	NP	NP
Logitech International	NP	NP	NP	NP	NP
Lonza Group	OUI	2000	R	R	R
Nestle	OUI	1997	R	R	R
Novartis	OUI	1990	R	R	R
Panalpina	NP	NP	NP	NP	NP
Richemont	NP	NP	NP	NP	NP
Rieter	NON	NR	NR	NR	NR
Roche	OUI	2005	R	R	NR
Schindler	NP	NP	NP	NP	NP
SGS	NON	NR	R	R	NR
Straumann	NON	NR	NR	R	NR
Sulzer	NP	NP	NP	NP	NP
Swiss Life	NP	NP	NP	NP	NP
Swiss Re	OUI	2003	R	R	R
Swisscom	OUI	2002	R	R	R
Syngenta International	NP	NP	NP	NP	NP
UBS	OUI	2004	R	R	NR
Vontobel	OUI	2000	R	R	NR
Zurich Financial Services	NP	NP	NP	NP	NP

*R: réponse **NR: non-réponse ***NP: non public

Nom de la société (50 sociétés suivantes du SPI®)	3a i Objectifs et calendrier de réduction	3a ii Année de référence utilisée	3a iii Objectifs de réduction et période	3a iv Actions pour réduire les émissions	3a v Investissements nécessaires
Arpida	NP	NP	NP	NP	NP
Bank Sarasin & Cie	NP	NP	NP	NP	NP
Basler Kantonalbank	NON	NR	NR	R	NR
Bellevue	NP	NP	NP	NP	NP
Berner Kantonalbank	OUI	2007	R	R	R
Bobst	NP	NP	NP	NP	NP
Burckhardt Compression	NP	NP	NP	NP	NP
Galenica	NON	NR	NR	NR	NR
Gottex Fund Management	NP	NP	NP	NP	NP
Huber + Suhner	NP	NP	NP	NP	NP
Implenia	NP	NP	NP	NP	NP
Inficon	NP	NP	NP	NP	NP
Jelmoli	NR	NR	NR	NR	NR
Komax	NON	NR	NR	NR	NR
Luzerner Kantonalbank	NP	NP	NP	NP	NP
Micronas Semiconductor	OUI	1995	R	NR	R
Partners Group	NP	NP	NP	NP	NP
Schmolz+Bickenbach	NP	NP	NP	NP	NP
Tecan Group	NR	NR	NR	NR	NR
Valiant	NP	NP	NP	NP	NP
Valora	NP	NP	NP	NP	NP
VP Bank	NON	NR	NR	NR	NR

3a vi Volumes de réduction déjà enregistrés; coûts et/ou économies liés	3b i Ratio d'intensité représentant le mieux la performance de l'entreprise	3b ii Intensité des émissions de GES	3b iii Objectifs de réduction d'intensité	3c Planning	3c i Estimations et méthodologie	3c ii Prise en compte du coût dans les investissements	3c iii Impact sur les décisions d'investissement
R	R	R	OUI	NON	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NON	NON	NR	NR	NR
R	R	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
R	R	NR	OUI	OUI	R	R	R
R	R	R	OUI	NON	NR	NR	NR
R	R	NR	NON	NON	R	R	R
R	R	R	OUI	OUI	R	R	R
R	R	R	NON	OUI	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	R	OUI	OUI	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	R	NON	NON	NR	NR	NR
R	R	R	OUI	OUI	R	R	R
R	R	R	NON	OUI	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	R	NR	NR	NON	NR	NR	NR
NR	R	NR	OUI	NON	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	NR	NON	NON	NR	NR	NR
NR	R	R	NR	NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	R	OUI	NR	NR	NR	NR
R	R	R	NON	OUI	NR	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	R	NON	OUI	NR	NR	NR
NR	R	R	NON	NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP

3a vi Volumes de réduction déjà enregistrés; coûts et/ou économies liés	3b i Ratio d'intensité représentant le mieux la performance de l'entreprise	3b ii Intensité des émissions de GES	3b iii Objectifs de de réduction d'intensité	3c Planning	3c i Estimations et méthodologie	3c ii Prise en compte du coût dans les investissements	3c iii Impact sur les décisions d'investissement
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	R	R	NON	NON	R	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	NR	NON	OUI	R	R	R
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	R	NR	NR	NON	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NR	NR	NR	NR	OUI	R	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
R	R	NR	NR	NON	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP	NP
NR	R	NR	NON	NON	NR	NR	NR

Gouvernance

Nom de la société (SMI Expanded®)	4a i Responsabilité	4a ii Mécanisme par lequel le comité spécialisé mesure la situation	4b Performance individuelle	4c Communication
ABB	OUI	OUI	NON	OUI
Adecco	NON	NR**	NON	OUI
Bâloise	OUI	OUI	NON	OUI
Barry Callebaut	NR	NR	NR	NR
Ciba	OUI	OUI	NON	OUI
Clariant International	OUI	OUI	NON	OUI
Credit Suisse	OUI	OUI	OUI	OUI
Geberit International	OUI	OUI	NON	OUI
Georg Fischer	OUI	OUI	NON	OUI
Givaudan	NP***	NP	NP	NP
Holcim	OUI	OUI	OUI	OUI
Julius Baer	NP	NP	NP	NP
Kuoni Travel	NP	NP	NP	NP
Lindt & Sprüngli	NP	NP	NP	NP
Logitech International	NP	NP	NP	NP
Lonza Group	OUI	OUI	NON	OUI
Nestle	OUI	OUI	OUI	OUI
Novartis	OUI	OUI	OUI	OUI
Panalpina	NP	NP	NP	NP
Richemont	NP	NP	NP	NP
Rieter	OUI	NR	OUI	OUI
Roche	OUI	OUI	OUI	OUI
Schindler	NP	NP	NP	NP
SGS	OUI	NR	NON	NON
Straumann	OUI	OUI	NR	OUI
Sulzer	NP	NP	NP	NP
Swiss Life	NP	NP	NP	NP
Swiss Re	OUI	OUI	OUI	OUI
Swisscom	OUI	OUI	NON	OUI
Syngenta International	NP	NP	NP	NP
UBS	OUI	OUI	OUI	OUI
Vontobel	OUI	OUI	NR	OUI
Zurich Financial Services	NP	NP	NP	NP

**NR: non-réponse

***NP: non public

Nom de la société (50 sociétés suivantes du SPI®)	4a i Responsabilité	4a ii Mécanisme par lequel le comité spécialisé mesure la situation	4b Performance individuelle	4c Communication
Arpida	NP	NP	NP	NP
Bank Sarasin & Cie	NP	NP	NP	NP
Basler Kantonalbank	OUI	OUI	NON	OUI
Bellevue	NP	NP	NP	NP
Berner Kantonalbank	OUI	OUI	OUI	OUI
Bobst Group	NP	NP	NP	NP
Burckhardt Compression	NP	NP	NP	NP
Galenica	NON	OUI	NON	OUI
Gottex Fund Management	NP	NP	NP	NP
Huber + Suhner	NP	NP	NP	NP
Implenia	NP	NP	NP	NP
Inficon	NP	NP	NP	NP
Jelmoli	OUI	OUI	NON	OUI
Komax	NON	OUI	NON	OUI
Luzerner Kantonalbank	NP	NP	NP	NP
Micronas Semiconductor	OUI	NR	NON	NON
Partners Group	NP	NP	NP	NP
Schmolz+Bickenbach	NP	NP	NP	NP
Tecan Group	NR	NR	NR	NR
Valiant	NP	NP	NP	NP
Valora	NP	NP	NP	NP
VP Bank	NON	NR	NON	OUI

4c i Rapport annuel	4c ii Autres publications officielles	4c iii Rapports de responsabilité sociale et environnementale	4d Politique publique
OUI	OUI	OUI	OUI
NON	NON	OUI	NON
NON	NON	NON	NON
NR	NR	NR	NR
OUI	NON	NON	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	NON
NON	NON	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NON	NON	NON	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NON	NON	OUI	NON
NON	NON	NON	OUI
NP	NP	NP	NP
NON	NON	NON	OUI
NON	NON	NON	NR
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI
NON	NON	NON	OUI
NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI
OUI	NON	NON	OUI
NP	NP	NP	NP

4c i Rapport annuel	4c ii Autres publications officielles	4c iii Rapports de responsabilité sociale et environnementale	4d Politique publique
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NON	NON	NON	NON
NP	NP	NP	NP
OUI	OUI	OUI	OUI
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
OUI	NON	NON	NON
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
OUI	NON	NON	OUI
NON	NON	OUI	NON
NP	NP	NP	NP
NON	OUI	NON	NON
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
NR	NR	NR	NR
NP	NP	NP	NP
NP	NP	NP	NP
OUI	NON	NON	NON

7

Remarques et conclusions



7. Remarques et conclusions

L'excellent taux de participation (78%) enregistré en 2007 pour le lancement du CDP Suisse et la qualité des informations reçues ont encouragé Pictet Asset Management et Ethos à soutenir sa deuxième édition, en y apportant quelques améliorations. Outre l'augmentation du nombre des sociétés invitées à participer (qui est passé des 50 aux 100 plus grandes capitalisations de la bourse suisse), une analyse plus affinée de la qualité des réponses a été réalisée (l'enquête précédente présentait en effet uniquement des résultats agrégés). Ces deux nouveautés liées à l'enquête, en plus d'un chapitre détaillé sur le contexte politique et réglementaire de la question climatique, ont permis de comprendre encore mieux les enjeux que représentait le changement climatique pour les entreprises ainsi que les réponses données par ces dernières.

7.1 Participation 2008

En 2008, 55 entreprises sur les 96 sollicitées ont participé à l'enquête du CDP Suisse. Les contacts établis avec les sociétés de l'univers CDP6 ont été à la fois bons et intéressants. Pour la plupart des sociétés contactées l'an dernier et ayant répondu au questionnaire, l'intérêt porté au CDP restait élevé et la participation très satisfaisante. Le taux de participation pour les grandes et moyennes entreprises de l'indice SMI Expanded® atteint ainsi 70%. Pour les autres (les 48 entreprises suivantes de l'indice SPI®), contactées à ce sujet pour la première fois, le constat s'avère également positif dans la mesure où un travail de sensibilisation a pu être mené. Le taux de participation pour cet univers de 48 entreprises (46%, soit 22 entreprises participantes) ne reflète pas exactement l'état de

leur intérêt pour la problématique du changement climatique. En effet, un certain nombre d'entre elles ne se sentent pas encore prêtes à répondre au questionnaire CDP6, très détaillé et technique, mais démontrent néanmoins de l'intérêt à l'endroit de l'initiative. Ces contacts ont permis d'exposer aux entreprises cotées les attentes concrètes en matière de changement climatique, attentes exprimées par un nombre croissant de leurs actionnaires.

L'importance de la publication d'informations sur les risques liés au changement climatique a franchi une nouvelle étape aux Etats-Unis où Xcel, l'une des plus grandes entreprises actives dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel, a fait l'objet d'une procédure d'enquête concernant le volume de ses émissions de CO₂ par le procureur général de New York. Les deux parties ont finalement trouvé en août un arrangement selon lequel Xcel s'engageait à continuer à publier et à développer des informations sur les risques financiers liés aux législations actuelles et futures, aux risques de poursuite et aux risques physiques, et de communiquer une analyse stratégique de la gestion de ses émissions.

Rappelons qu'en Suisse, les entreprises opérant sur le territoire ne sont à l'heure actuelle soumises à aucune exigence légale en matière de reporting environnemental. Et, vu l'absence de cadre de référence, les entreprises qui s'engagent à communiquer à ce sujet utilisent des approches différentes, choisies en fonction de leur secteur d'activité, ce qui rend difficile une comparaison pertinente entre les performances analysées.

Le CDP constitue donc actuellement la seule initiative en Suisse qui cherche à obtenir des informations structurées sur les émissions de GES. Compte tenu des résultats partiels, mais encourageants, obtenus au cours des deux éditions du CDP Suisse, Ethos et Pictet vont donc continuer de s'engager en faveur d'un reporting systématique et structuré sur les stratégies, émissions et objectifs des entreprises face aux conséquences du changement climatique, en vue d'arriver à une économie émettant moins de gaz carboniques.

7.2 Résultats 2008

Risques et opportunités

- Les risques directs (et, dans une moindre mesure, les risques indirects) et opportunités liés au changement climatique sont correctement identifiés et compris. Les réponses données ne se contentent pas d'énumérer une liste générale de risques et d'opportunités, mais vont davantage dans le détail en établissant des liens concrets avec les activités de l'entreprise, et révèlent pour la plupart que l'intégration de la problématique du changement climatique est bien en cours.

Concernant l'identification des risques réglementaires, les variations des réponses des entreprises du même secteur plaident en faveur de la mise en place d'une veille stratégique plus systématique concernant les législations en cours. Cela concerne surtout les textes en préparation dans tous les pays du monde, et pas seulement dans ceux où les entreprises sont actives, étant donné l'importance et la diversité des produits pouvant intervenir dans une chaîne de valeur.

Comme développé dans la partie sur la législation climatique, les incertitudes concernant l'évolution des politiques climatiques et le développement d'un vrai marché du CO₂ à l'échelle mondiale ne créent pas actuellement une vraie base solide nécessaire aux entreprises

pour le développement de leurs projets à long terme.

En Suisse, les grandes entreprises ont décidé de participer massivement aux accords avec l'AEnEC afin d'éviter l'imposition de la taxe sur le CO₂. Cependant, la loi suisse sur le CO₂ permet aux entreprises de réduire encore plus leurs émissions et de vendre ce surplus sur le marché suisse du CO₂, malheureusement quasi inexistant actuellement. Au vu de la structure sectorielle de l'économie, les volumes envisagés ne permettront pas de créer un nouveau marché liquide et efficient, ce qui pénalisera les entreprises voulant exploiter financièrement une gestion efficace de leur potentiel de réduction de GES. Seul un rapprochement avec les systèmes d'échange internationaux pourra donc garantir à terme la compétitivité des entreprises suisses en matière d'adaptation aux futures exigences en matière d'émissions de GES.

Emissions

- Bon nombre de sociétés ayant répondu au questionnaire identifient systématiquement les phases qui, dans l'ensemble de leur chaîne de valeur (fournisseurs, production, utilisation), peuvent être améliorées au vu de leur exposition au carbone.
- Mises à part quelques exceptions, les réponses données quant à la mesure des émissions de gaz à effet de serre se maintiennent malheureusement trop souvent à un niveau superficiel. Les entreprises présentent en effet des systèmes de collecte et de gestion des données dont la qualité semble très inégale, peu d'entreprises ayant mis en place des systèmes de gestion de leurs données sur les émissions de GES véritablement convaincants et recouvrant l'intégralité de leurs activités.

- Conséquence directe de cette situation, la fixation d'objectifs de réduction quantitatifs demeure le fait d'un nombre encore restreint d'entreprises. Ce manque de systématisation dans la gestion et le reporting sur les émissions de carbone ne permet pas de mesurer l'empreinte carbone laissée par l'entreprise tout au long des étapes de la chaîne de valeur. Cette situation limite malheureusement le potentiel d'amélioration de l'intensité des émissions de carbone des produits et services.

La Suisse est pourtant pionnière dans l'évaluation scientifique des cycles de vie dans l'industrie. La base de données ecoinvent (www.ecoinvent.ch), issue d'une initiative des Ecoles polytechniques de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL), contient ainsi plus de 400 cycles de vie industriels. Mise à jour régulièrement, elle a pour objectif de favoriser, parmi les entreprises, une politique intégrée des produits (PIP), à aider à leur design environnemental ainsi qu'aux études d'impact. C'est à partir de ce type de données et avec d'autres matrices reconnues d'*input/output* que le consultant en durabilité Centre Info a développé, à la demande de Pictet et d'Ethos, une méthodologie d'impact environnemental des sociétés (EnvImpact). Cet outil est utilisé dans la gestion afin d'analyser les émissions de CO₂ des entreprises tout au long de la chaîne de valeur.

Gouvernance

- La partie du questionnaire qui traite de la gouvernance de la question climatique au sein de l'entreprise montre un net progrès: tant au niveau du conseil d'administration que de la direction opérationnelle, des responsabilités sont clairement établies et fonctionnelles. Néanmoins, le nombre d'entreprises qui intègrent précisément la question climatique au sein de leurs mécanismes de gouvernance reste encore faible.

Plusieurs entreprises qui avaient répondu en 2007 n'ont ainsi pas réussi à tenir les délais de dépôt des questionnaires en 2008 à cause de changements organisationnels. Ces cas démontrent, de manière générale,

l'importance et la nécessité d'une vraie gouvernance de la question climatique: des règles et des mécanismes clairs permettent en effet de garantir une gestion continue et efficace de la question climatique.

Dans le même ordre d'idée, les entreprises qui se disent intéressées par le CDP mais qui déclinent toute participation en arguant du manque de moyens disponibles révèlent en fait un manque de vision et de planification des ressources dans la gouvernance du changement climatique.

7.3 Qualité des réponses

Sur demande de Pictet et d'Ethos, Centre Info a aussi développé une méthodologie d'évaluation de l'adéquation des réponses des entreprises du SMI Expanded® aux enjeux du changement climatique propre à chaque secteur d'activité. Il ressort de cette classification que seules quelques grandes entreprises identifient systématiquement les enjeux en matière de carbone sur toute la chaîne de valeur et développent leur stratégie en conséquence pour y faire face. La fixation d'objectifs quantitatifs de réduction pour toutes les phases des produits et services est le domaine où les entreprises doivent faire le plus de progrès.

7.4 Transparence

- Un effort de transparence important doit encore être fourni par les entreprises qui acceptent de participer à l'initiative du CDP. Un peu moins de la moitié des entreprises participantes (26) n'ont en effet pas souhaité que les données contenues dans le questionnaire soient rendues publiques.
- Cette situation traduit plus une certaine «pudeur» des entreprises par rapport à la qualité de leurs réponses qu'un véritable problème de confidentialité des données demandées par le questionnaire du CDP. Les données liées aux émissions de CO₂ renseignent effectivement les entreprises concurrentes sur l'efficacité énergétique de chacune. Ce problème est cependant le même que celui des chiffres touchant à la

rentabilité qui doivent obligatoirement être publiés dans les rapports annuels, situation qui est acceptée comme faisant partie des conditions générales de concurrence des sociétés cotées.

- Pour l'entreprise elle-même, les bénéfices amenés par l'exercice du CDP sont notables. Les réponses qualitatives et quantitatives lui donnent en effet un point de référence (*benchmark*) utile pour se situer par rapport à ses performances passées, se positionner face à la concurrence mais aussi mieux répondre aux différentes normes en vigueur, acceptées volontairement ou obligatoires.
- Enfin, à travers un questionnaire rempli de manière transparente et rigoureuse, l'entreprise démontre qu'elle répond aux attentes et aux besoins exprimés par un certain nombre de ses relations directes et indirectes (collaborateurs, clients mais aussi communauté locale et société civile). La valeur des entreprises est largement dépendante de ses actifs immatériels, au premier plan desquels se situe la réputation. La réponse des entreprises aux attentes des consommateurs en termes de responsabilité écologique est au cœur de beaucoup d'initiatives. En 2007, 80% (50% en 2006) des achats de certificats de réduction de CO₂ provenaient des entreprises à titre de compensation volontaire, suite à des programmes de neutralisation de leurs émissions de CO₂, dans le but de matérialiser et de crédibiliser leur engagement environnemental.

7.5 Implications pour les investisseurs

- Les données CDP constituent aussi une base d'analyse pour des investisseurs à long terme afin de promouvoir les meilleures pratiques à travers des programmes de dialogue constructif avec les entreprises. Ainsi, l'Ethos Engagement Pool¹, qui regroupe des caisses de pension suisses, mène, depuis 2004, des initiatives de promotion des meilleures

pratiques dans les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance des 100 plus grandes sociétés suisses cotées. A ce titre, la promotion du CDP Suisse est au cœur d'échanges généralement fructueux et constructifs avec les entreprises concernées.

Au niveau des décisions d'investissement, il serait peu raisonnable de ne prendre connaissance que des réponses des entreprises et de continuer à investir comme d'habitude. Bien sûr, les conséquences du changement climatique peuvent sembler être de la musique d'avenir et les réponses des entreprises au questionnaire CDP ne permettent pas de comparaisons directes et faciles entre les entreprises pouvant orienter des décisions d'investissement à court terme.

Cependant, pour un nombre important d'entreprises, il existe une nette disparité entre leur exposition actuelle au changement climatique et leurs réponses à ce nouveau défi, ce qui constitue une mauvaise nouvelle pour les investisseurs dans des entreprises où le changement climatique aura un impact matériel sur les revenus ou sur le modèle d'affaires. En sachant que, dans l'évaluation de la valeur d'une entreprise, les cash flow futurs, et surtout la valeur terminale des entreprises – qui représente à elle seule très souvent plus que 50% de la valorisation totale d'une entreprise – seront certainement influencés par les effets du changement climatique, on ne peut se permettre d'ignorer ou de mal évaluer ce facteur. Donc, en tant qu'investisseur, il est rationnel de s'abstenir entièrement d'un investissement dans des entreprises mal préparées, ou alors de demander un rabais important pour compenser les risques d'une stratégie n'intégrant pas pleinement les effets du changement climatique.

De la même manière, pour les entreprises qui gèrent activement leur exposition au changement climatique tout au long de leur chaîne de valeur et qui identifient leurs risques et leurs opportunités, une prime reflétant leur

¹ www.ethosfund.ch

meilleur potentiel d'adaptation au changement climatique à long terme paraît tout à fait justifiée.

Toutefois, il paraît raisonnable de dépassionner le débat. Même si la franchise de certains secteurs d'activité est directement remise en cause par les mesures visant à réduire les effets du changement climatique (vols longue distance, secteur automobile, cimentiers), il serait également aventureux de prendre des décisions d'investissement basées uniquement sur la communication des entreprises concernant leur stratégie face au changement climatique. Car on ne peut nier que les entreprises ont aussi découvert que le changement climatique pouvait constituer un excellent vecteur de promotion.

Du côté des entreprises fortement émettrices de GES, l'introduction du système européen de quotas d'émissions, en donnant un prix aux externalités négatives en termes de CO₂, a obligé les entreprises les plus inefficaces à se rapprocher rapidement des meilleurs standards de production. Les émissions de CO₂ de plus de 10 000 sites en Europe ont maintenant un impact financier direct sur la performance des entreprises concernées. De plus, les secteurs comme l'aviation et le transport maritime seront inclus, dans une deuxième phase, dans le même système de quotas d'émissions et ce n'est qu'une question de temps pour que toutes les entreprises, d'une manière ou d'une autre, soient affectées par les législations en vigueur ou à venir au vu de l'intégration de l'économie mondiale.

Finalement, même si le changement climatique interpelle les investisseurs au niveau des conséquences financières, il ne faut pas oublier que la plupart des investisseurs institutionnels intègrent des objectifs de développement durable. De par le fait qu'ils représentent les intérêts d'un grand nombre de personnes et d'institutions, il est raisonnable de supposer que leurs intérêts propres convergent vers ceux de la société dans son ensemble. Il apparaît donc tout à fait justifié de gérer les actifs

financiers cherchant à promouvoir un développement durable.

L'investisseur a ainsi un intérêt direct à chercher à optimiser les émissions de CO₂ des portefeuilles afin que le changement climatique et les transformations qui l'accompagnent ne menacent pas la prospérité économique. En outre, en tant qu'acteur central du marché, il partage la responsabilité morale de contribuer à la lutte contre le changement climatique, dont les conséquences les plus dramatiques risquent surtout d'affecter les populations les plus démunies.

- Les résultats du CDP permettent d'intégrer des stratégies de minimisation des émissions de CO₂ à travers des produits financiers novateurs. L'expérience acquise par Pictet et Ethos, qui intègrent déjà explicitement des objectifs de réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de leur gestion du type investissement durable, montre que cette dimension génère des opportunités d'investissement ainsi que des éléments de diversification des risques liés au changement climatique.

En ce sens, nous concluons en nous permettant de reprendre les mots de l'associé de Pictet & Cie et du président d'Ethos: «Une stratégie climatique cohérente et convaincante donnera probablement une image tout aussi révélatrice des perspectives économiques d'une entreprise que ses prochains résultats trimestriels».

Annexe: questionnaire CDP6

Le questionnaire CDP a été élaboré, au fil des six dernières années, en collaboration avec les investisseurs et les entreprises signataires, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Sa sixième version, le CDP6, constitue un cadre exposant les meilleures pratiques concernant les informations que les sociétés s'engagent à mesurer et à publier en matière d'impact du changement climatique sur leurs activités.



Annexe: questionnaire CDP6

1 Risques et opportunités

Objectif: identifier les risques et les opportunités stratégiques liés au changement climatique ainsi que leurs implications

a Risques (CDP5 Question 1a)

i Risques réglementaires

Quels sont pour votre entreprise les risques réglementaires relatifs au changement climatique?

ii Risques physiques

Quels sont pour votre entreprise les risques physiques liés au changement climatique?

iii Risques généraux

Comment votre entreprise se trouve-t-elle exposée aux risques généraux résultant du changement climatique?

iv Gestion des risques

Quelles sont les stratégies définies et/ou mises en œuvre par votre entreprise afin de prendre en compte les risques réglementaires, physiques et généraux identifiés ci-dessus? Merci d'inclure dans votre réponse les stratégies d'adaptation aux risques physiques.

v Implications financières et commerciales

Comment votre entreprise évalue-t-elle l'impact financier actuel et/ou futur des risques identifiés ci-dessus? Comment ces risques affecteront-ils votre entreprise?

b Opportunités (CDP5 Question 1b)

i Opportunités réglementaires

Les réglementations existantes ou futures sur le changement climatique présentent-elles des opportunités pour votre entreprise?

ii Opportunités physiques

Les modifications actuelles et futures du système climatique présentent-elles des opportunités pour votre entreprise?

iii Opportunités générales

Le changement climatique présente-t-il des opportunités générales pour votre entreprise?

iv Maximisation des opportunités

Investissez-vous ou comptez-vous investir dans des produits et/ou services spécifiques destinés à minimiser les effets du changement climatique ou à s'y adapter?

v Implications financières et commerciales

Comment votre entreprise évalue-t-elle l'impact financier actuel et/ou futur des opportunités identifiées ci-dessus? Quel sera l'impact de ces opportunités sur votre entreprise?

2 Mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Objectif: déterminer le niveau des émissions de GES

Le terme «Protocole GES» employé ci-dessous fait référence à la méthodologie de mesure des émissions de GES développée par le *World Resources Institute* (WRI) et le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) dans le rapport intitulé *The Greenhouse Gas Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)*. Ce rapport est disponible sur le site du Protocole GES (www.ghgprotocol.org).

a Paramètres et méthodologie de mesure (CDP5 Question 2a)

i Périmètre de mesure des émissions de GES

Merci d'indiquer la catégorie qui décrit le mieux l'entreprise, les entités ou le groupe pour lequel vous préparez cette réponse.

- Entreprises sur lesquelles vous exercez un contrôle financier - incluses dans le périmètre de consolidation financière
- Entreprises sur lesquelles vous exercez un contrôle opérationnel
- Entreprises dans lesquelles vous avez investi des capitaux
- Autres entreprises (précisez s'il vous plaît).

Merci d'utiliser le même cadre de référence pour chacune de vos réponses aux questions suivantes.

ii Année de référence

Merci de nous préciser les dates de l'année comptable ou de la période de référence pour laquelle vous déclarez vos émissions de GES.

iii Méthodologie

Merci de nous préciser la méthodologie utilisée par votre entreprise afin de mesurer les émissions de GES.

b Emissions directes et indirectes – Domaines 1 et 2 du Protocole GES (CDP5 Question 2b)

- Etes-vous en mesure de détailler vos émissions directes et indirectes telles que définies dans les domaines 1 et 2 du Protocole GES et d'analyser votre consommation

d'électricité? Si tel est le cas, merci de nous fournir ces informations en précisant la part des émissions directes et indirectes et les pays auxquels elles correspondent. Si cela n'est pas le cas, reportez-vous à la question 2b ii.

Domaine 1 du Protocole GES: émissions directes de GES

- Total global des émissions du domaine 1 en tonne équivalent CO₂
- Total des émissions du domaine 1 en tonne équivalent CO₂ émises dans les pays de l'Annexe B

Domaine 2 du Protocole GES: émissions indirectes de GES

- Total global des émissions du domaine 2 en tonne équivalent CO₂
- Total des émissions du domaine 2 en tonne équivalent CO₂ émises dans les pays de l'Annexe B

Consommation électrique

- Total global des achats d'électricité en MWh
- Total des achats d'électricité en MWh dans les pays de l'annexe B
- Total global des achats d'électricité en MWh provenant de sources renouvelables
- Total des achats d'électricité en MWh provenant de sources renouvelables dans les pays de l'annexe B
- Si il ne vous est pas possible de nous transmettre le détail de vos émissions de GES telles que définies dans les domaines 1 et 2 du Protocole GES et/ou le détail de votre consommation d'électricité, merci de nous transmettre le détail des émissions que vous êtes en mesure d'identifier et de les décrire.

c Autres émissions: domaine 3 du Protocole GES (CDP5 Question 2c)

Comment identifiez-vous et/ou mesurez-vous vos émissions telles que définies dans le domaine 3 du Protocole GES? Merci de répondre si possible aux questions suivantes:

- Détaillez les principales sources d'émissions du domaine 3 dans votre entreprise.

b. Détaillez les catégories suivantes d'émissions de GES en tonne équivalent CO₂:

- émissions relatives aux déplacements du personnel de votre entreprise
 - émissions provenant de la distribution externe de vos produits et services/de votre logistique
 - utilisation et élimination de vos produits et services
 - émissions provenant de vos fournisseurs
- c. Détaillez la méthodologie utilisée afin de quantifier ou d'estimer vos émissions du domaine.

d Vérifications externes (CDP5 Question 2a iii)

- Les informations transmises dans les réponses aux questions 2b et 2c ont-elles été vérifiées ou auditées ou feront-elles l'objet d'une vérification ou d'un audit? Si c'est le cas:
- Pourriez-vous nous transmettre une copie des résultats de la vérification ou de l'audit ou nous indiquer les projets de vérification et/ou d'audit de vos émissions?
- Pourriez-vous nous préciser le standard ou protocole selon lequel vos vérifications ou audits ont été effectués?

e Exactitude des données (nouvelle question CDP6)

Votre entreprise dispose-t-elle d'un système lui permettant d'évaluer l'exactitude des méthodes de calcul de vos inventaires d'émissions de GES, de traitement des données et des autres systèmes relatifs à la mesure des émissions de GES? Si cela est le cas, détaillez votre réponse. Si ce n'est pas le cas, donnez le détail des outils de gestion utilisés par votre entreprise afin d'assurer l'exactitude de vos données.

f Historique des émissions (CDP5 Question 2a iv)

Les émissions déclarées pour l'exercice comptable de cette année ont-elles varié de manière significative par rapport à celles que vous aviez déclarées les années précédentes? Si c'est le cas,

pouvez-vous expliquer les raisons de cette variation?

g Marchés de quotas d'émissions (CDP5 Question 4b)

- Votre entreprise possède-t-elle des établissements soumis au Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emission (SCEQE)? Si c'est le cas:
 - Détaillez les droits d'émission attribués à votre entreprise en phase I pour chacune des années depuis le 1^{er} janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2007. Détaillez également les droits d'émissions attribués en phase II depuis le 1^{er} janvier 2008.
 - Détaillez les émissions annuelles de vos établissements participant au SCEQE depuis le 1^{er} janvier 2005.
 - Quel a été l'impact du SCEQE sur la rentabilité de votre entreprise?
- Quelle est la stratégie de votre entreprise en matière d'échange de quotas d'émissions ou de participation à des projets régionaux et/ou internationaux d'échanges de quotas d'émissions (tels que le SCEQE, le RGGI, le CCX), ou de participation aux mécanismes du protocole de Kyoto tels le mécanisme de développement propre (MDP) ou la mise en œuvre conjointe (MOC)?

h Coûts de l'énergie (CDP5 Question 4d)

- Quel est le coût total de votre consommation énergétique, et en particulier de votre consommation d'énergie d'origine électrique et fossile?
- Qu'est-ce que cela représente en pourcentage de vos coûts opérationnels?
- Quel est le pourcentage des coûts énergétiques relatifs à l'utilisation d'énergies renouvelables?

3 Performance

Objectif: déterminer la performance en matière de réduction des émissions de GES

a Objectifs et calendrier de réduction (CDP5 Question 1d et 4a)

- i Quels sont vos objectifs et calendriers de réduction d'émissions?
- ii Quelle est l'année de référence utilisée pour la mesure de vos émissions de GES?
- iii Quelles sont vos objectifs de réduction d'émissions de GES et sur quelles périodes de temps ces objectifs portent-ils?
- iv Quelles actions avez-vous mises en œuvre afin de réduire vos émissions (énergie renouvelable, efficacité énergétique, modifications des processus industriels, compensation, séquestration, etc.)? Quels objectifs vous êtes-vous fixés pour chacune de ces catégories et sur quelles périodes de temps?
- v Quels investissements ont été ou seront nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés et sur quelles périodes de temps?
- vi Quels sont les volumes de réduction d'émissions déjà enregistrés et quels sont les coûts et/ou économies lié(s) à ces réductions?

b Intensité des émissions (CDP5 Question 4c)

- i Quel est le ratio qui représente le mieux selon vous la performance de votre entreprise en matière d'intensité d'émissions?
- ii Quelle est l'intensité de vos émissions de GES en tonne équivalent CO₂ telles que déclarées pour les domaines 1 et 2 du Protocole GES par million de USD de chiffre d'affaires et d'EBITDA pour l'année comptable considérée?
- iii Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs de réduction d'intensité d'émissions? Si tel est le cas:
 - a. Quels sont ces objectifs?

b. Quelles ont été les réductions d'intensité d'émissions déjà réalisées et à quelles dates?

Si tel n'est pas le cas, expliquez pourquoi.

c Planning (CDP5 Question 4e)

Réalisez-vous des estimations des émissions futures et/ou de la consommation d'énergie de votre entreprise? Si tel est le cas, pourriez-vous:

- i Fournir les détails de ces estimations et résumer la méthodologie utilisée et les hypothèses émises?
- ii Nous préciser la façon dont vous prenez en compte le coût de vos futures émissions dans vos prévisions d'investissements?
- iii Ces considérations ont-elles un impact sur vos décisions d'investissements?

4 Gouvernance

Objectif: déterminer la responsabilité et la gestion des questions relatives au changement climatique dans l'entreprise

a Responsabilité (CDP5 Question 5a)

Votre entreprise a-t-elle mis en place un comité au sein du conseil d'administration ou un groupe de travail en charge de la responsabilité des questions relatives au changement climatique? Si ce n'est pas le cas, merci de nous préciser comment votre entreprise gère la responsabilité des questions relatives au changement climatique. Si c'est le cas:

- i Quel comité au sein du conseil d'administration ou quel groupe de travail est en charge de la responsabilité des questions relatives au changement climatique dans votre entreprise?
- ii Quel est le mécanisme par lequel le conseil d'administration de votre entreprise ou le comité spécialisé mesure la situation et les progrès de l'entreprise en matière de changement climatique?

b Performance individuelle (CDP5 Question 5b)

Votre entreprise a-t-elle mis en œuvre des mécanismes d'incitations ou de

rétribution du personnel liés à vos stratégies en matière de changement climatique, et en particulier à l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de GES? Si oui, merci de fournir le détail de ces mesures.

c Communication (nouvelle question CDP6)

Merci d'indiquer si vous publiez des informations sur les risques et les opportunités que le changement climatique représente pour votre entreprise, des données sur vos émissions de GES et vos objectifs de réduction dans les supports de communication suivants:

- i le rapport annuel d'activité de l'entreprise ou autres documents statutaires et/ou
- ii des publications officielles destinées à vos actionnaires ou à des acteurs externes et/ou
- iii des publications telles que les rapports de responsabilité sociale et environnementale

Si tel est le cas, merci de nous fournir des détails et un lien vers ces documents ou une copie de l'extrait approprié.

d Politique publique (nouvelle question CDP6)

Votre entreprise est-elle engagée dans un dialogue avec les pouvoirs publics afin d'aider à formuler des solutions au changement climatique dans des domaines tels que la fiscalité, la réglementation et l'échange des droits d'émissions? Si c'est le cas, merci de nous fournir des détails.

Remerciements

Pictet Asset Management et la **Fondation Ethos** remercient les personnes suivantes pour leur contribution à la réalisation de ce rapport.

Centre Info S.A.

Vanessa Ardenti
Stéphane Genilloud
Yvan Maillard-Ardenti
Alexandre Messerli
Philippe Spicher

Fondation Ethos

Jean Laville
Vinzenc Mathys
Simon Perrin
Daniel von Moltke

Infras

Madeleine Guyer
Rolf Iten
Stefan Kessler
Helen Lückge

CDP

Paul Dickinson
Sylvie Giscaro
Paul Simpson
Daniel Turner

Pictet Asset Management S.A.

Christoph Butz
Nathalie Cerutti
Olivier Ginguéné

Pictet & Cie

Hélène De Vos Vuadens
Patrick Fivaz
John Gaspoz
Sandrine Lauber
Sarah Orokieta
Valérie Roduit
Olivier Rudaz
Service des langues

La **Fondation Ethos** remercie les caisses de pension suisses suivantes, membres de l'**Ethos Engagement Pool**, qui ont soutenu le CDP Suisse.

- Caisse de pensions de l'Industrie de Pierres Scientifiques
Grand Djévahirdjian SA, Monthey
- Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion (SPES)
- CEH - Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du Canton de Genève
- CIA - Caisse de Prévoyance du Personnel Enseignant de l'Instruction Publique et des Fonctionnaires de l'Administration du Canton de Genève
- Luzerner Pensionskasse
- Pensionskasse Basel-Stadt
- Pensionskasse Caritas, Luzern
- Pensionskasse der Evangelisch-reformierten Gesamtkirchgemeinde Bern
- Pensionskasse Post, Bern
- Pensionskasse der römisch-katholischen Landeskirche des Kantons Luzern
- Pensionskasse Stadt Zürich
- Personalvorsorgekasse der Stadt Bern
- Prosperita Stiftung für die berufliche Vorsorge, Basel
- SPIDA Personalvorsorgestiftung 2. Säule, Zürich
- Stiftung Abendrot, Basel

S'ajoutant au soutien des signataires,
la générosité des donateurs suivants a permis
la réalisation de cette sixième édition du CDP.

OAK FOUNDATION



THE NATHAN
CUMMINGS
FOUNDATION

Photographie: Susan Derges

Eden 2 (2004) - Lambda print - 101,6 x 177,8 cm

La photographie est reproduite avec la permission de
Prix Pictet Ltd.

Susan Derges compte parmi les 18 artistes finalistes du Prix
Pictet 2008. Le prix a été décerné par Kofi Annan, président
d'honneur de la cérémonie, au Palais de Tokyo à Paris,
le 30 octobre 2008. Veuillez consulter
le site www.prixpictet.com pour plus d'informations.

Réalisation graphique: Pictet & Cie

Pour cette brochure, nous avons utilisé un papier FSC
(BVS-plus 300 g/m² pour la couverture et BVS-plus 100 g/m² pour
l'intérieur) qui encourage l'utilisation écologique saine et
responsable des forêts.

Soucieuse de l'environnement, l'imprimerie COURVOISIER-
ATTINGER est certifiée ISO 14001 et FSC afin de garantir une
production respectueuse des normes environnementales en
vigueur.

Cert. No. SQS-COC-100166

www.fsc.org

© 1996 Forest Stewardship Council



Contacts pour le CDP

Sylvie Giscaro

Director Europe
sylvie.giscaro@cdproject.net
+33 (1) 47 05 39 43

Paul Dickinson

Chief Executive Officer
paul.dickinson@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7112

Paul Simpson

Chief Operating Officer
paul.simpson@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7112

Daniel Turner

Project Manager
daniel.turner@cdproject.net
+44 (0) 207 970 5675

Joanna Lee

Director, Communications &
Corporate Partnerships
joanna.lee@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7083

Sue Howells

Head of Global Operations
sue.howells@cdproject.net
+44 (0) 7920 091 790

Lois Guthrie

Technical Director
lois.guthrie@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7196

Frances Way

Programme Manager,
Supply Chain
frances.way@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7095

Tom Carnac

Programme Manager,
Public Sector
tom.carnac@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7109

Kate Levick

Head of Government
Partnerships
kate.levick@cdproject.net
+44 (0) 207 415 7162

Head Office

40 Bowling Green Lane
London, EC1R 0NE
United Kingdom
Tel: +44 (0) 207 970 5660/5667
Fax: +44 (0) 20 7691 7316
www.cdproject.net
info@cdproject.net

Conseil d'administration du CDP

Robert Napier (président)

The Met Office

Alan Brown

Schroders

Jeremy Smith

Berkeley Energy

Doug Bauer

Rockefeller Philanthropy
Advisors

James Cameron

Climate Change Capital

Partenaires suisses du CDP

Pictet Asset Management

Route des Acacias 60
1211 Genève 73
+41 (0) 58 323 18 53

Fondation Ethos

Place Cornavin 2
CP
1211 Genève 1
+41 (0) 22 716 15 55

Christoph Butz

Expert en durabilité
cbutz@pictet.com

Jean Laville

Directeur adjoint
info@ethosfund.ch

Consultants pour la rédaction

Centre Info S.A.

Rue de Romont 2
1700 Fribourg
+41 (0) 26 322 06 14

Infras AG

Binzstrasse 23
CP
8045 Zurich
+41 (0) 44 205 95 95

Philippe Spicher

Directeur
centreinformat@centreinformat.ch

Rolf Iten

Membre de la direction
zuerich@infras.ch